

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN**

***Document de Programmation budgétaire et
économique pluriannuelle
(DPBEP) 2019-2021***

Juin 2018

SOMMAIRE

Liste des graphiques	3
Liste des Tableaux	3
SIGLES ET ACRONYMES	4
INTRODUCTION	7
CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES.....	10
I. Développements économiques internationaux.....	10
II. Situation socio-économique interne en 2017	11
II.1 Evolution des indicateurs économiques	11
II.2 Evolution des indicateurs sociaux	14
III. Projections économiques pour 2018	16
IV. Perspectives économiques pour la période 2019-2021	19
CHAPITRE DEUXIEME : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES.....	21
I. Situation de l'exécution budgétaire de 2017.....	21
I.1. Mobilisation des ressources budgétaires en progression.....	21
I.2. Exécution des dépenses budgétaires.....	23
I.3. Financement du déficit budgétaire.....	33
II. Exécution budgétaire 2018 à fin mars	33
II.1 les ressources.....	33
II.2 les charges.....	34
III. Projet de Loi de Finances rectificative	38
CHAPITRE TROISIEME : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2019-2021.....	41
I. Les orientations budgétaires	41
II. Perspectives budgétaires sur la période 2019-2021	47
II.1 Poursuite de la politique de mobilisation efficiente des ressources.....	48
II.2. Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses.....	49
II.3 Les sources de financement	58
CHAPITRE QUATRIEME : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS.....	59
I. Situation de la gestion des finances locales.....	59
I.1. L'exécution des dépenses.....	59
I.2. La mobilisation des recettes en 2017	61
I.3. Les transferts de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales de 2015 à 2017	64
I.4. Perspectives 2018.....	65
I.5. Prévisions à l'horizon 2021	66
II. Les organismes de protection sociale.....	66
II.1 La Caisse de Sécurité sociale.....	66
II.2. L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES).....	72
III. Les entreprises publiques	76
ANNEXES	84

Liste des graphiques

- Graphique 1 : répartition de la masse salariale par secteurs
- Graphique 2 : répartition sectorielle des dépenses d'investissement
- Graphique 3 : répartition de la masse salariale
- Graphique 4 : ressources budgétaires 2019-2021 (milliards FCFA)
- Graphique 5 : répartition des ressources sur la période 2019-2021
- Graphique 6 : répartition des dépenses de fonctionnement en 2017
- Graphique 7 : répartition des dépenses d'investissement en 2017
- Graphique 8 : répartition des dépenses d'investissement en 2016
- Graphique 9 : répartition des recettes de fonctionnement en 2017
- Graphique 10 : évolution des recettes d'investissement entre 2014 et 2015
- Graphique 11 : évolution des allocations et des enfants sur la période 2014-2017
- Graphique 12 : évolution du portefeuille des créditeurs et accidents de travail
- Graphique 13 : évolution des rentes (2014-2017)
- Graphique 14 : évolution des charges techniques
- Graphique 15 : évolution des produits et charges techniques
- Graphique 16 : évolution des réserves de stabilité
- Graphique 17 : exécution du budget des organismes publics autonomes

Liste des Tableaux

- Tableau 1 : exécution des recettes
- Tableau 2 : exécution des dépenses budgétaires par grandes catégories
- Tableau 3 : charges du budget général
- Tableau 4 : montant et taux d'exécution (crédits ouverts) des dépenses de transferts courants à fin mars 2018
- Tableau 5 : exécution à fin mars 2018 (en milliards FCFA)
- Tableau 6 : évolution du budget de fonctionnement et d'investissement
- Tableau 7 : tableau d'équilibre (milliards FCFA)
- Tableau 8 : service prévisionnel de la dette (milliard FCFA)
- Tableau 9 : prévision d'investissement sur 2019-2021 par axe du PSE
- Tableau 10 : situation des transferts de ressources financières de l'État aux collectivités
- Tableau 11 : prévision des transferts de ressources financières de l'État aux collectivités territoriales
- Tableau 12 : évolution du fichier des employeurs
- Tableau 13 : évolution des prestations familiales servies
- Tableau 14 : évolution du recouvrement des cotisations et de la facturation (2011-2017)
- Tableau 15 : projections des charges
- Tableau 16 : situation du portefeuille de l'Etat

SIGLES ET ACRONYMES

ADM : Agence de Développement municipal
AIDB : Aéroport international Blaise DIAGNE
APS : Agence de Presse sénégalaise
BAD : Banque africaine de Développement
BCE : Banque centrale européenne
BCEAO : Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI : Budget consolidé d'Investissement
BID : Banque islamique de Développement
BNDE : Banque nationale pour le Développement économique
BRT : Bus Rapid Transit
BST : Blocs scientifiques et techniques
BT : Bons du Trésor
BTP : Bâtiment et Travaux publics
CAF : Classes d'Alphabétisation professionnelle
CDP : Contrat de Performance
CEDEAO : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEC : Carte d'Egalité des Chances
CEL : Contribution économique locale
CICES : Centre international du Commerce extérieur du Sénégal
CRE : Centres de Recherche et d'Essais
CRFPE : Centres régionaux de Formation du Personnel de l'Education
CGI : Code général des Impôts
CFCE : Contribution Forfaitaire à la Charge de l'Employeur
CGF : Contribution globale foncière
CGU : Contribution globale unique
CIPRES : Conférence interafricaine de la Prévoyance sociale
CMU : Couverture Maladie universelle
CODEC : Contribution pour le Développement économique
CPN : Composants des Consultations prénatales
CSS : Caisse de Sécurité sociale
CST : Comptes spéciaux du Trésor
CEREEQ : Centre expérimental de Recherche et d'Etudes pour l'Equipement
CLAC : Centres de lecture et d'animation culturelle
CUR : Centres des Œuvres universitaires régionaux
CRFPE : Centres régionaux de Formation du Personnel de l'Education
DDD : Dakar Dem –Dikk
DGB : Direction générale du Budget
DGCPT : Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
DGID : Direction générale des Impôts et des Domaines
DOB : Débat d'Orientation budgétaire
DPBEP : Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPPD : Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses
EDS : Enquête démographique et de Santé
ENA : Ecole nationale d'Administration
EPA : Etablissement public à caractère administratif
FAD : Fonds africain de Développement

FBCF : Formation brute du Capital fixe
FDD : Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECL : Fonds d'Équipement des Collectivités locales
FED : Fonds européen de Développement
FMI : Fonds monétaire international
FNR : Fonds national de Retraite
FSIPP : Fonds de Sécurisation des Importations de Produits pétroliers
FSE : Fonds de Soutien à l'Énergie
GAR : Gestion axée sur les Résultats
GIRE : Gestion intégrée des Ressources en Eau
GVT : Glissement Vieillesse-Technicité
IADM : Initiative d'Allègement de la Dette multilatérale
IHPC : Indice harmonisé des Prix à la Consommation
IPRES : Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
IRVM : Impôt sur le Revenu des Valeurs mobilières
IRCM : Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers
IR : Impôt sur le Revenu
IS : Impôt sur les Sociétés
ISPE : Instrument de Soutien de la Politique économique
JICA : Agence japonaise de Coopération internationale
LFI : Loi de Finances initiale
LFR : Loi de Finances rectificative
LOLF : Loi organique relative aux Lois de Finances
LONASE : Loterie nationale sénégalaise
MEFP : Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
MSM : Men having Sex with Men
NBE : Nomenclature budgétaire de l'État
NEAS : Nouvelles éditions africaines du Sénégal
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement économique
ODD : Objectifs de Développement durable
PACA : Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations
PAP : Plan d'Actions prioritaires
PAP : Projet annuel de Performance
PALAM : Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage des métiers pour la lutte contre la Pauvreté
PAQEEB : Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité dans l'Éducation de base
PERA : Programme d'Entretien routier annuel
PEV : Programme élargi de Vaccination
PIB : Produit intérieur brut
PNBSF : Programme national de Bourse de Sécurité familiale
PNDL : Programme National de Développement local
PNUER : Programme national d'Urgence d'Électrification rurale
PEAMIR : Projet Eau et Assainissement en milieu rural
PPP : Partenariat public-privé
PPTÉ : Pays pauvres très endettés
PRACAS : Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise
PROMOVILLES : Programme de Modernisation des Villes

PSD : Plan stratégique de Développement
PSDDT : Plan sectoriel de Développement durable du Tourisme
PSE : Plan Sénégal émergent
PTF : Partenaires techniques et financiers
PUDC : Programme d'Urgence de Développement communautaire
PUMA : Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers
RTS : Radiodiffusion, Télévision sénégalaise (RTS)
SAED : Société nationale d'Aménagement et d'exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal
SDMT : Stratégie d'Endettement à Moyen terme
SENELEC : Société nationale d'Electricité
SODAGRI : Société de Développement agricole et industriel du Sénégal
TBS : Taux brut de Scolarisation
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
TVA : Taxe sur la Valeur ajoutée
UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine
VDN : Voie de Dégagement nord
VIH : Virus de l'Immunodéficience humaine

INTRODUCTION

Le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP), conformément aux Directives portant code de transparence et loi organique relative à la loi de finances, suite à leur internalisation par les Etats membres de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA), est devenu une exigence communautaire.

Pour le Sénégal, il est consacré par la Loi organique relative aux Lois de Finances (LOLF) n° 2011-15 du 8 juillet 2011, modifiée par la LOLF n° 2016-34 du 23 décembre 2016 en son article 51 et par l'exposé des motifs de la loi n°2012-22 du 27 décembre 2012 portant code de transparence.

Le DPBEP sert de référence à l'élaboration de la Loi de finances de l'année à venir dont il définit les orientations, le niveau global des recettes attendues et des dépenses projetées sur la base de l'évolution de la conjoncture économique nationale et internationale. Portant sur une période minimale de trois (3) années, il fixe les priorités en matière de politique publique et présente ainsi l'évolution des ressources et des charges.

Document de base du Débat d'Orientation budgétaire (DOB) entre le Parlement et le Gouvernement, le DPBEP revêt un intérêt particulier dans le cadre de la réforme de la gestion des finances publiques. Exigence de la LOLF, il présente le lien entre les stratégies de développement et le budget de l'Etat, et permet au Parlement, à travers un dialogue avec le Gouvernement, d'apprécier les options stratégiques et les orientations budgétaires déclinées par celui-ci.

En outre, ce document répond à l'obligation de transparence, d'information et de publication liée à la politique budgétaire en vigueur, conformément aux dispositions de l'article 56 de la LOLF. C'est ainsi que, plusieurs supports de communication sont mis à la disposition du public après le dépôt de la Loi de Finances initiale (LFI) afin d'en faciliter la bonne compréhension et une appropriation adéquate.

Le présent DPBEP, sixième du genre, qui porte sur la période 2019-2021 est, à l'instar des précédents, adossé au Plan Sénégal Emergent (PSE), référentiel de la politique économique et sociale. Aussi, en porte-t-il les ambitions qui, faut-il encore le préciser, requièrent des niveaux d'investissements toujours plus élevés.

L'évolution continue et significative ces dernières années, du montant annuel des investissements publics devrait se poursuivre pour rester dans la dynamique du PSE, et ainsi contribuer à l'émergence à l'horizon 2035.

Les efforts déployés et les performances obtenues depuis le lancement du PSE ont permis au Gouvernement de mobiliser les ressources nécessaires et de s'assurer des

moyens d'y parvenir. Il faut également considérer les perspectives portées par l'exploitation des ressources pétrolières et gazières qui laissent augurer des taux de croissance plus élevés. Le cadrage actuel n'intègre pas les effets liés à cette exploitation du pétrole et du gaz. Le Gouvernement est en train de travailler sur les modalités de gestion de ces ressources nouvelles dans une dynamique marquée par l'efficacité et l'équité intergénérationnelle.

Les réalisations issues du premier Plan d'Actions prioritaires (PAP) 2014-2018 du PSE, actuellement visibles, ont permis un meilleur accès à l'énergie, un développement d'infrastructures d'envergure, une inclusion sociale plus forte, grâce notamment à la mise en œuvre de programmes et projets ambitieux favorisant la transformation structurelle de l'économie, le développement du capital humain, le renforcement de la protection sociale, la sécurité et la gouvernance.

Ce PAP qui s'achève, sera suivi d'un second (2019-2023) en cours de formulation pour consolider les acquis et engager de nouvelles actions en cohérence avec les Objectifs de Développement durable (ODD) dont la sélection obéira aux soucis de rentabilité, économique et sociale, d'efficacité et d'efficience par la systématisation des évaluations ex ante et du suivi-évaluation.

Par ailleurs, au titre des réformes budgétaires, d'importants chantiers ont été amorcés par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour améliorer davantage la transparence budgétaire. Il s'agit, entre autres, de la révision des décrets portant nomenclature budgétaire de l'Etat (NBE) et de la préparation du budget de l'Etat ainsi que de la préparation du projet d'arrêté primatorial fixant la liste des programmes budgétaires. Ces préalables permettront le basculement progressif en budget-programme avec des documents budgétaires mieux structurés accompagnés de leurs annexes.

Ce DPBEP 2019-2021 accordera une importance toute particulière aux secteurs sociaux, à l'entrepreneuriat et à l'emploi mais mettra également l'accent sur le sous-secteur « **défense et sécurité** ». Il s'agit là d'orientations stratégiques majeures dictées par d'une part, le besoin de redistribution des fruits de la croissance et d'autre part, l'environnement sous régional et le contexte mondial marqués par la persistance de menaces multiformes qui trahissent les frontières territoriales et dont la complexité croît continuellement.

Il est structuré autour de quatre (4) grandes parties :

- la première est consacrée à l'évolution de la situation économique sur la période 2017-2018 et aux perspectives macro-économiques 2019-2021 ;
- la deuxième partie traite de l'exécution budgétaire 2017 et des projections révisées de 2018 ;
- la troisième décrit les orientations et perspectives budgétaires 2019-2021 ;

- et enfin la quatrième et dernière partie analyse la situation financière des organismes publics.

CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

I. Développements économiques internationaux

L'environnement économique et financier international a été marqué en 2017 par le regain d'activités dans les pays avancés, notamment, la zone euro et les Etats-Unis avec respectivement des taux de croissance de 2,3% et 2,4% contre 1,5% et 1,0% en 2016. Dans les pays émergents et en développement, le taux de croissance moyen ressort à 4,7%, soit une amélioration de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Au total, la croissance mondiale s'est raffermie à 3,8 % en 2017, à la faveur du redressement de l'investissement dans les pays avancés, de la persistance d'une croissance vigoureuse dans les pays émergents d'Asie, d'une expansion notable dans les pays émergents d'Europe et des signes de reprise dans plusieurs pays exportateurs de produits de base.

Selon le FMI, la croissance mondiale devrait ainsi s'accélérer à 3,9 % en 2018 et en 2019, sur fond d'une dynamique vigoureuse, d'un état d'esprit favorable sur les marchés, de conditions financières accommodantes, ainsi que des répercussions intérieures et internationales de la politique budgétaire expansionniste aux États-Unis.

En effet, la modification de la politique budgétaire aux Etats-Unis à travers la baisse de l'impôt sur les sociétés et la déductibilité temporaire de toutes les dépenses d'investissement devrait stimuler l'activité économique mondiale. Le rebond partiel des prix des produits de base devrait conduire à une amélioration progressive dans les pays exportateurs de produits de base.

En 2018, la croissance de l'économie américaine est projetée à 2,9%. S'agissant des pays de la zone Euro, la croissance est attendue à 2,4%, à la faveur notamment des bonnes perspectives en Allemagne (+2,5%) et en Espagne (+2,8%). Dans les pays émergents et en développement, la croissance du PIB s'établirait à 4,9%, grâce au dynamisme des pays émergents d'Asie (+6,5%), notamment, la Chine (6,6%) et l'Inde (7,4%).

Enfin, pour les pays de l'Afrique subsaharienne, la croissance du PIB est projetée à 3,4%, après 2,8% en 2017, reflétant ainsi le redressement progressif des économies nigériane et sud-africaine qui affichent des taux de croissance respectifs de 2,1% et 1,5% en 2018 contre 0,8% et 1,3% en 2017.

Au titre des échanges de biens et services dans le monde, le rythme du commerce s'est revigoré pour s'établir à 4,7% en 2017 après 2,5% en 2016. Cette évolution est imputable à la bonne tenue des échanges commerciaux dans les pays avancés (+4,1%) et les pays émergents et en développement (+5,9%) traduisant une

progression beaucoup plus importante des exportations par rapport aux importations. L'année 2018 devrait être marquée par la poursuite du dynamisme dans les échanges commerciaux dans le monde qui devraient progresser de 4,6%.

Sur le marché des matières premières, les cours du baril du pétrole brut (BRENT, Dubaï et WTI) se sont inscrits en hausse de 23,3% en 2017. Les cours des matières premières hors combustibles ont affiché une hausse de 6,8% en 2017 par rapport à 2016. En 2018, le cours du baril est projeté en hausse de 18% et celui des matières premières hors combustibles de 5,6%.

Avec le rebond des prix du pétrole, l'inflation s'est accélérée dans les pays avancés pour atteindre 1,7% en 2017 contre 0,8% un an plutôt. Dans les pays émergents et en développement, la hausse du niveau général des prix s'établit à 4,1% en 2017. La tendance haussière de l'inflation devrait se poursuivre en 2018. Les prévisions tablent sur des niveaux de 1,9% dans les pays avancés et 4,5% dans les pays émergents et en développement.

S'agissant du marché monétaire et financier, il a été particulièrement marqué en 2017 par un relèvement des taux directeurs de la réserve fédérale américaine et de la banque d'Angleterre. En revanche, la Banque centrale européenne (BCE) a maintenu ses taux directeurs au niveau historiquement bas pour juguler les tensions inflationnistes.

II. Situation socio-économique interne en 2017

II.1 Evolution des indicateurs économiques

L'économie sénégalaise reste sur une dynamique favorable depuis le démarrage de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) en 2014. Le **taux de croissance du PIB réel** se maintient sur un rythme de plus de 6% pour la troisième année consécutive. En effet, en 2017, le taux de croissance du PIB réel est estimé à 7,2%, soit un (01) point de pourcentage de plus que l'année 2016, reflétant la poursuite des grands projets d'investissement et le renforcement de l'ensemble des secteurs productifs. Globalement, cette croissance est portée par les secteurs primaire (12,9%) et tertiaire (6,6%), le secteur secondaire ne progressant que de 4,5%.

La bonne tenue du secteur primaire est imputable à l'accélération du sous-secteur de l'agriculture et des activités annexes (16,8% contre 3,7% en 2016). Le dynamisme du tertiaire est, pour sa part, tiré par les activités commerciales, les services financiers, d'hébergement et de restauration et par la vitalité des activités immobilières. En revanche, le secteur secondaire a été moins performant (4,5% contre 4,9% en 2016), malgré la bonne tenue des sous-secteurs de la fabrication de produits agro-alimentaires et de produits chimiques, du sciage et rabotage de bois, de l'électricité et de la construction.

Au titre de la demande, la consommation finale est estimée en hausse de 7,1% en 2017 contre 5,2%. Cette progression traduit, à la fois, le renforcement de la consommation privée (+7,0% contre +5,1% en 2016) et de la consommation publique (7,6% après 5,9% en 2016). Globalement, la consommation finale est évaluée à 85,1% du PIB réel en 2017 contre 85,9% en 2016, pour une contribution à la croissance réelle du PIB de 6,1%. Ainsi, le taux d'épargne intérieure s'est amélioré de 0,8 point de pourcentage, passant de 14,1% du PIB en 2016 à 14,9% du PIB en 2017.

Pour ce qui est de la **Formation brute de Capital fixe (FBCF)**, elle a connu un ralentissement par rapport à l'année précédente. Sa croissance est passée de 13,7% en 2016 à 10,6% en 2017. La composante publique a, pour sa part, progressé de 7,2% en 2017 après 16,2% en 2016, sous l'impulsion de la poursuite de la mise en œuvre du PSE et de l'orientation budgétaire visant une maîtrise des dépenses de fonctionnement au profit des investissements publics. Toutefois, sa contribution à la croissance du PIB réel reste relativement faible (0,5%). Pour ce qui est de l'investissement privé, il a enregistré une hausse estimée à 12,0% en 2017 contre 12,7% en 2016. Sa contribution à la croissance est estimée à 2,1%. Au total, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, s'est bonifié en passant de 23,2% à 23,8% du PIB sur la période.

Globalement, pour l'année 2017, la **demande** intérieure s'est accrue de 7,2% contre 6,8% l'année précédente, tirée par la consommation finale et l'investissement. Au titre des échanges extérieurs, les importations et exportations de biens et services augmentent, respectivement, en termes réels, de 7,6% et 8,0% en 2017 contre respectivement 6,2% et 3,7% en 2016.

Concernant les prix, **l'inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, s'est établie à 1,7% en 2017 contre 0,8% en 2016, dans un contexte de remontée du cours du baril de pétrole brut et de certaines matières premières. L'inflation mesurée par l'Indice harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) est ressortie à 1,3% en 2017 contre 0,8% en 2016, reflétant, principalement, le renchérissement des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+3,7%).

Au titre des **finances publiques**, la gestion budgétaire en 2017 a été marquée par la poursuite de la politique de rationalisation des dépenses de consommation de l'État et de renforcement des investissements. En termes de mobilisation des ressources, les efforts ont porté, essentiellement, sur le renforcement du contrôle et la modernisation des régies financières. Globalement, le déficit budgétaire, dons compris, s'est établi à 362,2 milliards FCFA, soit 2,9% du PIB¹ en 2017, contre un déficit de 369,3 milliards FCFA (3,2%) du PIB en 2016.

¹ PIB base 2014

La hausse des ressources budgétaires est tirée principalement par les « impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital » et les « impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales (droits de porte)», les « impôts sur les biens et services » s'étant plutôt inscrits en repli. En effet, les « impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital » sont estimés à 543,5 milliards en 2017 contre 512,9 milliards en 2016, soit un accroissement de 30,6 milliards FCFA (+6,0%). Cette augmentation reflète, principalement, les performances observées au niveau de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'IRVM/IRCM recouvrés respectivement à hauteur de 191,7 milliards FCFA et 45,4 milliards FCFA, avec des hausses de 15,8% et 24,0%. L'augmentation de l'IS a bénéficié de l'accroissement des contributions des sous-secteurs des industries extractives, du sucre, de l'énergie, de la farine et du lait.

Les taxes sur biens et services, estimées à 954,9 milliards FCFA, se sont repliées de 4,9 milliards (-0,5%) sous l'effet, notamment, de la contreperformance des taxes sur le pétrole. Les recettes pétrolières, estimées à 254,8 milliards FCFA contre 307,5 milliards FCFA en 2016, sont en baisse de 17,1%. Cette évolution reflète la moins-value enregistrée sur la ligne "fonds de sécurisation des importations de produits pétroliers (FSIPP)", expliquée par la stabilisation des prix à la pompe dans un contexte de renchérissement du cours du baril de pétrole. Toutefois, cette baisse a été atténuée par la vigueur observée sur les recouvrements au titre de la TVA intérieure hors pétrole (287,7 milliards), de la TVA à l'import (382,5 milliards FCFA) et de la taxe sur les activités financières (62,6 milliards), lesquelles ont progressé, respectivement, de 11,1%, 9,9% et 13,1%.

Globalement, les taxes intérieures sur biens et services tireraient profit de la baisse progressive des crédits de TVA, conjuguée aux actions entreprises pour le renforcement du contrôle et la gestion optimale des prises en charge. La hausse des recettes a bénéficié également de l'avènement des nouvelles taxes, particulièrement, la taxe spéciale sur le ciment (10,7 milliards FCFA) et la Contribution pour le Développement économique (CODEC pour 14,2 milliards FCFA).

Les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales (droits de porte) se sont accrus de 13,6% (+31,9 milliards), s'établissant à 266,4 milliards en 2017 contre 234,5 milliards FCFA l'année précédente.

Globalement au terme de l'année 2017, la pression fiscale est ressortie à 14,8% du PIB contre 15,7% l'année précédente, soit un recul de 0,9 point de pourcentage. Cette situation s'explique essentiellement par le faible recouvrement du FSIPP et le léger repli de l'impôt sur le revenu. Le ratio reste en-dessous du plancher communautaire de 20% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale.

S'agissant des **échanges avec l'extérieur**, le déficit du compte courant est estimé en 2017 à 898,7 milliards FCFA (7,3% du PIB) contre 472,5 milliards FCFA (4,2% du

PIB) en 2016. Cette dégradation de 426,2 milliards FCFA s'explique par le creusement du déficit de la balance commerciale imputable notamment à la hausse de la facture pétrolière et alimentaire, consécutive à la remontée du cours du baril et des prix des produits de base sur le marché international. En revanche, le solde des revenus secondaires ressort en excédent de 1 099,4 milliards FCFA à la faveur des transferts courants privés (envois de fonds des migrants) qui ont atteint 1 048,8 milliards FCFA en 2017.

L'excédent du compte de capital s'est, pour sa part, renforcé de 9,5 milliards FCFA traduisant l'augmentation des transferts de capital au profit du secteur public de 6,6 milliards FCFA ainsi que du secteur privé de l'ordre de 1,4 milliard FCFA.

Quant au compte financier, il s'est inscrit en hausse de 615,0 milliards FCFA en 2017, reflétant la progression des investissements de portefeuille de 575 milliards FCFA en relation, notamment, avec l'émission d'un Eurobond d'un montant d'un (01) milliard cent (100) millions de dollars US, à un taux de 6,25% pour une maturité de 16 ans, amortissable sur les trois (3) dernières années.

Au total, le solde global de la balance des paiements, au titre de l'année 2017, ressort excédentaire de 244,3 milliards FCFA.

Quant à la situation monétaire, elle est marquée au terme de l'année 2017 par une augmentation des avoirs extérieurs nets (+244,3 milliards FCFA), une augmentation des créances intérieures (+13,8%) et une expansion de la masse monétaire (+12,1%). L'accroissement des avoirs extérieurs nets de 244,0 milliards FCFA est imputable à la fois à la Banque centrale (+169,8 milliards FCFA) et aux banques (+74,6 milliards FCFA).

II.2 Evolution des indicateurs sociaux

La performance notée au plan macroéconomique, combinée à la mise en œuvre des politiques sectorielles et aux nombreuses initiatives notamment le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), dédié aux zones rurales les plus défavorisées, le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes Frontaliers (PUMA), le Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF), et la Couverture Maladie Universelle (CMU) a permis de faire des avancées notables au niveau des indicateurs sociaux.

Dans le domaine de la « **santé** », le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié, est passé de 53% en 2015 à 59% en 2016 et 68,4% en 2017. Le taux d'achèvement en Consultation Périnatale (CPN) passe de 47% en 2015 à 58,6% en 2017. Il faut aussi noter que 78,2% des accouchements ont eu lieu dans des structures sanitaires en 2017. Par contre, le taux de mortalité infanto-juvénile a augmenté, passant de 51‰ en 2016 à 56‰ en 2017.

La bonne couverture de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH Sida a permis une stabilisation du taux de prévalence de la maladie autour de 0,7% depuis 2005. La mortalité proportionnelle palustre passe de 2,1% en 2016 à 1,7% en 2017, avec un élargissement de la zone de pré-élimination qui passe de 33 à 42 districts. Le pourcentage de ménages possédant des moustiquaires imprégnées et celui des enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous moustiquaires se situent respectivement à 77,9% et à 53,8% en 2017.

Dans le domaine de l'«**éducation**», l'indice de parité entre les sexes est en faveur des filles dans le secondaire avec un ratio de 1,03 en 2017, alors que le Sénégal présentait la même situation dans le primaire depuis 2009. Entre 2016 et 2017, les résultats sont mitigés, malgré les efforts financiers de l'Etat. En effet, le taux brut de scolarisation au primaire a connu une légère baisse de 0,8 point de pourcentage, passant de 88,1% à 87,3%.

Le même constat a été fait dans le secondaire, où le TBS a connu une baisse de 3,2 points de pourcentage passant de 54,4% en 2016 à 51,2% en 2017. Pour ce qui est de la qualité dans l'éducation de base, le **taux d'achèvement à l'élémentaire** a faiblement progressé, passant de 61,5% à 61,8%.

La mise en œuvre du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) et la construction des forages et réseaux d'adduction d'eau multi villages, ont permis d'améliorer « **l'accès à l'eau et à l'assainissement** » pour les populations. Le taux d'accès à l'eau a atteint 96,0% en 2017 contre 94,6% en 2016 ; de même une réduction du gap entre les zones urbaine et rurale est notée.

Quant à l'assainissement, le taux d'accès en milieu rural enregistre un bond significatif de plus de 4 points de pourcentage pour se situer à 42,7% en 2017, mais reste toujours faible. Pour l'assainissement rural, les résultats ont positivement évolué grâce aux efforts faits dans la construction des latrines et des édicules publics.

En matière de « **protection sociale** », l'Etat a consenti d'importants efforts ces dernières années. Il ressort de l'étude sur « la revue des dépenses de protection sociale » réalisée en 2015 par la Banque mondiale, que la part des dépenses de protection sociale dans le PIB est de 3,4% ; ce taux est largement supérieur à celui réalisé dans la sous-région (2,5% du PIB en moyenne).

La politique de protection sociale s'inscrit dans une perspective d'assistance et d'assurance aux ménages vivant dans l'extrême pauvreté, à travers les instruments tels que le Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF), la Couverture Maladie Universelle (CMU), les programmes de gratuité et subventions, les programmes d'assistance aux catégories vulnérables, entre autres.

En 2017, le Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF) a effectué des transferts monétaires de 25 000 FCFA par trimestre à **316 941 ménages vulnérables** représentant une évolution de plus de 6,2% par rapport à 2016. Ce résultat significatif s'explique par la prise en compte des détenteurs des cartes d'égalité de chance (CEC).

S'agissant de la Couverture Maladie universelle (CMU) lancée en 2014, elle offre la gratuité dans les cas suivants : (i) les soins des enfants de moins de 5 ans ; (ii) les personnes âgées de plus de 60 ans, (iii) les césariennes et (iv) la dialyse. Le taux de couverture de risque maladie est passé de 46,8% en 2016 à 49,3% en 2017.

Au titre de l'**emploi**, la proportion des personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans) est estimée à 35,9% en 2017. Quant au taux de chômage, il tourne autour de 15,6% et varie selon le sexe et le milieu de résidence. Il est légèrement plus élevé en milieu urbain et touche davantage les femmes (22,1%) que les hommes (9,6%).

III. Projections économiques pour 2018

En 2018, profitant de la reprise de la demande mondiale, l'activité économique devrait rester dynamique à la faveur d'un environnement interne plus favorable grâce aux investissements structurants dans le cadre de l'exécution des projets et programmes du PSE. Ce dynamisme serait porté par une agriculture plus performante, la poursuite du redressement de l'industrie, la bonne tenue du secteur de la construction, de l'économie numérique, des services financiers, des transports et du tourisme. Globalement, le taux de croissance du PIB réel est projeté à 7,0%, contre 7,2% en 2017.

Dans le **secteur primaire**, l'activité économique devrait rester dynamique. En effet, dans le sous-secteur agricole, la poursuite et la consolidation du PRACAS maintiendraient l'activité agricole sur une bonne trajectoire avec une croissance prévue à 9,4% en 2018. Pour ce qui est de la pêche, la persistance du problème de la rareté de la ressource et la difficulté notée dans la délivrance des licences de pêche dans la zone de Saint-Louis ralentiraient la croissance qui est prévue à 3,1% contre 7,1% en 2017. L'élevage, pour sa part, afficherait un accroissement de 5,9% en 2018 contre 7,1% en 2017. Globalement, l'activité du secteur primaire est projetée en hausse de 7,8% en 2018 contre 12,9% en 2017.

Au niveau du **secteur secondaire**, une hausse de 6,9% est attendue après 4,5% en 2017. Cette évolution traduirait la vigueur des sous-secteurs de la construction et des matériaux de construction dans le cadre de l'exécution d'importants projets structurants, mais également la bonne tenue, des sous-secteurs de l'énergie, de la fabrication de produits chimiques et agro-alimentaires, entre autres.

Pour sa part, le **secteur tertiaire**, devrait se maintenir sur la même tendance que l'année précédente, avec une progression attendue à 6,7%. Cette évolution favorable reflèterait, principalement, la vitalité des sous-secteurs du commerce, des transports, des services financiers et des services immobiliers combinée à la poursuite de la vigueur dans les télécommunications et les services d'hébergement et de restauration.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée à 2,2% en 2018 contre une estimation de 1,7% en 2017, soit une hausse des prix qui traduirait la progression récente des cours du baril et des autres matières premières sur le marché international.

Concernant les prix, l'inflation, mesurée par l'IHPC, serait contenue en deçà du seuil communautaire de 3%, fixé par l'UEMOA dans le cadre de sa politique de surveillance multilatérale.

En 2018, la consommation finale se maintiendrait en hausse de 6,7% et représenterait 83,9% du PIB contre une estimation de 85,1% en 2017, reflétant, ainsi, un raffermissement du taux d'épargne intérieure qui s'établirait à 16,1% en 2018 contre 14,9% en 2017.

L'investissement mesuré par la FBCF devrait augmenter de 9,5% en 2018, en raison de l'orientation favorable de l'investissement privé (+11,0%) et public (+5,5%). Au total, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, est attendu à 24,1% en 2018 contre 23,8% en 2017.

Globalement, la demande intérieure devrait se consolider, en termes réels, de 6,9% en 2018 contre 7,2% en 2017. S'agissant de la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services sont attendues respectivement en hausse de 6,0% et 8,7% en 2018.

Au titre des finances publiques, la gestion budgétaire en 2018 devrait poursuivre les orientations déclinées dans le programme économique et financier appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique économique (ISPE).

Le déficit budgétaire devrait se creuser, passant de 362,2 milliards FCFA (2,9% du PIB) en 2017 à 476 milliards FCFA (3,5% du PIB) en 2018. Cette évolution reflète principalement l'impact du non-ajustement des prix à la pompe suite au renchérissement du cours du baril de pétrole et la prise en charge de l'impact budgétaire des accords conclus entre le Gouvernement et les syndicats de certains secteurs, notamment l'éducation et la santé.

Les **ressources totales** sont projetées en hausse de 9,4%, pour passer de 2 377 milliards FCFA en 2017 à 2 598,9 milliards FCFA en 2018. Elles sont composées de recettes budgétaires pour 2 294,9 milliards FCFA, de ressources du FSE pour 30 milliards FCFA et des dons pour un montant de 274 milliards FCFA.

La hausse des recettes serait tirée d'une part, par l'accroissement des « impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital » (+15,9%), les impôts sur les biens et services (+9,6%) et les « impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales » (+12,3%), et d'autre part, par l'impact des nouvelles taxes en 2018 instaurées pour conforter la collecte de recettes.

Globalement, la pression fiscale est attendue à 16% du PIB² en 2018 contre 14,8% en 2017. Ce relèvement traduit les effets des réformes fiscales, notamment au titre de la modification du Code général des impôts (CGI), l'élargissement de l'assiette fiscale ainsi que la modernisation continue des administrations fiscales et douanières.

Quant aux dons, ils devraient s'améliorer de 3,6% à la faveur des dons en capital qui se situeraient à 237 milliards FCFA avec une hausse de 10,2% permettant d'atténuer la baisse projetée de 25% des dons budgétaires qui passeraient de 49 milliards FCFA en 2017 à 37 milliards FCFA en 2018.

Les **dépenses totales** sont, pour leur part, projetées à 3 074,7 milliards FCFA en 2018 contre 2 738,8 milliards FCFA en 2017, soit une hausse de 12,3% tirée essentiellement par la progression attendue de la rémunération des salariés, des intérêts sur la dette, mais également de la hausse des acquisitions nettes d'actifs non financiers (investissements effectués par l'Etat et les partenaires). En effet, la masse salariale (683 milliards) augmenterait de 13,8% et les intérêts sur la dette (263,2 milliards FCFA) progresseraient de 12,5% sous l'effet de l'émission de l'Eurobond de 2018.

Au niveau des investissements, les acquisitions nettes d'actifs financiers devraient progresser de 27,1% pour se situer à 667 milliards FCFA composés de 149,5 milliards FCFA de dépenses exécutées par l'Etat et de 517 milliards FCFA exécutés sur ressources extérieures. Quant aux investissements exécutés sous forme de transferts (classés sous forme de dons en capital au niveau des charges), ils devraient progresser de 5,9% pour s'établir à 566 milliards FCFA. Globalement les investissements sont projetés à 1 232,6 milliards FCFA en hausse de 14,4% en 2018.

En revanche, les charges liées aux utilisations de biens et services (dépenses de fournitures et d'entretien) sont projetées à 316 milliards FCFA en 2018, soit en baisse de 2,9% par rapport à 2017, en cohérence avec la stratégie de rationalisation des consommations publiques.

Pour ce qui est de la **balance des paiements**, elle serait marquée par une aggravation du déficit du compte des transactions courantes (-922,0 milliards FCFA ou -6,9% du PIB en 2018 contre -898,7 milliards FCFA ou -7,3% du PIB en 2017). Cette

² PIB base 2014

situation traduit la poursuite de la remontée des cours du baril et son impact sur la facture pétrolière.

L'excédent du compte capital serait amélioré de 20,2 milliards FCFA en s'établissant à 244,5 milliards FCFA en 2018. Toutefois, le solde global de la balance des paiements devrait être excédentaire de 276,9 milliards FCFA, à la faveur de la bonne tenue de l'excédent du compte financier (+954,4 milliards FCFA), suite notamment à l'émission de l'Eurobond de un (01) milliard de dollars US et un (01) milliard d'euros en 2018.

S'agissant de la **situation monétaire**, elle serait caractérisée, en 2018, par une augmentation des avoirs extérieurs nets de 276,9 milliards FCFA, un accroissement des créances intérieures de 4,7% et une expansion de la masse monétaire de 7,9%.

IV. Perspectives économiques pour la période 2019-2021

A moyen terme, la **dynamique économique amorcée** depuis 2015 devrait se consolider en raison des efforts consentis par l'État dans le cadre, d'une part, de la réalisation de ses importants projets d'investissement structurants et d'autre part, de la poursuite des réformes visant à rendre l'environnement des affaires plus attractif.

Les travaux en cours pour la préparation du PAP II du PSE permettront d'identifier les réformes et les projets qui soutiendront une croissance forte, durable et inclusive. Par ailleurs, à partir de 2021, l'économie sénégalaise devrait enregistrer le démarrage de l'exploitation de nouvelles sources d'énergie, notamment le gaz.

Au total, les perspectives économiques en 2019 et sur le moyen terme 2020-2021 restent globalement favorables. Le **taux de croissance est projeté à 7% en moyenne** sur cette période.

Dans le **secteur primaire**, l'activité devrait s'établir en moyenne à 7,9% sur la période 2019-2021 contre 7,8% en 2018. Cette évolution serait à mettre à l'actif de l'accélération de la croissance du sous-secteur de l'agriculture et des services annexes qui sont attendus en hausse de 9,1% sur la période sous-revue contre 9,4% en 2018.

L'activité du **secteur secondaire**, pour sa part, ressortirait en moyenne en hausse à 6,7% sur la période 2019-2021 contre 6,9% en 2018, soit un ralentissement de 0,2 point de pourcentage. Cette situation s'expliquerait, notamment, par la bonne tenue des sous-secteurs des produits agro-alimentaires et chimiques, de l'électricité et de la construction.

Sur la période 2019-2021, l'activité du **secteur tertiaire** devrait également rester vigoureuse, avec une croissance moyenne projetée de 6,5% contre 6,7% en 2018. Ce dynamisme du secteur tertiaire serait, essentiellement, tiré par les activités

commerciales, par la bonne orientation des services financiers, d'hébergement et de restauration et par la vigueur des activités immobilières.

Concernant les prix, **l'inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, s'établirait en moyenne à 2,0% entre 2019 et 2021, soit en dessous du seuil de 3% fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale.

S'agissant des **finances publiques**, le Gouvernement entend maintenir sur la période 2019-2021 le déficit budgétaire à 3% du PIB conformément aux engagements pris dans le cadre de la convergence sous-régionale. Cette orientation s'appuierait sur la poursuite de l'accroissement des recettes budgétaires et la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de consacrer l'espace budgétaire disponible au soutien des investissements porteurs de croissance. Ainsi, en 2019, le déficit devrait être ramené à 3% du PIB après 3,5% projeté en 2018.

A moyen terme, cette orientation sera confortée et le déficit budgétaire devrait se situer à 3% en 2020 et 2,9% en 2021. A cet effet, la mobilisation des ressources devrait bénéficier de la poursuite du renforcement du dispositif fiscal à travers la prise en compte de nouvelles niches (revenus fonciers, environnement, fiscalité internationale, etc.), la diminution progressive des exonérations fiscales, la modernisation et le renforcement de l'interconnexion entre les différentes régies financières.

La politique de dépenses, en application des directives de l'UEMOA sur les finances publiques, continuera d'être centrée sur l'efficacité dans la programmation et l'exécution des projets d'investissement ainsi que sur l'amélioration de la gestion des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale.

Au titre de 2019, les ressources globales du TOFE sont estimées à 2 920 milliards FCFA réparties en recettes budgétaires pour 2 495 milliards FCFA, en dons pour 394 milliards FCFA et en ressources FSE pour 30 milliards FCFA. Les recettes budgétaires se répartissent en recettes fiscales et non fiscales, respectivement à hauteur de 2 372 milliards FCFA et 123 milliards FCFA en 2019.

Quant aux dépenses totales, elles sont programmées en 2019 à 3 362 milliards FCFA. Ce montant sera composé de 1 418 milliards FCFA au titre des investissements globaux (dont 517 milliards FCFA sur ressources internes et 901 milliards FCFA sur ressources externes), de 743 milliards FCFA pour les dépenses de personnel, de 891 milliards FCFA dédiés aux dépenses de fonctionnement ainsi que de 310 milliards FCFA programmés pour les charges d'intérêt sur la dette. En ce qui concerne l'investissement, la part provenant des ressources extérieures, aussi bien en termes de prêts projets que de dons en capital, devrait s'accroître sensiblement en vue d'accélérer l'exécution des projets financés par les différents Partenaires techniques et financiers de notre pays.

CHAPITRE DEUXIEME : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

I. Situation de l'exécution budgétaire de 2017

L'activité économique s'est consolidée en 2017 avec une progression du PIB réel de 7,2%, soit une hausse d'un point par rapport à 2016. Ce dynamisme est notamment imputable au renforcement de la demande intérieure, elle-même favorisée par la consolidation de la mise en œuvre des grands projets d'investissement et le renforcement de l'ensemble des secteurs productifs.

Ainsi, les performances réalisées dans le secteur de l'agriculture et ses activités annexes ont beaucoup contribué aux résultats économiques satisfaisants enregistrés en 2017, grâce à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise (PRACAS).

Dans ce contexte, l'exécution budgétaire 2017 a été marquée par le respect du niveau du déficit prévu dans la loi de finances initiale à 3,5% du PIB, base 1999 ou à 2,9%, base 2014.

Cette performance est le cumul des résultats obtenus grâce notamment à un ciblage des priorités, à l'assainissement des soldes des comptes de dépôt des structures autonomes et similaires ainsi qu'au bon comportement des tirages sur ressources extérieures pour certains projets d'envergure.

I.1. Mobilisation des ressources budgétaires en progression

Malgré la hausse du prix du baril qui a eu un impact négatif sur le niveau de recouvrement des recettes issues des produits pétroliers, la mobilisation des ressources budgétaires pour l'année 2017 s'est améliorée par rapport à 2016 grâce aux efforts portés essentiellement sur l'élargissement de l'assiette fiscale, mais aussi à la maîtrise des dépenses fiscales.

Ainsi, les recettes totales du budget de l'Etat ont été mobilisées à hauteur de 2 836,3 milliards FCFA en 2017 contre 2 755,5 milliards en 2016 ; soit une progression de 80,9 milliards FCFA en valeur absolue et 2,9% en valeur relative.

Elles sont constituées des recettes du budget général (2 733 milliards FCFA) et celles des comptes spéciaux du Trésor (103,3 milliards FCFA).

Tableau 1 : exécution des recettes

RUBRIQUES	REALISATIONS 2016	RELISATIONS 2017	ECART	%
RECETTES FISCALES	1 785 811 991 728	1 839 554 033 751	53 742 042 023	3,0%
RECETTES NON FISCALES	84 125 617 980	91 243 915 133	7 118 297 153	8,5%
REMBOURSEMENT PRÊTS ET AV	2 485 970 424	2 459 253 487	- 26 716 937	-1,1%
RECETTES EXCEPTIONNELLES	255 184 364 323	246 983 956 778	- 8 200 407 545	-3,2%
DONS BUDGETAIRES	70 854 136 444	16 422 310 912	- 54 431 825 532	-76,8%
RESSOURCES EXTERIEURES	467 327 412 018	456 549 476 127	- 10 777 935 891	-2,3%
EMPRUNTS PROGRAMMES	-	79 760 743 199	79 760 743 199	0,0%
RECETTES CST	89 718 878 376	103 398 971 826	13 680 093 450	15,2%
TOTAL REALISATIONS	2 755 508 371 293	2 836 372 661 213	80 864 289 920	2,9%

Source : DGCPT, DGD, DGID

Au titre des recettes fiscales, celles-ci sont arrêtées à 1 839,6 milliards FCFA dont 576,2 milliards FCFA sur les impôts directs qui connaissent une hausse de 18,2 milliards FCFA. Cette performance est particulièrement portée par les impôts sur le revenu qui représentent 52,4% des impôts directs.

Pour les recettes non fiscales, elles ont connu une hausse de 7,1 milliards FCFA, en glissement annuel passant de 84,1 milliards FCFA en 2016 à 91,2 milliards FCFA en 2017.

Quant aux recettes exceptionnelles, elles ont été exécutées à hauteur de 246,9 milliards FCFA, soit un repli de 8,2 milliards FCFA en glissement annuel.

Pour les dons budgétaires, ils connaissent une baisse de 76,8% passant de 70,8 milliards FCFA en 2016 à 16,4 milliards FCFA en 2017.

Au niveau du cordon douanier, les recettes à fin décembre se chiffraient à 648,1 milliards FCFA. Par rapport à l'objectif initial de 646 milliards FCFA, ce résultat fait ressortir une plus-value cumulée de 2,1 milliards FCFA compte non tenu des certificats de détaxe d'un montant de 4,3 milliards FCFA.

Comparativement aux recettes à fin décembre 2016 qui étaient de 587,95 milliards FCFA, il se dégage une hausse de 60,1 milliards FCFA en valeur absolue et 10,2 % en valeur relative.

Cette hausse en glissement annuel est la résultante de la progression des recettes sur toutes les lignes avec une proportion de 42,6 milliards FCFA sur les lignes Hors-pétrole pendant que les lignes pétrolières ont connu une augmentation de 13,7 milliards FCFA.

En effet, la hausse des importations concerne quelques produits porteurs de recettes comme le sucre, les véhicules, etc.

En ce qui concerne la taxe d'exportation sur l'arachide instituée en 2017, elle a contribué à rehausser le glissement annuel à hauteur de 2,9 milliards FCFA.

Relativement aux ressources extérieures destinées à l'investissement, pour des prévisions de tirages de 437 milliards FCFA, le montant total des décaissements en 2017 est estimé à 456,6 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 104,5%.

Ce taux de 104,5% est lié aux importants décaissements notés sur les emprunts dans le portefeuille de certains Partenaires techniques et financiers (PTF) comme la Chine, la Banque mondiale, l'Inde, la BID, le BAD, l'AFD.

Par nature, ces décaissements se répartissent comme suit :

- emprunts : 241,5 milliards FCFA, soit 52,9% ;
- subventions : 215,1 milliards FCFA, soit 47,1%.

Toujours au titre de la coopération, cinquante (50) conventions de financement ont été conclues avec les partenaires techniques et financiers sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 pour un montant total de 1 449,2 milliards FCFA dont 92,2 % sous forme de prêts à des conditions concessionnelles et 7,8% sous forme de subventions.

En ce qui concerne les subventions, elles proviennent entre autres PTF, du Fonds Européen de Développement (FED), de l'USAID, de la Chine et de la coopération allemande (KfW).

I.2. Exécution des dépenses budgétaires

Les dépenses du budget de l'Etat sont ressorties à 3 325,5 milliards FCFA en 2017 contre 3 432 milliards FCFA à fin 2016, soit une baisse de 106,4 milliards FCFA (3,1%). Ce recul dénote une gestion prudente des dépenses de 2017, à l'effet de respecter l'objectif du déficit fixé dans le cadre du Programme économique et financier appuyé par l'ISPE.

Tableau 2 : exécution des dépenses budgétaires par grandes catégories

RUBRIQUES	REALISATIONS 2016	REALISATIONS 2017	ECART	%
DETTE PUBLIQUE	783 766 357 832	740 523 442 894	- 43 242 914 938	-5,5%
DEPENSES DE PERSONNEL	563 622 744 963	599 945 561 224	36 322 816 261	6,4%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	391 731 396 018	356 107 115 051	- 35 624 280 967	-9,1%
TRANSFERTS COURANTS	430 705 919 981	422 451 834 041	- 8 254 085 940	-1,9%
TOTAL DEPENSES ORDINAIRES	2 169 826 418 794	2 119 027 953 210	- 50 798 465 584	-2,3%
INVESTISSEMENTS SUR RESSOURCES INTERNES	690 229 071 086	645 853 734 237	- 44 375 336 849	-6,4%
INVESTISSEMENTS SUR RESSOURCES EXTERNES	467 327 412 018	456 549 476 127	- 10 777 935 891	-2,3%
TOTAL INVESTISSEMENTS	1 157 556 483 104	1 102 403 210 364	- 55 153 272 740	-4,8%
DEPENSES CST	104 627 229 215	104 096 973 681	- 530 255 534	-0,5%
TOTAL	3 432 010 131 113	3 325 528 137 255	- 106 481 993 858	-3,1%

Source : DGB, DGCPT

Au titre de la **dette publique**, le service ordonnancé (optique budgétaire) se chiffre environ à 740,5 milliards FCFA dont 506,6 milliards FCFA pour le principal et 233,9 milliards FCFA pour les intérêts.

Ce service ordonnancé de 740,5 milliards FCFA se décompose comme suit :

- 283,8 milliards FCFA pour la dette extérieure ;
- 456,7 milliards FCFA pour la dette intérieure.

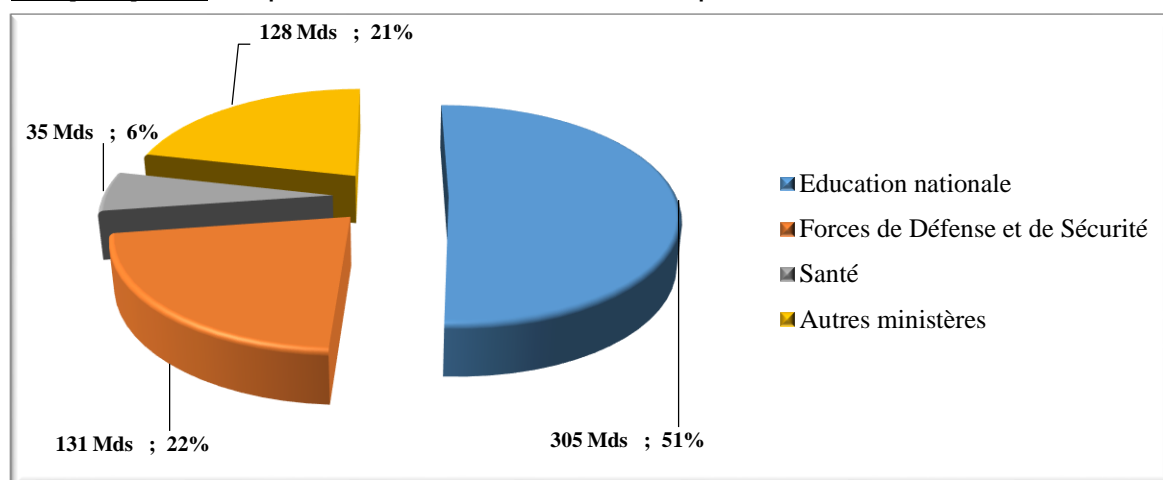
Pour les **dépenses de personnel**, sur des prévisions initiales d'un montant de 586 milliards FCFA, elles ont été ordonnancées à hauteur de 599,9 milliards FCFA, soit un dépassement de 13,9 milliards FCFA.

Les principaux facteurs explicatifs de cet écart sont :

- une prévision de 1,5 milliard FCFA en pension d'invalidité, alors qu'il a été ordonnancé un montant de 7,8 milliards FCFA à fin décembre, soit un écart de 6,3 milliards FCFA;
- un paiement en dépenses d'hospitalisation de 11 milliards FCFA, alors qu'il n'était prévu que 9,1 milliards FCFA : soit un écart de 1,9 milliard FCFA ;
- un effet report sur 2017, en année complète, de 732 agents du secteur de l'Enseignement, et qui ont eu un impact de 2,2 milliards FCFA ;
- des écarts sur les vacances administratives de 1,1 milliard FCFA ;
- un dépassement sur les heures supplémentaires d'un (1) milliard FCFA.

La répartition de la masse salariale reste toujours dominée par le secteur de l'éducation et de la formation avec plus de la moitié des dépenses de personnel (51%). Suivent ensuite les forces de défense et de sécurité (Forces armées et intérieur) qui polarisent près du quart (22%) des dépenses de personnel, au moment où la part de la santé dans la masse salariale est de 6%.

Graphique 1 : répartition de la masse salariale par secteurs



Source : DGB

C'est dire donc le poids des secteurs sociaux dans les dépenses de personnel, orientation affichée par les autorités depuis quelques années, par le recrutement de profils techniques, afin de booster le PSE.

Les autres ministères et institutions réunis n'auront consommé que 21% des dépenses de personnel du titre 2.

Il faut préciser que les pensions d'invalidité, d'une valeur de 7,8 milliards FCFA, sont entièrement affectées aux Forces de Défense et de Sécurité.

Les **29,4 milliards** FCFA de rappels prévus pour les enseignants ont été payés tandis que sur des prévisions de 10 000 entrées de professeurs et maîtres contractuels (PC et MC), 8 228 ont été exécutées en 2017, soit un écart de 1 772.

Ce gap a été résorbé d'une part, par l'impact en année pleine des 732 agents de l'enseignement mis en solde en 2017 et d'autre part, par l'augmentation de 4 725 des prévisions d'entrées (16 725) par rapport à celles réalisées en 2016 (moins de 12 000)³.

Quant aux **autres dépenses courantes**, elles sont exécutées à hauteur de 778,6 milliards FCFA en 2017 contre 822,4 milliards FCFA en 2016, soit une baisse de 5,3 %, imputable essentiellement aux biens et services (-9,1%). Elles se décomposent comme suit :

- le fonctionnement des services centraux (titre 3) : 356,1 milliards FCFA ;
- les transferts courants (titre 4) : 422,5 milliards FCFA.

La baisse significative de ces dépenses, reflète ainsi la régulation opérée en cours de gestion aux fins d'assurer le maintien de l'équilibre budgétaire.

Le résultat de cette régulation budgétaire a permis de réduire la part des autres dépenses courantes (fonctionnement et transferts courants) sur le PIB de 7,6% en 2016 à 6,6% en 2017, soit une économie d'un point de pourcentage.

Toutefois, les principales dépenses sensibles et prioritaires ont été effectuées en 2017.

Il s'agit, entre autres, des dépenses suivantes :

- subventions accordées aux Universités et Centres des œuvres universitaires (78,5 milliards FCFA) ;
- bourses et allocations d'études des étudiants (43,4 milliards FCFA) ;
- frais de formation des étudiants orientés dans les universités privées (5 milliards FCFA) ;
- salaires des contractuels du Ministère de la Santé et de l'Action sociale (4,8 milliards FCFA) ;
- salaires des corps émergents du secteur de l'Education et de la Formation professionnelle (81,4 milliards FCFA) ;
- charges relatives aux élections (13,6 milliards FCFA) ;
- compétitions internationales (4,8 milliards FCFA) ;

³ En ne prenant pas en compte les entrées des FDS intervenues en janvier 2018.

- dépenses permanentes (eau, électricité et téléphone) pour un montant de 56,1 milliards FCFA dont 8,9 milliards FCFA représentant les factures d'électricité pour l'éclairage public ;
- impôts et taxes payés par l'Etat sur les marchés financés sur ressources extérieures (51,8 milliards FCFA) ;
- et du programme de vérification des importations (8,6 milliards FCFA).

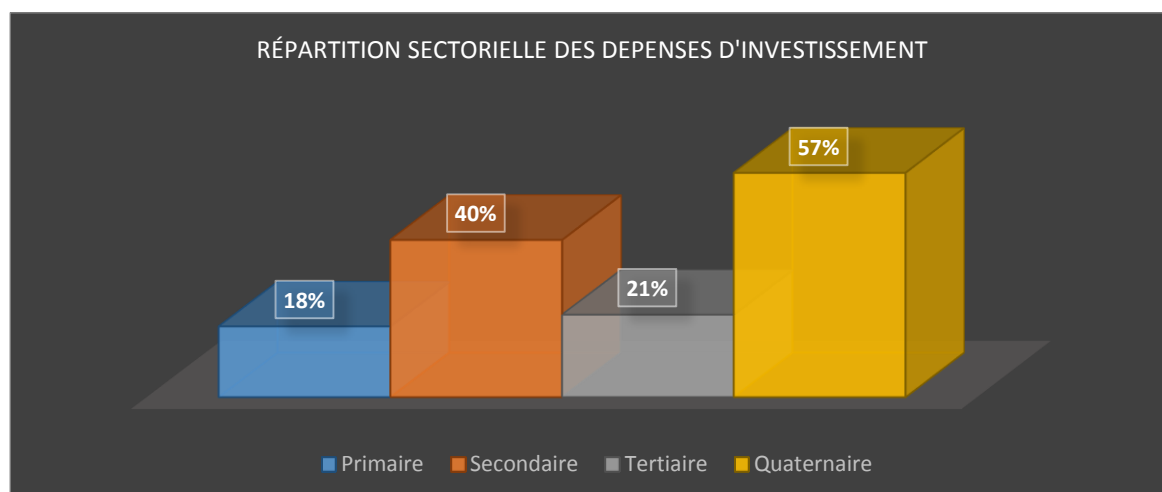
En ce qui concerne les **dépenses d'investissements**, elles ont été exécutées à hauteur de 1 102,4 milliards FCFA en 2017 contre 1 157,6 milliards FCFA en 2016, soit une baisse de 55,2 milliards FCFA en valeur absolue et 4,8% en valeur relative. Cette situation est imputable pour l'essentiel aux dépenses d'investissements sur ressources internes qui ont connu un repli de 6,4%.

Pour **les dépenses d'investissements sur ressources internes**, elles ont été exécutées à hauteur de 645,8 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 77,5%. Cette situation ne résulte nullement d'une contre-performance mais s'explique plutôt par un effet d'éviction des ressources internes résultant du volume important des tirages sur ressources extérieures, occasionnant une réduction de l'espace budgétaire pour les ressources internes.

Concernant les **dépenses d'investissements sur ressources externes**, elles ont été exécutées pour un montant global de 456,6 milliards FCFA.

L'exécution des dépenses d'investissements globaux a profité, en premier, au secteur quaternaire (57% des ressources), suivi du tertiaire (21%), du primaire (18%) et en dernier au secondaire (4%), comme le montre le graphique ci-dessous. Cette répartition reflète l'importance accordée au secteur quaternaire qui regroupe des sous-secteurs comme la santé, l'éducation, le développement social, la sécurité et la défense et nécessitant d'importants investissements.

Graphique 2 : répartition sectorielle des dépenses d'investissement



Source : DGB

Les investissements exécutés par l'Etat avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers ont donc permis des réalisations importantes en 2017 dans les différents secteurs comme décliné ci-dessous.

Le **secteur primaire** est essentiellement tiré par le sous-secteur de l'agriculture et dans une moindre mesure, par les sous-secteurs de l'élevage et de la pêche.

Au niveau de l'agriculture, la mobilisation des ressources a permis d'obtenir les résultats suivants :

- les superficies emblavées sont passées de 3 188 861 ha en 2016/2017 à 3 316 966 hectares en 2017/2018, soit une augmentation de 4,02%. En ce qui concerne le riz, les superficies emblavées ont cru de 7,76% pour atteindre 305 934 hectares en 2017/2018 ;
- dans le domaine de la modernisation de l'Agriculture, 800 tracteurs, 37 moissonneuses, 68 batteuses et 50 unités de blanchiment du riz ont été acquis contre 400 tracteurs en 2016/2017, soit une progression de 50% pour les tracteurs et 100% pour les autres équipements ;
- les productions céréalières ont connu la même évolution avec une augmentation de 391 964 tonnes, soit 18,45%. Le riz a suivi la même tendance avec une variation positive de 65 652 tonnes relativement à 2016/2017, soit une hausse de 7%.

S'agissant du sous-secteur de l'élevage, il a été enregistré en 2017 un certain nombre d'avancées qui se résument à :

- une augmentation de la production nationale de viande et d'abats qui passe de 243 000 000 de tonnes en 2016 à 247 000 000 tonnes, soit une progression de 1,64% ;
- un accroissement de la production nationale de lait estimée en 2017 à 243 000 000 litres contre 232 000 000 litres en 2016, soit une hausse de 11 millions de litres et 4,74% ;
- une évolution positive de la production nationale d'œufs de consommation entre 2016 et 2017 pour respectivement 615 millions d'unités et 720 millions d'unités.

Concernant le sous-secteur de la pêche, l'année 2017 reste marquée par :

- la réalisation du quai de pêche de Potou ;
- le démarrage de la construction du marché au poisson de Tambacounda ;
- la réception du complexe frigorifique de Darou Mousty et la mise en service de celui de Linguère ;
- la subvention des moteurs de pirogues avec un montant de 2,3 milliards FCFA octroyé aux pêcheurs artisans pour l'acquisition de 2 079 moteurs, portant ainsi le cumul à 3,986 milliards FCFA et 3 749 moteurs ;

- la poursuite de la pose des plaques réfléchissantes d'immatriculation en aluminium, initié en 2016. Au total 15 874 embarcations ont été immatriculées sur un parc piroguier de 22 356 unités, soit un taux de réalisation de 71%.

Le **secteur secondaire** qui englobe les sous-secteurs de l'industrie, des mines et de l'artisanat reste dominé par le sous-secteur de l'énergie.

Au cours de l'année 2017, les résultats suivants ont été enregistrés :

- la signature de neuf (09) contrats d'exploration et les découvertes de pétrole de trois blocs offshore à Sangomar, Saint Louis et Kayar ainsi que du gisement de gaz naturel dénommé GTA (Grand Tortue Ahmeyim), situé dans la zone frontalière entre le Sénégal et la Mauritanie ;
- l'augmentation de la production totale d'énergie qui est passée de 3 595 Gwh en 2016 à 3 920 Gwh en 2017 soit une évolution de 9%. Ces résultats ont été obtenus grâce à la promotion du mix énergétique (21% d'énergies renouvelables), la modernisation du parc de production avec la construction de nouvelles centrales (Bokhol, Malicounda, Kahone, Sinthiou Mekhé et Mérina Dakhar) et l'extension de centrales existantes par la mise en place d'unités plus performantes (Tobène, Taïba Ndiaye). Cette production est également facilitée par la sécurisation de l'approvisionnement en combustible pour la production d'électricité grâce à l'appui du Fonds de Soutien et de Sécurisation de l'Énergie (FSE) ;
- l'accroissement du nombre de villages électrifiés entre 2016 et 2017 qui passe respectivement de 3 173 à 3 336, améliorant ainsi le taux d'électrification rurale qui varie de 31,5% en 2016 à 40% en 2017 ;
- la vulgarisation de 1 700 bio digesteurs en 2017 contre 1 200 en 2016 pour une contribution significative à l'atteinte de l'objectif d'amélioration de l'indépendance énergétique des ménages ruraux grâce au développement de combustibles alternatifs.

En outre, l'année 2017 est caractérisée par la construction des hôtels d'industries à Touba, Matam, Gossas et Linguère et la publication de la loi n° 2016-32 du 8 novembre 2016 portant code minier ainsi que son décret d'application n°2017-459 du 20 mars 2017.

Le **secteur tertiaire** est principalement porté par le sous-secteur des infrastructures routières, les services de transport et, dans une moindre mesure par les sous-secteurs des transports aériens, maritimes et ferroviaires.

Les principaux résultats du sous-secteur se traduisent ainsi qu'il suit :

- le relèvement du niveau de service, faisant passer l'état global du réseau revêtu en bon et moyen état à 80% en 2017 contre 77% en 2016 ;

- la poursuite des travaux du projet du Train Express Régional ;
- la mise en œuvre du projet de Bus Rapid Transit (BRT) ;
- le désenclavement des zones de production à fortes potentialités avec un pourcentage de routes en terre en bon et moyen état concernant le réseau classé qui s'est établi à 54% en 2017 contre 52% en 2016 ;
- la mise en œuvre du programme de modernisation des transports urbains avec la livraison et la mise en service de 113 véhicules en 2017;
- le renouvellement du parc d'autobus de Dakar Dem-Dikk avec 385 autobus réceptionnés et mis en service en 2017.

Dans le sous-secteur des transports aériens, les réalisations phares portent sur : (i) la mise en service du nouvel Aéroport international Blaise Diagne (AIBD), (ii) le montage de la compagnie nationale Air Sénégal SA (recapitalisation par l'Etat) et l'acquisition de deux (2) avions Airbus ATR 72-600 et (iii) la finalisation de la contractualisation pour la reconstruction de cinq (5) aéroports régionaux : Saint-Louis, Matam, Ziguinchor, Tambacounda, Kédougou.

Dans le domaine des transports maritimes, l'accent a été mis sur l'acquisition d'un cargo, d'une capacité de 5 000 tonnes, pour renforcer la capacité d'offre de transport maritime domestique et sous régionale, d'une drague ainsi que des équipements pour l'entretien des voies navigables.

S'agissant du commerce, les mesures de baisse et de stabilité des prix de grande consommation ont été maintenues. Il s'y ajoute la finalisation en cours du marché d'intérêt national et de gros porteurs ainsi que du centre d'exposition.

Pour le sous-secteur du tourisme, les réalisations ont porté sur la modernisation et la création d'infrastructures touristiques à Pointe Sarène ainsi que la requalification de Saly Portudal et du Cap Skiring. La suppression du visa payant et la baisse effective des redevances aéroportuaires ont permis d'accroître l'effectif des touristes au Sénégal. L'opérationnalisation du crédit hôtelier, avec un volume de financement de plus de deux milliards (2 000 000 000) FCFA, a contribué à la mise aux normes et à la redynamisation des infrastructures hôtelières.

Dans le **secteur quaternaire**, les résultats notés sont à mettre à l'actif de certains sous-secteurs essentiels, dont l'éducation et la formation, l'hydraulique et l'assainissement, la santé, l'urbanisme et l'habitat, mais également la défense et la sécurité ainsi que le développement local.

Dans le domaine de l'Education et de la Formation, selon le niveau d'enseignement, les réalisations portent sur :

- l'augmentation du nombre d'élèves maitres formés à l'initiale qui passe de 1 834 en 2017 contre 1 000 en 2016 dans le préscolaire. En outre, dans le cadre

du BCI, 16 cases des tout-petits sont achevées, 21 en cours d'exécution et 28 en cours de réhabilitation pour le préscolaire et, dans l'élémentaire, 91 salles ont été construites contre 145 salles de classe en 2016 ;

- les travaux de construction de salles de classes, au titre de la mise en œuvre du Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité dans l'Éducation de base (PAQEED), ont permis d'enregistrer globalement 195 écoles achevées et équipées et 5 en cours de construction dans la région de Matam ;
- la construction de 16 collèges, 61 salles de classe dont 6 réhabilitées, 7 Blocs scientifiques et techniques (BST) et 3 ouvrages d'alimentation en eau potable en cours de réalisation au niveau de l'enseignement moyen général ;
- la construction de 8 lycées départementaux et la réhabilitation de 7 lycées à Dakar dans le secondaire ;
- la construction en cours de la totalité des 13 inspections de l'éducation et de la formation prévues, ainsi que l'achèvement de 2 Centres régionaux de Formation du Personnel de l'Éducation (CRFPE) dans le cadre du PAQEED ;
- l'accroissement des effectifs inscrits dans les Classes d'Alphabétisation fonctionnelle (CAF) qui passent à 41 038 en 2017 contre 15 435 en 2016 tandis que dans les daaras, le nombre d'apprenants a évolué de 6 374 (32 217 en 2017 contre 25 849 en 2016) ;
- le recrutement de 1 834 maîtres contractuels dont 1 822 élèves-maîtres admis à la suite de l'évaluation finale de la formation initiale (1 472 pour l'option française et 350 pour l'option arabe) et 22 autres maîtres au titre du recrutement complémentaire ;
- la hausse substantielle du nombre d'apprentis formés en 2017 qui passe de 7 157 en 2016 à 8 425 en 2017 ;
- la poursuite de la réhabilitation des amphithéâtres et de l'auditorium de l'UCAD, l'extension et l'équipement des universités Gaston BERGER de Saint-Louis et Alioune DIOP de BAMBEY ainsi que la construction d'un incubateur à l'université Assane SECK de Ziguinchor ;
- l'intensification du programme « un étudiant un ordinateur » pour améliorer l'environnement numérique du travail avec 50 025 étudiants bénéficiaires, soit plus de 30% des effectifs universitaires ;
- le développement du réseau des Centres de Recherche et d'Essais (CRE) avec la finalisation de la réhabilitation et de l'équipement de sept (07) nouveaux CRE qui viennent s'ajouter aux vingt-trois (23) déjà fonctionnels dans le domaine de la recherche et de l'innovation ;
- l'amélioration de la capacité d'accueil avec la construction en cours de nouveaux pavillons dans les différents campus sociaux.

Dans le domaine de l'hydraulique, 15 847 branchements sociaux à l'eau potable ont été réalisés en zone urbaine. En milieu rural, on enregistre la réalisation de 96 châteaux d'eau et 121 forages neufs ou renouvelés.

Pour l'assainissement, 2 393 latrines familiales ont été construites et 27 édicules publics en milieu rural.

Par ailleurs, d'autres programmes d'envergure nationale tels que le PUDC et le PUMA ont connu des réalisations ayant un impact sur l'amélioration du niveau de vie des populations. Ces réalisations portent sur : (i) la construction/réhabilitation d'un linéaire de 800 km de pistes rurales au niveau des zones les plus enclavées ; (ii) la construction/réhabilitation de 395 forages et 157 châteaux d'eau ; (iii) l'électrification d'au moins 420 villages ; (iv) l'installation de 5 500 moulins de transformation ou des décortiqueuses et batteuses ou autres équipements de production ou de transformation au sein des communes défavorisées.

En outre, l'accès aux services de santé a connu des avancées, marquées par le renforcement des infrastructures de santé, l'amélioration des effectifs au niveau des régions périphériques et la disponibilité des médicaments et produits essentiels.

Ainsi, les réalisations portent sur l'achèvement de 04 centres de dialyse (Thiès, Diourbel, Pikine et Guédiawaye), de trois (03) Centres de Santé (Yeumbeul, Niakhar Samine), la réhabilitation de douze (12) structures sanitaires, ainsi que l'équipement et la mise en service de 60 postes de santé nouvellement créés. Sur le plan de la Logistique, le Gouvernement a finalisé l'acquisition de 162 ambulances médicalisées et trois (3) unités mobiles.

S'agissant des effectifs, la dynamique de renforcement du personnel s'est consolidée avec le recrutement de 823 agents tous corps confondus. Ces efforts ont été complétés par l'enrôlement de 1 162 professionnels de santé grâce à l'appui de la coopération japonaise, ce qui a permis la mise en place du binôme Infirmier/Sage-femme dans 1 033 postes de santé des régions périphériques.

Par ailleurs, le taux moyen de disponibilité des médicaments et produits essentiels traceurs est passé de 82% en 2016 à 89% en 2017.

Le processus de consolidation des progrès réalisés dans le domaine de la lutte contre les maladies transmissibles s'est poursuivi avec un élargissement de la zone de pré élimination du paludisme sur 42 districts sanitaires contre 33 en 2016.

Pour ce qui est de la tuberculose, le taux de succès thérapeutique des nouveaux cas de Tuberculose à microscopie positive a légèrement baissé de 2016 à 2017 en passant de 90% à 89%.

Dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA, il faut souligner l'effectivité de la décentralisation de la prise en charge dans 118 postes de santé, contribuant ainsi à l'augmentation de la proportion de personnes vivant avec le VIH sous antirétroviraux qui est passée de 97,4% à 99%.

Concernant les maladies non transmissibles, il convient de noter la prise en charge du diabète dans l'ensemble des centres de santé (100%) alors qu'elle se situait à 38% en 2016. De plus, le démarrage de quatre (04) nouveaux centres de dialyse (Thiès, Diourbel, Pikine et Guédiawaye) et l'équipement en matériels de radiothérapie des centres de traitement du cancer de l'Hôpital Dallal Jamm et de l'Hôpital LE DANTEC sont effectifs.

Au niveau de la santé maternelle, le renforcement des effectifs et des compétences du personnel, la mise en œuvre des interventions à haut impact, l'adoption des accouchements à style libre (humanisé) dans certaines régions et le renforcement de la supervision intégrée des services de santé de reproduction, ont permis d'améliorer le taux d'achèvement des consultations prénatales qui a évolué de 49,4% en 2016 à 58,6% en 2017.

En matière d'Urbanisme et d'Habitat, les réalisations portent essentiellement sur la production de 3 532 unités d'habitation dont 1 494 logements et 2 038 parcelles viabilisées. Il s'y ajoute les travaux d'aménagement du cadre de vie sur onze (11) espaces publics.

Dans les sous-secteurs de la culture et du sport, l'accent a été mis sur : (i) la réhabilitation de six (06) centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC); (ii) la réhabilitation de sites et monuments historiques majeurs; (iii) la réalisation de plusieurs films par des cinéastes sénégalais qui ont obtenu des distinctions importantes au niveau international ; (iv) la poursuite des travaux de l'Arène nationale et du Palais des sports de Diamniadio, du stade de Sédhiou, de Ndiarème Limamoulaye ainsi que les travaux de mise aux normes des stades Léopold Sédar Senghor et Marius Ndiaye.

Quant à la protection sociale des groupes vulnérables, 50 006 cartes d'égalité des chances ont été distribuées et ont permis aux bénéficiaires d'accéder aux facilités en matière de santé, finance et réadaptation.

Pour ce qui est du Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF), pour un budget de 35 milliards FCFA, l'objectif annuel de 300 000 ménages bénéficiaires de transferts monétaires a été atteint en 2017, contre 258 381 familles en 2016.

La politique d'inclusion sociale des populations démunies et d'autonomisation des femmes a favorisé la distribution de 3 964 lots de matériels de production et d'allègement des travaux domestiques ainsi que le financement de plus de 1 761 femmes vulnérables et 6 369 femmes entrepreneures ou porteurs de projets, pour un montant total de 3,428 milliards FCFA.

En ce qui concerne la Couverture Maladie universelle (CMU), le processus de maillage du territoire national en organisations mutualistes est parachevé avec la mise en place

de 676 mutuelles dans les 552 communes du pays dont 96% fonctionnelles. Le taux de pénétration des mutuelles est passé de 33% en 2016 à 42,4% en 2017.

Relativement au sous-secteur de la **défense et de la sécurité**, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé résolument dans un renforcement des moyens de défense et de sécurité ces dernières années. Ce qui s'est traduit par : (i) l'acquisition de matériels adéquats pour les forces chargées de la défense et de la sécurité nationale (Gendarmerie, Forces armées, Police) ; (ii) la construction et la réhabilitation de casernes de gendarmeries, de cantonnements militaires, de commissariats de police et de casernes sapeurs-pompiers ; (iii) l'augmentation du recrutement du personnel pour répondre aux besoins sécuritaires amplifiés par l'internationalisation de nouvelles formes d'insécurité liées au terrorisme ainsi que (iv) la réalisation de 189 infrastructures sécuritaires, avec présentement la construction des postes frontaliers mixtes de Dyabougou (Tambacounda), Guémédjié (Kédougou), Koundel (Matam), Kellimanegouye (Kaffrine), Kanicounda (Sédhiou), Sadel (Matam) et la réhabilitation de brigades ou de postes de gendarmerie.

I.3. Financement du déficit budgétaire

Au terme de l'année 2017, l'Etat du Sénégal a mobilisé sur le marché financier un montant de 725,4 milliards FCFA constitué de ressources Eurobond de 641,2 milliards FCFA et de bons du Trésor par adjudication de 84,156 milliards FCFA.

Ces ressources de marché ont été appuyées par celles issues de la coopération bilatérale et multilatérale portant sur, d'une part, les prêts projets et prêts programme pour respectivement 241,475 milliards FCFA et 79,759 milliards FCFA et, d'autre part, les dons budgétaires et en capital à concurrence de 17,055 milliards et 215,07 milliards FCFA.

Au total, l'Etat du Sénégal a contracté des emprunts et reçu des dons pour un montant global de 1 278,754 milliards FCFA pour assurer le financement du déficit budgétaire de 2017.

II. Exécution budgétaire 2018 à fin mars

Les ressources et les charges du budget général 2018 ont été exécutées respectivement à hauteur de 621,1 milliards FCFA et 774,9 milliards FCFA. Elles se répartissent comme suit :

II.1 les ressources

Les recouvrements cumulés des recettes internes à fin mars 2018 sont chiffrés à 495,8 milliards FCFA. En glissement annuel, le recouvrement cumulé, à fin mars 2018, a enregistré une hausse de 15% en valeur relative comparativement au premier trimestre de 2017.

Cette performance est essentiellement soutenue par les recettes fiscales, notamment les impôts indirects qui sont situés à 282,5 milliards FCFA contre 228,9 une année auparavant, soit une augmentation de 23% (53,6 milliards FCFA). Les recouvrements au cordon douanier ont contribué à l'amélioration des impôts indirects en se renforçant de 20,1% (23,3 milliards FCFA) par rapport à fin mars 2017.

Cette évolution des recettes fiscales est atténuée par le recouvrement du fonds de sécurisation des importations de produits pétroliers (FSIPP) qui continue d'être affecté par le blocage du prix du baril.

Les ressources extérieures se sont bien comportées à fin mars avec un niveau de décaissement des partenaires techniques et financiers de 26,2% (135,2 milliards FCFA) sur un objectif trimestriel de 25%.

II.2 les charges

Les charges du budget général sont arrêtées à fin mars, à 774,8 milliards FCFA et sont réparties suivant le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : les charges du budget général

Rubriques	LFI 2018	Exécution à fin mars	%
Dettes publiques	839 800 000 000	189 260 000 000	22,5%
personnel	633 000 000 000	166 262 000 000	26,3%
dépenses de fonctionnement	314 319 186 000	87 695 801 693	27,9%
Transferts courants	471 180 814 000	99 757 709 123	21,2%
Investissements ressources int	822 500 000 000	96 705 121 676	11,8%
<i>Investissements exécutés par l'état</i>	<i>157 554 688 000</i>	<i>17 089 496 307</i>	<i>10,8%</i>
<i>Transferts en capital</i>	<i>664 945 312 000</i>	<i>79 615 625 369</i>	<i>12,0%</i>
Investissements ressources ex	517 000 000 000	135 198 131 629	26,2%
TOTAL	3 597 800 000 000	774 878 764 121	21,5%

Source : DGB et DGCPT

II.2.1 le service de la dette

Sur la période allant du 01 janvier au 31 mars 2018, le service de la dette ordonnancé (optique budgétaire) s'élève provisoirement à 189,3 milliards FCFA dont 69,6 milliards FCFA (soit 36,8%) pour la dette extérieure et 119,7 milliards FCFA (soit 63,2%) pour la dette intérieure.

Ce montant ordonnancé au titre de la dette extérieure renferme des économies de 10,8 milliards FCFA réalisées au titre des initiatives PPTTE et IADM.

Au 31 mars 2018, l'encours de la dette publique est arrêté provisoirement à 6 763,3 milliards FCFA. Il ressort à 5 530,79 milliards FCFA pour la dette extérieure et à 1 232,5 milliards FCFA pour la dette intérieure.

Cet encours se situerait à 6 555,26 milliards FCFA au 31 décembre 2018.

II.2.2 les dépenses de personnel

Elles ont été ordonnancées pour un montant d'environ **166,262 milliards FCFA**. En comparaison avec l'objectif trimestriel de **158 milliards FCFA**, il a été enregistré un dépassement de **8,262 milliards FCFA** en valeur absolue soit **5,23%** en valeur relative.

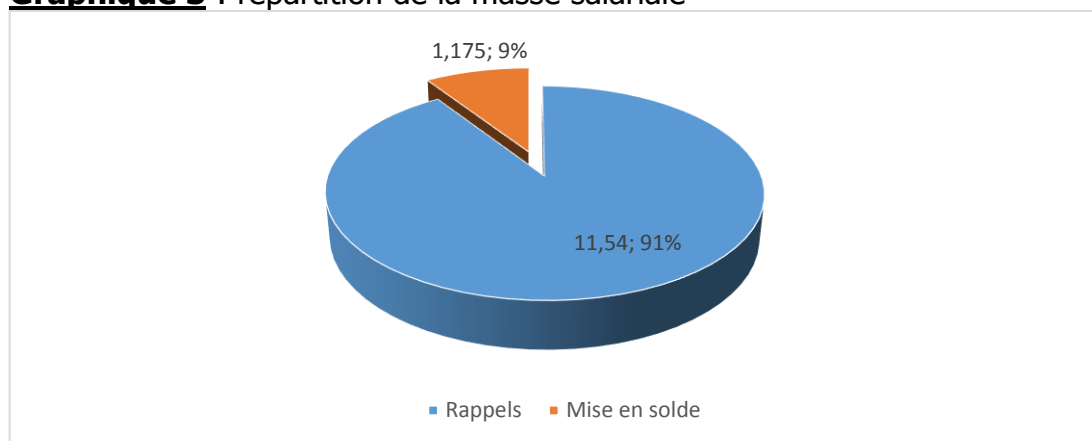
Ce dépassement est dû principalement au respect des engagements du Gouvernement envers les syndicats de divers secteurs principalement le secteur de l'Education. En effet, les facteurs explicatifs sont :

- l'augmentation de l'enveloppe prévue pour le paiement des rappels des enseignants qui est passée de 29,4 milliards FCFA à **32 milliards FCFA** suite aux négociations entre les syndicats et le Gouvernement ;
- l'impact de **1,4 milliard FCFA** de parts contributives (Caisses de sécurité sociale, FNR, IPRES) non prises en charge dans les projections du TOFE initial engendré par le paiement des rappels ;
- les différentes autres régularisations estimées à **800 millions FCFA** au profit des enseignants en termes d'alignements, de régularisation des indemnités de sujétion et d'autres types d'indemnités (surcharges horaires, recherche documentaires, etc.) ;
- le règlement des dépenses de santé d'un montant **3,7 milliards FCFA** ;
- le paiement de **1,6 milliard FCFA** à 1 800 agents des forces de défense et de sécurité relativement à leur mise en solde et rappels à la suite du recrutement en 2017.

En glissement annuel sur la même période, la masse salariale a connu une augmentation de **18,218 milliards FCFA** en valeur absolue soit **12,3%** en valeur relative et les effectifs ont augmenté de **8 706** agents en valeur absolue soit **7,1%** en valeur relative.

La masse salariale a été particulièrement tirée par la mise en œuvre des accords avec les enseignants (corps émergents) dans le titre 2 pour 11,54 milliards FCFA et 1,1 milliard FCFA pour la prise en charge respectivement des rappels et de la mise en solde des Professeurs et Maîtres contractuels de l'éducation et de la formation, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Graphique 3 : répartition de la masse salariale



Source : DGB

II.2.3 les autres dépenses courantes

Les crédits ouverts par la loi de finances pour ces dépenses d'un montant de 785,5 milliards FCFA ont été ordonnancés à hauteur de 187,5 milliards FCFA, représentant un taux acceptable de 23,87% sur un objectif trimestriel de 25%.

Le montant payé s'élève à 172,6 milliards FCFA et a concerné, entre autres, les dépenses suivantes : les intrants agricoles, le fonctionnement des services des Forces de Défense et de sécurité, le paiement des contractuels de la santé et de l'Éducation, les allocations d'études et bourses, les transferts courants aux institutions et structures autonomes, etc.

Tableau 4 : montant et taux d'exécution (crédits ouverts) des dépenses de fonctionnement et de transferts courants à fin mars 2018 (milliards FCFA)

Rubriques	prévision LFI	Exécution à fin mars			
		Ordonnancement		Paiement	
		Montant	Taux	Montant	Taux
Dépenses de fonctionnement (titre 3)	314,32	87,7	27,90%	76	86,43%
Dépenses de transfert (titre 4)	471,18	99,8	21,18%	97	96,99%
TOTAL DEPENSES COURANTES	785,50	187,50	23,87%	172,60	92,05%

Source : DGB

Toutefois, il faut relever que ce niveau d'exécution est très disparate à fin mars 2018. En effet, au moment où certains ministères comme l'Agriculture atteignaient des taux d'absorption de plus de 50%, d'autres n'ont pas pu consommer plus de 15% de leurs crédits ouverts. Cela s'explique par la priorité donnée à des dépenses sensibles de certains secteurs listées supra.

II.2.4 Les dépenses en capital

Les **dépenses en capital financées sur ressources internes**, prévues dans la LFI à hauteur de 822,5 milliards FCFA, ont bénéficié de report de crédits de 2017 sur 2018 pour atteindre 863,63 milliards FCFA. Ces crédits ont été ordonnancés pour un montant de 96,7 milliards FCFA, soit 11,76%. Toutefois ses dépenses devraient connaître un rythme d'exécution satisfaisant au cours du second semestre 2018 résultant de l'achèvement des procédures de passation des marchés et de l'accélération des paiements.

Le règlement effectif de 94,02 milliards FCFA a permis d'accompagner la mise en œuvre des projets prioritaires du PSE notamment le projet de construction de la desserte ferroviaire Dakar-AIBD, PROMOVILLES, le programme d'amélioration de la productivité agricole, le Fonds national pour l'entrepreneuriat rapide, le PUDC, le programme national des bourses de sécurité familiale et l'équipement de la gendarmerie nationale.

Tableau 5 : exécution à fin mars 2018 (en milliards FCFA)

Rubriques	prévision LFI	Exécution à fin mars			
		Ordonnancement		Paiement	
		Montant	Taux	Montant	Taux
Investissements exécutés par l'Etat (titre 5)	157,55	17,10	10,85%	15,02	87,84%
Transfert en capital (titre 6)	664,95	79,60	11,97%	79,00	99,25%
TOTAL DEPENSES COURANTES	822,50	96,70	11,76%	94,02	97,23%

Source : DGB

Au titre des projets de **développement financés sur ressources extérieures**, le montant des dépenses s'élève à 135,2 milliards FCFA au premier trimestre 2018, réparti en emprunts pour 115 milliards FCFA et en subventions pour 20,2 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 26,2% par rapport aux prévisions de la loi de finances (517 milliards FCFA).

L'exécution satisfaisante s'explique par le niveau d'avancement de certains grands projets qui sont en phase d'achèvement tels que les projets d'autoroutes Thiès-Touba et VDN 2ème section, le programme d'appui à la productivité agricole en Afrique de l'Ouest (Wapp II) et le projet d'appui au développement économique des Niayes (PADEN).

II.2.5 Financement des opérations budgétaires de 2018

Pour la couverture du besoin de financement de l'exercice budgétaire 2018, l'Etat du Sénégal a décidé de réaliser une seule intervention sur le marché financier international pour un montant global de 1 187 milliards FCFA.

Cette intervention s'est traduite par l'émission d'un Eurobond d'une part, d'1 milliard d'euros sur 10 ans avec un taux d'intérêt de 4,75% et d'autre part, d'1 milliard de dollars US avec une maturité de 30 ans au taux de 6,75%. Cette opération a connu un succès éclatant pour les raisons suivantes :

- l'augmentation considérable des montants qui a valu au Sénégal de rejoindre le groupe très restreint de pays émetteurs à très long terme en Afrique subsaharienne avec d'ailleurs, **un meilleur taux d'intérêt** comparativement à ceux obtenus par les pays qui, jusque-là ont réussi à se positionner sur une maturité de 30 ans ;
- le montant total proposé par les différents investisseurs intéressés, est de loin supérieur à celui proposé lors des précédentes émissions. Ce montant se chiffre à 10,8 milliards de dollars US en 2018 contre 8,1 milliards de dollars US en 2017 ; il était de 3,5 milliards de dollars en 2014 et **2,4 milliards de dollars en 2011** ;
- la manifestation d'intérêt de 600 investisseurs pour cette opération contre 373 en 2017, 240 en 2014 et seulement 125 en 2011 ; ce qui est une marque de confiance croissante des investisseurs pour notre pays ainsi qu'il constitue un signal fort sur l'état de l'économie.

Sur les 1 187 milliards FCFA qui ont été levés, 106 milliards FCFA seront affectés au rachat de l'Eurobond 2021, émis en 2011 et qui constitue une dette onéreuse puisqu'il portait sur un taux d'intérêt de 8,75%.

C'est dire la prouesse réalisée par le Sénégal pour appartenir à ce cercle restreint de pays africains ayant obtenu la confiance des investisseurs internationaux.

III. Projet de Loi de Finances rectificative

La loi de finances initiale 2018, a été révisée sur la base de:

- l'évolution du prix du baril de pétrole qui passe de 54 dollars US à quasiment 75 dollars US entraînant des moins-values de recettes ;
- la prise en compte de recettes budgétaires nouvelles (licence Tigo pour 30 milliards FCFA et les nouvelles mesures d'ordre fiscal et douanier pour un montant de 26,5 milliards FCFA) ;
- l'élargissement du déficit budgétaire pour la prise en charge des engagements financiers de l'Etat dans le cadre des accords conclus avec les partenaires sociaux et le renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité nationale.

Ainsi, le projet de loi de finances rectificative pour l'année 2018, est arrêté à 3 774,7 milliards de FCFA contre 3 709,1 milliards de FCFA prévu par la LFI 2018, soit une hausse de 65,6 milliards de FCFA en valeur absolue et de 1,77% en valeur relative.

Cette hausse est enregistrée au niveau du budget général car les prévisions des comptes spéciaux du Trésor sont restées inchangées.

Cette augmentation du budget général, malgré une conjoncture internationale difficile, s'explique en bonne partie par la capacité de résilience de l'économie sénégalaise aux chocs extérieurs. Ce qui nous donne la latitude de grever notre déficit budgétaire d'au moins 0,6 point de PIB sans dégrader les ratios d'endettement du pays.

Cependant, dans la LFR pour l'année 2018, les recettes fiscales vont connaître une baisse de 65,2 milliards de FCFA pour s'établir à 2 145,8 milliards de FCFA contrairement aux recettes non fiscales qui connaîtront une hausse de 32,1 milliards de FCFA par rapport aux prévisions de la LFI.

Globalement, les ressources internes vont baisser de 43,1 milliards de FCFA passant de 2 439,8 milliards de FCFA à 2 396,7 milliards FCFA soit une baisse de 1,8% en valeur relative.

Toutefois, grâce à la confiance renouvelée de nos partenaires au développement, à travers la mise en œuvre rapide des grands projets d'envergure mais également et surtout à la qualité de la signature du Sénégal, qui ont conduit récemment au succès de l'opération eurobond 2018 et à une bonne capacité de mobilisation des ressources, les ressources externes du budget général de la LFR 2018 programmées à 1 266,7 milliards de FCFA, devraient enregistrer une hausse de 9,4% par rapport à la LFI.

Pour ce qui concerne les dépenses, par rapport à la LFI pour 2018, certains postes du Budget de l'Etat, pour les motifs évoqués plus haut, vont connaître une augmentation de :

- 5% sur les charges de la dette publique, soit 42,2 milliards de FCFA ;
- 7,9% sur la masse salariale, soit 50 milliards de FCFA ;
- 10,9% sur les autres dépenses courantes dont 66,7 milliards de FCFA pour prendre en charge la subvention SENELEC, le remboursement des pertes commerciales des distributeurs de produits pétroliers et le financement du nouveau régime de retraite des enseignants du supérieur.

Le financement de l'ensemble des facteurs évoqués ci-dessus implique de réaliser des économies sur d'autres dépenses déjà planifiées par la LFI 2018. Même si le déficit budgétaire doit augmenter, cette hausse doit être la plus modérée possible, pour éviter de rendre vains tous les efforts consentis par notre pays depuis 2012 dans le but d'assainir les comptes publics.

Au total, les dépenses du budget général de l'Etat vont s'accroître de 65,6 milliards FCFA, au moment même où les recettes internes vont baisser de 43,1 milliards FCFA.

La conséquence est l'augmentation du déficit budgétaire de 108,7 milliards FCFA, le portant à 3,5% du PIB, un chiffre justifié par une conjoncture particulièrement difficile mais qui maintient le Sénégal dans la cohorte des pays dont les finances publiques supportent le mieux les aléas actuels.

CHAPITRE TROISIEME : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2019-2021

I. Les orientations budgétaires

En matière de **politique fiscale**, l'Etat envisage de mettre en place un programme d'envergure basé sur un dispositif législatif afin d'accompagner les entreprises en difficulté. Ce programme consiste à accorder une modération substantielle des arriérés fiscaux de plus de deux (2) ans ; en contrepartie, le débiteur s'engage à libérer le reliquat dans un délai de six (6) mois.

L'accent sera également mis sur la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière, le renforcement de la politique fiscale et la rationalisation des dépenses fiscales. En particulier, des dispositions utiles seront prises pour limiter les mesures discrétionnaires.

Les mesures envisagées pour améliorer le cadre de gouvernance portent sur la maîtrise de la défaillance, la réduction des déclarations en impayés, le traitement réservé aux structures publiques, la mise en place d'un dispositif de contrôle des collecteurs de TVA, et l'élargissement de la population de contribuables.

En outre, en relation avec les autres administrations concernées (DGB, DGCPT), un dispositif spécifique de surveillance sera adopté, accompagné d'une saisine (par circulaire du Premier ministre) de tous les ministères sectoriels, appelant à veiller au respect des obligations fiscales par les structures sous leur tutelle administrative et/ou technique. Enfin, il est envisagé leur enrôlement obligatoire dans les télé-procédures pour ainsi faciliter le recouvrement des impôts dus par les organismes publics.

En plus, il sera procédé à l'élaboration d'un fichier des fournisseurs et des clients des grandes entreprises. Ces actions seront combinées à la mise en œuvre de la procédure du droit d'enquête pour toute entreprise émettant une facturation et absente de la liste des entreprises habilitées.

Il sera aussi engagé la réflexion sur une fiscalisation plus optimale du secteur agricole, en tenant compte des orientations du PSE, ainsi que sur la fiscalité la plus appropriée aux secteurs pétrolier et gazier, avec le passage de notre pays du statut d'importateur à celui de producteur exportateur dans les prochaines années.

Dans le cadre **de l'amélioration de la mobilisation des recettes douanières**, l'orientation majeure pour les années à venir se décline à partir de la vision d'une administration de référence orientée vers la facilitation des échanges, la mobilisation optimale des recettes et la sécurité.

A cet égard, il s'agira de :

- contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires par la facilitation des échanges ;
- renforcer le partenariat avec le secteur privé et contribuer à la mise en œuvre de l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges ;
- renforcer le dispositif organisationnel et fonctionnel des Unités de dédouanement avec la déconcentration des opérations de dédouanement au niveau des frontières terrestres, le déploiement du système informatique douanier (GAINDE) et l'affectation de cadres supérieurs dans ces Unités ;
- poursuivre la politique d'amélioration des procédures douanières notamment par la connexion des magasins et aires de dédouanement et l'automatisation des procédures simplifiées et des dépôts de douane ;
- poursuivre la politique de lutte contre la fraude et la criminalité transnationale organisée et promouvoir la fonction de renseignement douanier.

En matière de **dépenses**, à l'instar de 2018, la période 2019-2021 sera consacrée à la redistribution des fruits de cette croissance à travers la poursuite de la politique de l'emploi des jeunes, des femmes et de l'entrepreneuriat, le tout, dans un contexte marqué par le renforcement des moyens destinés aux forces de défense et de sécurité de notre pays.

Par catégorie de dépenses, les options stratégiques se résument comme suit :

Pour le service de la dette :

- la poursuite de la politique de maîtrise du déficit budgétaire en renforçant la discipline sur le plan budgétaire et la qualité de la dépense publique ;
- le recours plus prononcé à des instruments à moyen et long terme afin de lisser le service de la dette publique ;
- l'atténuation des risques liés à la dette publique avec une priorité accordée aux prêts concessionnels dans les limites et possibilités offertes ;
- la préférence aux prêts libellés en euro pour réduire l'exposition au risque de taux de change ;
- le recours à des prêts affichant des taux d'intérêts fixes aiderait à maîtriser les risques de taux d'intérêt.

Pour les **dépenses de personnel**, l'orientation du Gouvernement reste maintenue, axée sur les recrutements de profils techniques afin de soutenir la mise en œuvre du PSE.

Dans l'optique d'atteindre les objectifs de l'axe II du PSE, le renforcement des effectifs dans les secteurs sociaux se poursuivra avec notamment les 10 000 entrées annuelles d'enseignants mais également la hausse substantielle de 20 milliards FCFA des rappels destinés à ces derniers et l'augmentation de leurs certains émoluments dont ils

bénéficient (heures supplémentaires de nuit des agents de la santé, indemnité de logement des enseignants, etc.).

En effet, en vue de maintenir un climat social apaisé indispensable à la mise en œuvre réussie du PSE, le Gouvernement a pris un certain nombre d'engagements avec les acteurs sociaux.

La mise en œuvre de ces engagements, dont certains seront déjà appliqués à partir de 2018, aura une incidence annuelle, en 2019, de 65 milliards FCFA dont 44 milliards FCFA pour le secteur de l'Éducation, 6 milliards FCFA pour le secteur de la santé et 5 milliards FCFA pour le secteur de la Justice.

Par ailleurs, dans un contexte sous régional marqué notamment par la menace terroriste, la dynamique de recrutement soutenue sera toujours de rigueur au niveau des Forces de Défense et de Sécurité, afin de préserver la stabilité et la paix intérieures.

En somme, ce sera une masse salariale qui connaîtra une hausse raisonnable, car respectant toujours les critères communautaires, mais qui viendra davantage appuyer la mise en œuvre du PSE, en ses volets économique, social et sécuritaire.

Pour le fonctionnement :

L'option du Gouvernement est de revoir substantiellement à la hausse les dotations des services centraux sur la période à l'effet de respecter les engagements pris avec les organisations syndicales, en particulier celles du système éducatif et de la Santé. Toutefois, les mesures d'économies sur certaines dépenses de fonctionnement telles que les conférences, congrès et séminaires, les fêtes et cérémonies, seront poursuivies sur la période.

Par ailleurs, pour consolider davantage les acquis de 2018, les subventions destinées au secteur de l'Énergie (compensation tarifaire et pertes commerciales) seront maintenues en vue de préserver le pouvoir d'achat des populations.

Au plan sécuritaire, le Gouvernement continuera d'accompagner les forces de défense et de sécurité et de rehausser le moral des troupes avec la mise aux normes de l'appareil sécuritaire à travers le renforcement des effectifs et des moyens modernisés.

Aussi, la bonne exécution de ces mesures, a-t-il conduit le Gouvernement à privilégier le choix de réduire les charges d'investissement sur ressources internes en vue de laisser plus de marge aux autres dépenses courantes.

En effet, le ratio (investissement interne/PIB) devrait passer de 6% dans la LFI 2018 à 3,5% en 2019 perdant ainsi plus de deux (2) points de pourcentage en une année. La reprise est attendue en 2020 et 2021 pour respectivement 3,7% et 3,9%. Quant

au ratio (autres dépenses courantes/PIB), la tendance sera maintenue autour de 6% à moyen terme.

Pour les dépenses d'investissement :

A partir de 2012, la politique d'investissement de l'Etat du Sénégal avait mis l'accent sur la reconstitution des bases productives du pays, ainsi que sur leur modernisation, afin de faire bénéficier à notre pays du progrès technique en cours dans de nombreux secteurs de l'économie.

C'est pourquoi, la dépense publique avait été fortement orientée sur l'investissement, ce qui s'est reflété d'un point de vue quantitatif puisque le budget d'investissement financé sur ressources internes est passé de 517,7 milliards FCFA en 2011 à 822,5 milliards FCFA dans la LFI 2018, soit une hausse en valeur absolue de 304,8 milliards FCFA et de 59% en valeur relative. Néanmoins, ce choix n'était pas sans risque sur le plan politique, car face à une demande sociale très forte, l'Etat aurait pu privilégier, dans l'allocation des ressources budgétaires, les transferts sociaux et les dépenses de fonctionnement.

Le propre d'une dépense d'investissement est de mettre un certain temps avant de produire les effets économiques et sociaux escomptés mais le Gouvernement a tout de même fait le choix du temps long car c'est la seule stratégie permettant, sur la durée, de doter le Sénégal d'acquis sérieux et pérennes dans la compétition mondialisée des Etats-nations.

Les dépenses sociales et l'amélioration des conditions de travail des administrations publiques n'avaient pas été négligées (comme le prouve le tableau ci-dessous), mais l'option ferme du PSE était de créer une croissance forte et durable avant de mettre en place une politique de redistribution efficace ; autrement, c'est la viabilité du financement de cette politique qui aurait été fragilisée.

Aujourd'hui, ce choix de politique économique est en bonne voie de se révéler payant : le Sénégal affiche désormais des taux de croissance du PIB jamais connus auparavant. C'est ce qui explique que la deuxième partie du plan du Président Macky SALL pouvait entrer en action : l'économie ayant été mise sur une dynamique forte et stable, l'appareil productif ayant recommencé à fonctionner à plein régime, la création de richesses ayant été suffisamment stimulée pour permettre de générer des emplois et de hisser le niveau de vie des populations. C'est ainsi que l'année 2018 a été déclarée « année sociale ». Ce concept d'année sociale renvoie à une réalité simple : faire profiter les Sénégalais du fruit des efforts accomplis en termes d'assainissement macroéconomique, de rationalisation budgétaire et d'investissement massif dans les secteurs porteurs de croissance.

Ces résultats ont pu être atteints grâce aux performances des administrations fiscale et douanière mais aussi à la vitalité de la coopération économique et financière internationale. Le succès du Groupe consultatif de février 2014 ne se dément pas : depuis cette date, des contributions d'un montant de **5 963,4** milliards de FCFA ont été mobilisées auprès des partenaires techniques et financiers (PTF), qui ont largement dépassé leurs propres engagements de Paris puisque ceux-ci se chiffraient à **3 729** milliards FCFA.

Pourtant, malgré le dynamisme des financements extérieurs, le Sénégal a réussi à réduire la part relative desdits financements dans l'enveloppe globale de ses investissements publics. Concrètement, le ratio ressources extérieures/ressources internes dans le financement du budget d'investissement a évolué, en pourcentage, de **72/28 en 2000**, à **35/65 en 2011**, **39/61 en 2014** et **en 2018**. Cette évolution témoigne que même si notre pays ne peut objectivement pas se passer, pour le moment, de l'aide publique au développement pour atteindre l'émergence, est tout de même en train de se donner les moyens de renforcer sa souveraineté budgétaire.

Toutefois, sur la période 2019-2021, le ratio ci-dessus va subir une légère décélération, suite à un choix de politique budgétaire du Gouvernement.

En effet, le Recensement général des Entreprises auquel a procédé l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) entre 2016 et 2017, dans le cadre du projet de rénovation des comptes nationaux, a confirmé de manière scientifique ce que l'observation factuelle permettait de constater : l'économie sénégalaise repose encore très largement sur de petites, voire de très petites unités, se limitant souvent à une seule personne physique, faiblement ou pas alphabétisée, ne disposant pas suffisamment de formation et n'ayant pas accès aux circuits de financement.

Si la meilleure prise en compte de ce secteur informel a permis de revaloriser notre PIB d'environ 30%, elle pose aussi un formidable défi à notre système fiscal.

Or, la fiscalisation du secteur informel est un travail de longue haleine, qui fait plus appel à des stratégies de communication, de vulgarisation de la norme fiscale et d'encouragement au civisme fiscal, qu'aux stratégies coercitives qui ne sont adaptées que pour l'économie structurée.

Le système fiscal sénégalais a été tellement performant ces dernières années vis-à-vis de cette économie structurée (ce qui explique le bond de 271% accompli entre 2000 et 2017 dans le recouvrement des recettes budgétaires) qu'il n'est pas loin aujourd'hui d'avoir épuisé ses marges de progression, car il doit éviter aussi d'exercer une pression confiscatoire et antiéconomique sur les entreprises du secteur formel. La fraude et l'évasion fiscales n'ont pas disparu dans ce secteur mais l'assiette est aujourd'hui tellement maîtrisée, le contrôle tellement efficace, les gains de productivité de l'administration suite à l'utilisation intensive des technologies numériques tellement

importants, qu'on peut légitimement affirmer que l'avenir des recettes se situe en direction de l'informel.

Et dans la mesure où la fiscalisation de l'informel exige beaucoup de patience, le Gouvernement anticipe une progression des recettes fiscales moins rapide, à partir de 2019, qu'au cours des années précédentes.

C'est pourquoi, il va mettre en œuvre, sur la période 2019-2021, un rééquilibrage du ratio ressources externes/ressources internes dans le financement des investissements publics, en profitant du niveau de confiance exceptionnel que les PTF accordent à notre pays, et qui se traduit non seulement en volume de financements mais aussi dans les conditions (très souvent concessionnelles ou semi-concessionnelles) auxquelles ces financements nous sont accordés. Concrètement, le budget d'investissement va conserver son dynamisme, mais son financement va connaître quelques ajustements, permettant de libérer des ressources internes qui seront réaffectées à :

- une meilleure prise en charge des conditions de vie et de travail des agents de l'Etat (les mouvements sociaux dans la Santé, l'Education et la Justice nous rappellent régulièrement l'effort qui reste à accomplir dans ces secteurs) ;
- un renforcement des moyens accordés aux forces de défense et de sécurité pour permettre au Sénégal de faire face aux menaces extérieures mais aussi aux phénomènes intérieurs qui troublent parfois la quiétude des citoyens.

Tableau 6 : évolution du budget de fonctionnement et d'investissement (base LFI)

Année	Montant du budget de fonctionnement	Montant du budget d'investissement	
		sur ressources internes	sur ressources externes
2000	321 840 000 000	95 900 000 000	245 700 000 000
2011	588 190 000 000	517 700 000 000	281 000 000 000
2012	644 500 000 000	507 990 000 000	323 000 000 000
2013	630 300 000 000	515 300 000 000	397 100 000 000
2014	689 400 000 000	577 000 000 000	365 000 000 000
2015	706 586 000 000	557 186 000 000	405 000 000 000
2016	745 812 000 000	611 000 000 000	434 000 000 000
2017	756 900 000 000	788 200 000 000	437 000 000 000
2018	785 500 000 000	822 500 000 000	517 000 000 000

Source : DGB

Relativement au chapitre des **réformes budgétaires**, la préparation du projet de loi de finances 2019 se fera en double format (ligne et programme) même si le vote à l'Assemblée nationale portera sur le budget de moyen. Ledit projet sera élaboré en application du décret n°2012-673 du 4 juillet 2012 portant nomenclature budgétaire de l'Etat qui est en cours de révision.

De même, il est prévu la finalisation du projet de décret portant préparation du budget de l'Etat pour être en phase avec les réformes et l'arrêté primatorial devant fixer la liste des programmes budgétaires conformément au décret cité supra.

II. Perspectives budgétaires sur la période 2019-2021

Les ressources et les charges budgétaires sur la période 2019-2021 sont projetées à 12 701,6 milliards FCFA. Comparativement aux prévisions 2018-2020, elles auront augmenté d'environ 1 087,4 milliards FCFA en valeur absolue et 9,4% en valeur relative.

Tableau 7 : tableau d'équilibre (milliards FCFA)

<i>Ressources / Recettes</i>	2019	2020	2021	Total 2019-2021	<i>Dépenses / Charges</i>	2019	2020	2021	Total 2019-2021
Recettes budgétaires	2495,44	2725,37	2986,74	8207,6	Dettes publiques	854,5	737,0	863,7	2455,2
<i>recettes fiscales</i>	2372,0	2596,0	2850,0	7818,0	<i>intérêts</i>	310,0	352,0	373,0	1035,0
<i>recettes non fiscales</i>	123,4	129,4	136,7	389,6	<i>Amortissements</i>	544,5	385,0	490,7	1420,2
Dons budgétaires	44,2	46,4	48,7	139,2	<i>Masse salariale</i>	743,4	801,4	865,5	2410,3
Recettes exceptionnelles	64,80	64,80	64,80	194,4	<i>Autres dépenses courantes</i>	860,9	912,1	976,9	2749,8
					<i>biens et services</i>				
					<i>transferts courants</i>	510,4	531,8	562,4	1604,7
<i>dont PPTE IADM</i>	64,80	64,80	64,80	194,4	<i>Dépenses capital ress. interne</i>	517,3	586,5	682,0	1785,8
<i>dont SWAPP</i>					<i>Exécutés par l'Etat</i>				
<i>dont SONATEL</i>					<i>Transferts en capital</i>				
Remboursements prêts et avances									
RESSOURCES INTERNES	2604,41	2836,54	3100,23	8541,2	DEPENSES INTERNES	2976,1	3037,0	3388,0	9401,1
<i>Dons en capital</i>	350	370,52	393,68	1114,2					
<i>Tirages prêts projets</i>	550,86	589,42	636,57	1776,9	<i>Dépenses capital ress. externe</i>	900,9	959,9	1030,3	2891,1
<i>Emprunts</i>	371,66	200,46	287,80	859,9					
RESSOURCES EXTERNES	1272,52	1160,40	1318,05	3751,0					
RECETTES BUDGET GENERAL	3876,93	3996,94	4418,28	12292,15	DEPENSES BUDGET GENERAL	3876,93	3996,94	4418,28	12292,15
<i>Comptes affectation spécial</i>	111,95	113,95	116,95	342,9	<i>Comptes affectation spéci</i>	111,95	113,95	116,95	342,86
<i>Compte de commerce</i>	0,15	0,15	0,15	0,5	<i>Compte de commerce</i>	0,15	0,15	0,15	0,45
<i>Compte de prêts</i>	20,75	20,75	20,75	62,3	<i>Compte de prêts</i>	20,75	20,75	20,75	62,25
<i>Compte d'avances</i>	0,80	0,80	0,80	2,4	<i>Compte d'avances</i>	0,8	0,8	0,8	2,4
<i>Compte de garanties et av</i>	0,50	0,50	0,50	1,5	<i>Compte de garanties et av</i>	0,5	0,5	0,5	1,5
Recettes CST	134,2	136,2	139,2	409,5	Dépenses CST	134,2	136,2	139,2	409,5
RESSOURCES LOI DE FINANCI	4 011,1	4 133,1	4 557,4	12 701,6	CHARGES LOI DE FINANCES	4011,1	4133,1	4557,4	12701,6

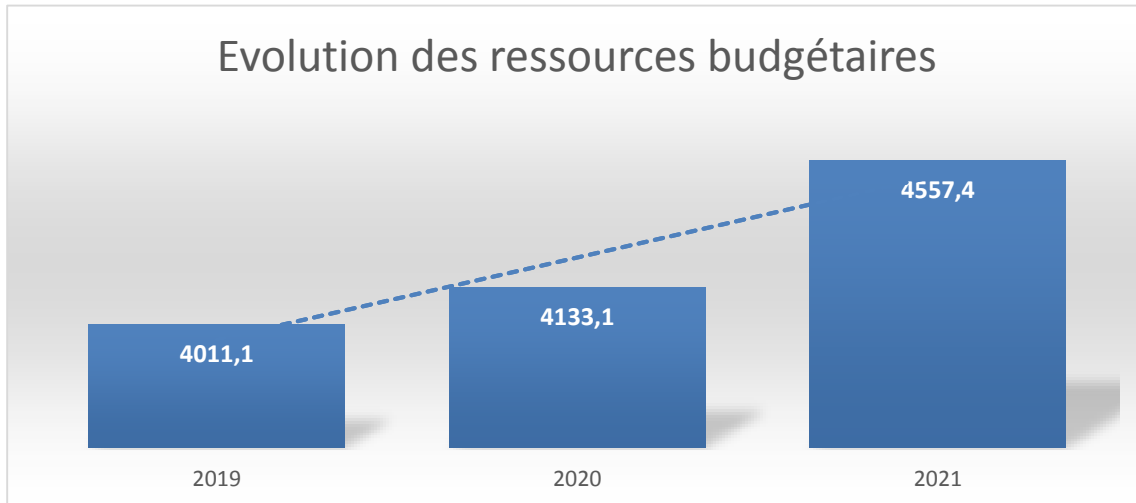
Sources : DGPPE, DGCPT, DGB

Au regard du tableau ci-dessus, les ressources et les charges du projet de loi de finances initiale 2019 sont projetées à environ 4 000 milliards FCFA qui intègrent entre autres, le démarrage du second compact du Millenium challenge Account (MCA) occasionnant ainsi un accroissement des dons en capital.

II.1 Poursuite de la politique de mobilisation efficace des ressources

Les ressources budgétaires de l'Etat sur la période 2019-2021 sont présentées annuellement dans le graphique ci-dessous :

Graphique 4 : ressources budgétaires 2019-2021 (milliards FCFA)



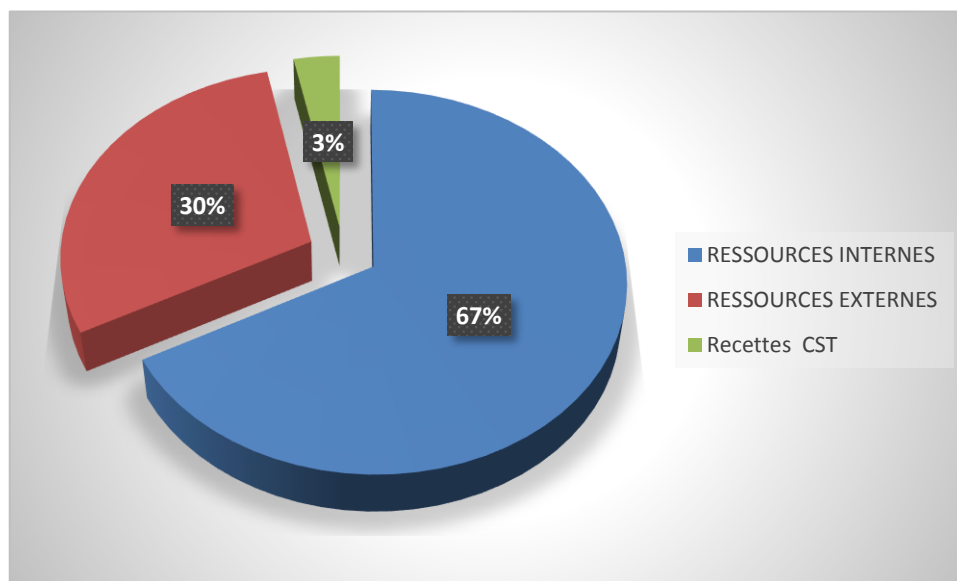
Elles se décomposent en :

- recettes fiscales pour un montant de 7 818 milliards FCFA contre 7 192,4 milliards FCFA sur la période 2018-2020, soit une hausse de 625,6 milliards FCFA en valeur absolue et 0,9% en valeur relative ;
- recettes non fiscales pour un montant de 389,6 milliards FCFA contre 360,5 milliards FCFA sur la période du DPBEP précédent, soit une variation à la hausse de 29,1 milliards FCFA en valeur absolue et 8,1 % en valeur relative ;
- dons budgétaires pour 139,2 milliards FCFA contre 168 milliards sur la période triennale 2018-2020, soit une baisse de 28,8 milliards FCFA en valeur absolue et 17,14% en valeur relative par rapport au DPBEP précédent; cette baisse se justifie par l'arrivée à terme de certains appuis budgétaires ;
- les recettes exceptionnelles pour 194,4 milliards FCFA ;
- les ressources extérieures destinées au financement de l'investissement pour un montant de 2 891,1 milliards FCFA dont 1 114,2 milliards FCFA pour les dons en capital et 1 776,9 milliards FCFA pour les tirages sur prêts projets.

Au total, pour 2019, les recettes du budget général se situeraient à 3 876,9 milliards FCFA contre 3 597,8 milliards FCFA en 2018 ; soit une augmentation de 279,1 milliards FCFA en valeur absolue et 7,8% en valeur relative.

Concernant les ressources des comptes spéciaux du Trésor, les prévisions sont revues à la hausse afin de prendre en charge le FNR pour atteindre un montant global de 409,6 milliards FCFA sur la période. Pour 2019, elles seraient de l'ordre de 134,2 milliards FCFA, soit une progression de 19% en glissement annuel.

Graphique 5 : répartition des ressources sur la période 2019-2021



Source : DGB

II.2. Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses

Les dépenses sont évaluées sur la période 2019-2021 à 12 292,2 milliards FCFA. Elles comprennent :

- le service de la dette pour 2 455,2 milliards FCFA répartis en dette intérieure (747,9 milliards FCFA) et dette extérieure (1 707,3 milliards FCFA);
- les dépenses de personnel pour 2 410,3 milliards contre 2 035 milliards FCFA, soit une hausse de 18,44% comparativement à la période 2018-2020;
- les dépenses courantes pour 2 749,8 milliards FCFA contre 2 540,1 milliards FCFA, soit une hausse de 8,26% ;
- les dépenses en capital sur ressources internes et externes pour 4 676,9 milliards FCFA contre 4 488,2 milliards FCFA, soit une hausse de 4,2% ;
- les comptes spéciaux du Trésor pour 409,5 milliards FCFA, soit une hausse de 22%, imputable à l'impact budgétaire du régime complémentaire de retraite et à l'augmentation des ressources allouées au compte de prêts.

Pour une meilleure maîtrise des coûts liés à la **dette publique**, l'Etat poursuivra la politique de maîtrise du déficit budgétaire en renforçant la discipline sur le plan budgétaire et la qualité de la dépense publique.

En plus, la stratégie d'endettement consistant à un recours plus poussé à des instruments à moyen et long terme sera poursuivie afin de lisser le service de la dette publique.

Dans le même sillage, les risques liés à la dette publique seront atténués. Pour cela, la priorité sera accordée aux prêts concessionnels dans les limites et possibilités offertes.

En plus, la préférence aux prêts libellés en euro et, de façon générale, aux taux d'intérêts fixes réduira l'exposition au risque de taux de change. La couverture du risque de taux de change des euro-obligations émises sur le marché international en 2011, 2017 et début 2018 permettra de réduire sensiblement ce risque.

Le service prévisionnel de la dette publique (y compris PPTTE et IADM) se situerait à 2 455,19 milliards FCFA sur la période 2019-2021 et se présenterait comme suit :

Tableau 8 : service prévisionnel de la dette (milliard FCFA)

ANNEES	2019	2020	2021	TOTAL
DETTE INTERIEURE	385,06	209,84	153,03	747,93
DETTE EXTERIEURE	469,42	527,18	710,67	1 707,26
TOTAL SERVICE PREVISIONNEL	854,47	737,02	863,69	2 455,19

Source : DGCP

Pour 2019, le service de la dette serait de l'ordre de 854,5 milliards FCFA dans la loi de finances initiale contre 839,8 milliards FCFA en 2018, soit une faible progression de 2% en valeur relative.

En matière de **dépenses de personnel**, tout en maintenant sa hausse justifiée, notamment, par la prise en charge d'engagements avec les acteurs sociaux et l'enjeu sécuritaire, un accent particulier sera mis sur un ciblage dans les recrutements à opérer, lesquels seront résolument focalisés sur les profils techniques, dans l'agriculture, la pêche, la santé, etc.

La rationalisation entamée se poursuivra, au niveau des dépenses de prise en charge de la santé des agents de l'Etat et des membres de leurs familles, mais également dans la gestion efficace et efficiente de la masse salariale.

Ainsi, le ratio masse salariale sur ressources fiscales devrait rester en deçà du plafond communautaire.

Pour 2019, les dépenses de personnel dans la loi de finances initiale devraient se situer à 743,4 milliards FCFA. Comparées à 2018, elles connaîtraient une progression de 110,4 milliards FCFA en valeur absolue et 17% en valeur relative.

Sur la période 2019-2021, la masse salariale évoluerait à

- 743 milliards FCFA en 2019 ;
- 801 milliards FCFA en 2020 ;
- 866 milliards FCFA en 2021.

Pour les autres dépenses courantes, la politique de rationalisation des dépenses de fonctionnement entamée depuis 2012 sera maintenue sur la période avec le renforcement de l'efficacité de la dépense et la prise en compte de nouvelles priorités. Parmi ces priorités figurent la prise en charge de l'impact du gel des prix du carburant à la pompe et l'apaisement du climat social avec la satisfaction des engagements pris avec les acteurs sociaux.

Ainsi, les économies qui seront réalisées sur les loyers des bâtiments administratifs à usage de bureau avec la réception de la cité administrative de Diamniadio, en plus des efforts supplémentaires de rationalisation d'autres dépenses de fonctionnement, devraient être réorientées vers d'autres secteurs prioritaires et sensibles tels que :

- le secteur de l'emploi ;
- la défense et la sécurité ;
- le secteur primaire avec l'agriculture et l'élevage ;
- le secteur de l'Education et de la Formation ;
- le secteur de la Santé et de l'action sociale.

Pour 2019, les autres dépenses courantes de la loi de finances s'élèveraient à 860,9 milliards FCFA contre 785,5 milliards FCFA en 2018, soit une hausse de 75,4 milliards en valeur absolue et 10% en valeur relative.

A l'horizon moyen terme, les autres **dépenses courantes** se situeraient à 2 749,9 milliards FCFA, ainsi réparties :

- 2019 : 860,9 milliards FCFA ;
- 2020 : 912,1 milliard FCFA ;
- 2021 : 976,9 milliards FCFA.

Pour l'**investissement**, les prévisions triennales sont arrêtées à 4 676,9 milliards FCFA.

L'allocation des ressources destinées aux projets d'investissement repose sur les priorités sectorielles, articulées au PSE suivant la répartition par axe stratégique et en tenant compte de la régionalisation et du défi sécuritaire auquel le pays fait face.

Ce DPBEP s'inscrit dans la dynamique de consolidation des acquis de la première phase quinquennale du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui vient de s'achever. De même, l'Etat entend démarrer la deuxième phase (2019-2023) qui devrait mettre l'accent sur :

- la promotion des initiatives d'entrepreneuriat et d'auto-emploi des jeunes et des femmes, en répondant aux exigences de transparence, de diligence et d'efficacité ;

- le renforcement de l'appareil sécuritaire grâce à l'acquisition de nouveaux armements, la construction de nouveaux postes de police et de casernes de sapeurs-pompiers ainsi que de nouvelles brigades de gendarmerie pour une meilleure protection de proximité.

Au niveau sectoriel, l'allocation consistera à prioriser les projets d'investissement issus de la banque de projets et ayant fait l'objet d'une évaluation ex ante, exception faite des projets de défense et de sécurité nationale et des projets en cours d'exécution. Ces projets doivent également être retenus par le comité de sélection des projets d'investissements publics.

La répartition annuelle des investissements publics programmée sur la période triennale 2019-2021 se présentera comme suit :

- 2019 : 1 418,2 milliards FCFA
- 2020 : 1 546,4 milliards FCFA
- 2021 : 1 712,2 milliards FCFA

Ainsi dans la loi de finances 2019, les investissements publics se situeraient à 1 418,2 milliards FCFA contre 1 339,5 milliards FCFA en 2018, soit une hausse de 78,7 milliards FCFA en valeur absolue et 6% en valeur relative.

Les prévisions d'investissement sur la période 2019-2021 se présentent comme suit par axe stratégique du PSE :

Tableau 9 : prévisions d'investissements sur 2019-2021 par axe du PSE

Axes Stratégiques	Montant (en milliards)	Part en %
Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance	2 993,2	64%
Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable	982,3	21%
Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	701,5	15%
Total général	4 677	100%

Source : DGB

L'axe 1 « **Transformation structurelle de l'économie et croissance** » concentrera 64% des investissements programmés durant la période 2019-2021.

Cet axe englobe les sous-secteurs des transports, des postes et télécommunications, de l'énergie et des hydrocarbures, des mines, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'industrie, du commerce et du tourisme.

S'agissant du sous-secteur des **transports**, l'accent sera mis sur la poursuite, l'achèvement et la mise en service des grands travaux routiers, autoroutiers, ponts et

de pistes ainsi que la réhabilitation des routes non revêtues dans le cadre du Programme d'Entretien routier annuel (PERA). Il s'agira également de renforcer la poursuite de l'entretien des routes et pistes et du programme de renouvellement du parc de transport en commun. Aussi, un cadre institutionnel pour la gestion et l'exploitation de ces infrastructures et de leurs modalités de financement sera mis en place.

Dans le domaine des **transports aériens**, l'option est de maintenir le Sénégal comme Hub aérien avec la poursuite de la mise en exploitation de l'AIBD, la modernisation et l'équipement des aéroports régionaux ainsi que l'acquisition et la mise en exploitation d'une flotte nationale moderne.

Au titre des **transports ferroviaires**, l'achèvement de la construction de la desserte ferroviaire Dakar-AIBD (Train Express Régional) sera effectif tandis que la réhabilitation de l'axe ferroviaire Dakar-Bamako dont le démarrage est prévu en 2019 connaîtra un niveau d'avancement satisfaisant.

Les orientations du sous-secteur des **Postes et télécommunications** seront axées sur (i) le renforcement du cadre juridique et institutionnel du sous-secteur postal et des Télécommunications/TIC ; (ii) le développement des infrastructures, des services et des usages numériques et de la communication ainsi que (iii) la promotion d'une industrie numérique innovante.

En ce qui concerne le sous-secteur de l'**Energie et des Hydrocarbures**, les priorités porteront sur la sécurisation de la production et de l'approvisionnement, le renforcement de l'accès à l'énergie, la mise en place d'un système de gestion et de valorisation de la production pétrolière et gazière et la révision du cadre institutionnel et réglementaire.

Relativement au sous-secteur des **Mines**, l'accent sera mis sur la création d'un environnement propice pour positionner le Sénégal comme acteur attractif et concurrentiel en Afrique de l'Ouest et sur le marché international. Il s'agira également d'accroître la production minière afin de tirer davantage profit de ses potentialités.

Concernant le sous-secteur **agricole**, l'objectif principal est la construction d'une agriculture compétitive, commerciale, diversifiée et durable, en vue d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et de lutter contre la pauvreté. Dans le cadre de la seconde phase du PRACAS 2 (2018-2021), il s'agira de maintenir et de renforcer la productivité et la compétitivité durables, d'accroître l'investissement privé dans le secteur agricole et de créer des emplois décents.

Dans le domaine de l'**élevage**, les actions prioritaires s'inscriront dans la perspective d'accélérer le développement des filières de production animale et des infrastructures

de commercialisation et de transformation. La lutte contre le vol de bétail sera également poursuivie avec l'application rigoureuse de la loi y relative.

En termes d'orientations stratégiques, dans le sous-secteur de la **pêche**, il s'agira au cours des prochaines années de : (i) poursuivre le renforcement du transport maritime; (ii) mieux exploiter le potentiel en aquaculture et consolider sa mise en œuvre tel que défini dans la composante aquaculture du PSE; (iii) construire et réhabiliter les infrastructures de pêche; et (iv) parachever la mise en œuvre de projets d'infrastructures et d'équipements maritimes.

S'agissant du sous-secteur de l'**Industrie**, les orientations porteront sur la constitution d'un tissu industriel fort et compétitif et le développement des Petites et Moyennes Industries.

Pour le sous-secteur du **Commerce**, la stratégie de l'Etat sera axée sur le renforcement de la sécurité, l'amélioration de la distribution et le contrôle du respect des règles de la concurrence dans les marchés. Les actions de contrôle et de réglementation seront renforcées pour une meilleure protection des consommateurs.

Dans le secteur du **tourisme**, la priorité sera accordée à la mise à niveau et au développement de nouveaux produits et la reconquête des marchés émergents retenus dans le Plan sectoriel de Développement durable du Tourisme (PSDDT).

Les principaux projets et programmes concourant à l'atteinte des objectifs assignés à cet axe sont les suivants :

- Programme Equipement Monde rural ;
- Projet de Développement inclusif et durable de l'Agro-business ;
- Appui au Programme national d'Investissement agricole/PAPASEN Sénégal ;
- Projet de Train Express Régional (TER) ;
- Projet d'entretien et de réhabilitation des Pistes par la technologie « PROBASE » ;
- Programme prioritaire de Désenclavement (Iles à Morphil, Kédougou-salémata, Bambey/Baba garage-Mékhé, Dabo-Fafacourou-Médina Yoro Foulla) ;
- Programme d'Appui au Transport et à la Mobilité urbaine (PATMUR-II) ;
- Projet d'Aménagement de Zones touristiques (Zones touristiques intégrées) ;
- Projet d'Appui au secteur de l'Electricité (Phase I et II) ;
- Projet de Promotion de l'Efficacité énergétique et de l'Accès à l'Energie ;
- Projet de Construction de la Ligne 225 KV : Kolda-Tamba-Ziguinchor.

L'axe 2 « **Capital humain, protection sociale et développement durable** » représente une proportion de 21% des investissements publics de la période.

Dans le secteur de l'**Education et de la Formation**, il est prévu de (i) éradiquer progressivement les abris provisoires ; (ii) améliorer la qualité des enseignements et apprentissages et renforcer l'apprentissage dans la formation professionnelle et la promotion des langues nationales tout en élargissant l'accès à une formation de qualité, orientée vers le marché de l'emploi ; (iii) poursuivre la réalisation d'infrastructures. Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur la politique de Développement intégré de la Petite Enfance.

Dans le secteur de la **Santé**, l'option sera de renforcer les acquis et de mettre en place les bases de réussite de la CMU. A cet effet, les nouveaux défis sanitaires porteront sur : (i) la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile), (ii) la maîtrise des déterminants de la santé, (iii) l'amélioration de l'équité dans l'offre de service, (iv) le renforcement durable du système de santé, (v) l'amélioration de la prévention et de la prise en charge des maladies chroniques.

En matière de **Protection sociale**, les priorités porteront sur : (i) l'amélioration du système de gestion et de contrôle de la Couverture Sanitaire Universelle), (ii) la poursuite de la promotion et du développement des mutuelles de santé (iii) la maîtrise des coûts des initiatives de gratuité (iv) le renforcement du programme de bourse de sécurité familiale et (v) l'optimisation de l'utilisation du Registre National Unique par tous les programmes gouvernementaux, pour le ciblage des groupes vulnérables.

Les défis à relever sur la période 2019-2021 en matière **d'urbanisme, d'habitat et de cadre de vie** consisteront à : (i) assurer une meilleure gestion de l'espace des villes et des grandes agglomérations, (ii) promouvoir l'accès universel au logement dans le respect des normes d'urbanisme et de construction et (iii) améliorer la qualité du cadre de vie.

Dans le domaine de l'**hydraulique**, il s'agira également de : (i) mettre en place un cadre réglementaire, institutionnel, organisationnel et favorable à une gouvernance performante du secteur, (ii) promouvoir durablement la Gestion intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans une optique de développement économique et social, (iii) accélérer l'accès sécurisé à l'eau potable et améliorer davantage la qualité des services offerts aux usagers.

Pour l'**assainissement**, l'accent sera mis sur l'amélioration durable de l'environnement et du cadre de vie à travers le développement de l'accès à des services d'assainissement et la promotion de l'approche chaîne de valeurs, avec une forte implication de tous les acteurs y compris le secteur privé.

Quant au sous-secteur de l'**Environnement**, les actions viseront à créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les

politiques publiques ainsi que le renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés aux changements climatiques.

Dans le domaine de la **Culture**, les actions seront orientées vers la gestion et la sauvegarde du patrimoine culturel, la création de complexes culturels modernes dans les régions, de bibliothèques et de centres de formation propices au développement de la créativité et au renforcement des capacités des acteurs culturels.

Pour la **jeunesse**, il est prévu la formation de jeunes volontaires dans des domaines variés (fiscalité, état civil, santé, administration etc.), ainsi que l'opérationnalisation de centres d'incubation au niveau des régions pour la création d'emplois décents.

Dans le domaine du **sport**, les priorités porteront sur le développement des infrastructures sportives, la gestion et la promotion de la pratique sportive.

Les principaux projets et programmes concourant à l'atteinte des objectifs assignés à l'axe 2 du PSE sont les suivants :

- le PUDC phase 2 ;
- le Programme des Bourses de sécurité familiale ;
- le Fonds d'Entreprenariat rapide ;
- les projets de construction, réhabilitation et équipement de structures sanitaires ;
- le projet de construction de Lycées professionnels ;
- le programme de résorption des abris provisoires ;
- les projets de construction de l'Université du Sine-Saloum et de la deuxième Université de Dakar ;
- le projet de création d'université virtuelle et mise en place d'espaces numériques ouverts dans les campus ;
- le projet de construction de résidences universitaires ;
- la mise en œuvre du projet Supercalculateur ;
- le projet Eau et Assainissement en milieu rural (PEAMIR) ;
- le projet de construction d'une troisième usine de traitement d'eau à Keur Momar Sarr et ses renforcements en aval (KMS3) ;
- le projet de construction d'une usine de Dessalement aux Mamelles ;
- Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur ;
- Fonds Crédits Femmes Diaspora ;
- le Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage des métiers pour la lutte contre la Pauvreté (PALAM-II).

L'axe 3 « **Gouvernance, Institutions, paix et sécurité** » reçoit 15% des prévisions d'investissements sur la période 2019-2021.

En matière de **défense et sécurité**, les efforts de l'Etat seront poursuivis pour un accroissement des moyens de défense et de sécurité avec l'acquisition d'un nombre important de moyens de locomotion, la construction et la réhabilitation de plusieurs commissariats de police ainsi que le renforcement des Forces de sécurité. Par ailleurs, il est prévu la réadaptation du contenu de la formation du personnel pour une meilleure prise en charge du nouveau contexte de la criminalité (lutte contre le terrorisme, lutte contre la drogue et le crime organisé).

Pour la **justice**, il s'agira de poursuivre les mesures visant à rapprocher la Justice du justiciable à travers le démarrage et l'achèvement des travaux de construction des cours et tribunaux et des établissements pénitentiaires.

S'agissant de la **diplomatie**, l'option du Gouvernement consistera à renforcer la diplomatie économique et à améliorer la protection et la promotion des sénégalais de l'étranger ainsi que la gestion des affaires consulaires.

En matière de **Bonne Gouvernance**, il s'agira de : (i) réviser la stratégie nationale de bonne gouvernance, (ii) poursuivre le processus d'adoption de la loi sur l'accès à l'information et (iii) élaborer un référentiel national de suivi de la gouvernance.

L'option de territorialisation des politiques publiques énoncée dans le PSE sera mise en œuvre à travers les conclusions des travaux engagés dans le cadre du FECL et du FDD.

Les principaux projets et programmes concourant à la réalisation de cet axe sont les suivants :

- Fonds d'Équipement des collectivités Locales (FECL) ;
- Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations (PACASEN) ;
- Projet d'acquisition de moyens de sauvetage en mer ;
- Programme d'équipement des Forces de Police ;
- Projet de création, de réhabilitation et d'équipement de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers ;
- Programme de renforcement de la Sécurité urbaine ;
- Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers (PUMA) ;
- Projet Equipement et protection pour la lutte contre le terrorisme;
- Plan Stratégique de la Gendarmerie ;
- Programme d'Acquisition et de Construction d'Ambassades ;
- Projet d'Assistance à la Lutte Anti Mines en Casamance ;
- Projet d'Informatisation du Casier Judiciaire ;
- Projet de Construction de la Maison d'Arrêt et de Correction de Sébikotane ;
- Programme d'Appui à l'Aménagement du Territoire ;
- Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration (PAMA).

II.3 Les sources de financement

Les prévisions d'investissement d'un montant total de 4 676,9 milliards FCFA proviendraient de :

- ressources internes pour un montant de 1 786 milliards FCFA, soit 38,2% ;
- ressources externes pour un montant de 2 891 milliards FCFA, soit 61,8%.

Le financement externe se répartit en deux (2) catégories :

- subventions pour un montant de : 1 114 milliards FCFA (38,5%) ;
- prêts-projets pour un montant de : 1 777 milliards FCFA (61,5%).

Pour la dernière catégorie de dépenses que sont les **dépenses des comptes spéciaux du Trésor**, elle se situe à 409,5 milliards FCFA et comprend notamment le Fonds national de Retraites (FNR) dont la pleine mise en œuvre des réformes paramétrique, systémique et institutionnelle sur la période 2019-2021 va permettre le retour de sa viabilité financière.

L'adoption de la loi n°2018-12 du 30 mars 2018 portant création d'un régime complémentaire obligatoire des fonctionnaires civils et militaires s'inscrit, déjà, dans une dynamique d'amélioration continue du niveau des pensions de retraite.

CHAPITRE QUATRIEME : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS

I. Situation de la gestion des finances locales

En nette progression depuis plus de deux ans, les budgets locaux connaissent en 2017 une hausse de 29,25% pour les recettes et de 45,22% pour les dépenses. Néanmoins, cette progression des budgets locaux cache des disparités assez marquées. En effet, près de 48,92% des recettes totales sont recouvrées par les collectivités territoriales de la région de Dakar, qui exécutent aussi près de 50,32% des dépenses. Il s'agit particulièrement de la ville de Dakar et de la commune de Dakar Plateau.

Aussi, à l'intérieur de ce groupe de communes dites « communes nanties », il existe également des situations diverses, car, depuis la dévolution des biens des Villes de la Région de Dakar née de la réforme sur la décentralisation dénommée « Acte III », certaines communes éprouvent encore des difficultés à prendre correctement en charge le paiement des salaires de personnel.

Il est attendu dans le cadre de la réforme sur le Code général des impôts (CGI), adoptée par l'Assemblée nationale au mois de mars 2018 relative à la Contribution économique locale (CEL) une hausse des ressources et une meilleure répartition du produit avec l'introduction de nouveaux critères de répartition plus équitables.

Aussi, l'État devrait-il augmenter sensiblement les dotations en direction des collectivités territoriales par rapport à l'année 2018.

I.1. L'exécution des dépenses

Avec 131,2 milliards FCFA, les dépenses des collectivités territoriales en 2017 augmentent de 45,22 % par rapport à 2016, soit une hausse en valeur absolue de 40,8 milliards FCFA.

Elles se répartissent en grandes masses entre les dépenses de fonctionnement pour un montant de 97,3 milliards FCFA, soit 74,2% des dépenses totales et en dépenses d'investissement pour un montant de 33,9 milliards FCFA, soit 25,8%. Seuls deux postes de dépenses connaissent des baisses par rapport à 2016.

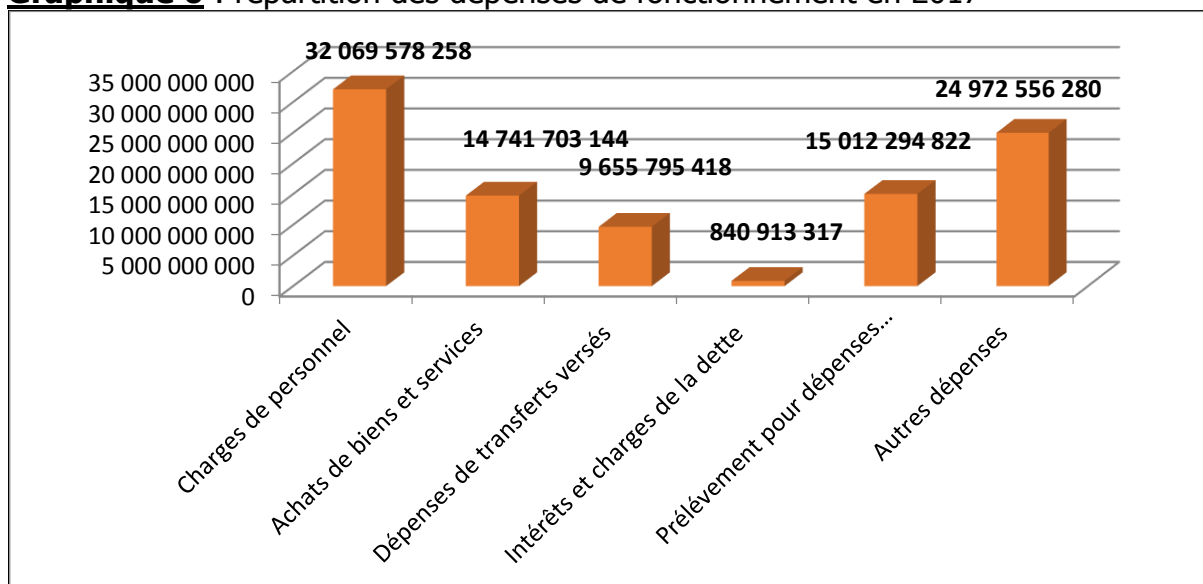
Il s'agit des dépenses liées au paiement des charges de la dette où on enregistre un repli de près de 50% à cause du mode de remboursement à amortissement constant des prêts avec des intérêts dégressifs. Ce poste enregistré en effet, en exécution, un montant de 840,9 millions FCFA en 2017 contre un montant de 1,7 milliard FCFA en 2016.

L'autre baisse est relative aux dépenses d'autofinancement, notamment le prélèvement pour les dépenses d'investissement avec 10,3%. Elles restent tout de même assez importantes en volume avec 15,01 milliards FCFA, soit 15,4% des dépenses de fonctionnement.

Cet autofinancement est essentiellement réalisé par la ville de Dakar pour un montant de 11,5 milliards FCFA, particulièrement destiné au remboursement du service de la dette, renforçant ainsi le rôle que joue la capitale dans la réalisation d'infrastructures structurantes.

Ce montant de l'autofinancement est supérieur aux transferts reçus de l'État, au titre du Fonds d'Équipement des Collectivités locales (FECL).

Graphique 6 : répartition des dépenses de fonctionnement en 2017



Source : DGCPT/MEFP

La part des investissements dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales a progressé de 57,2% par rapport à la gestion 2016, passant ainsi, de 21,6 milliards FCFA en 2016 à 33,9 milliards FCFA en 2017. Cette forte croissance est tirée par les investissements des secteurs de la voirie et de la santé.

Contrairement à la gestion de 2016, où les dépenses avaient connu une baisse de 33,7%, pour 2017, elles ont augmenté de plus de 400%, portant ainsi le volume de 1,4 milliard FCFA à 6,7 milliards FCFA et ont représenté 20,5% des dépenses totales.

Les dépenses du secteur de la voirie ont connu une progression significative passant ainsi de 753,6 millions FCFA en 2016 à 13,7 milliards FCFA en 2017 et représentant 40,5% des dépenses totales. La forte hausse se justifie par les efforts considérables des collectivités territoriales en général et plus particulièrement celles de Dakar, mais aussi par les apports du programme de renforcement des infrastructures financé par la Banque africaine de Développement (BAD), exécuté en appui budgétaire par les communes, sous la supervision du Programme national de Développement local (PNDL).

Aussi, les dépenses liées à l'Éducation, à la Jeunesse et au Sport connaissent une hausse considérable de 47,7% sur une année.

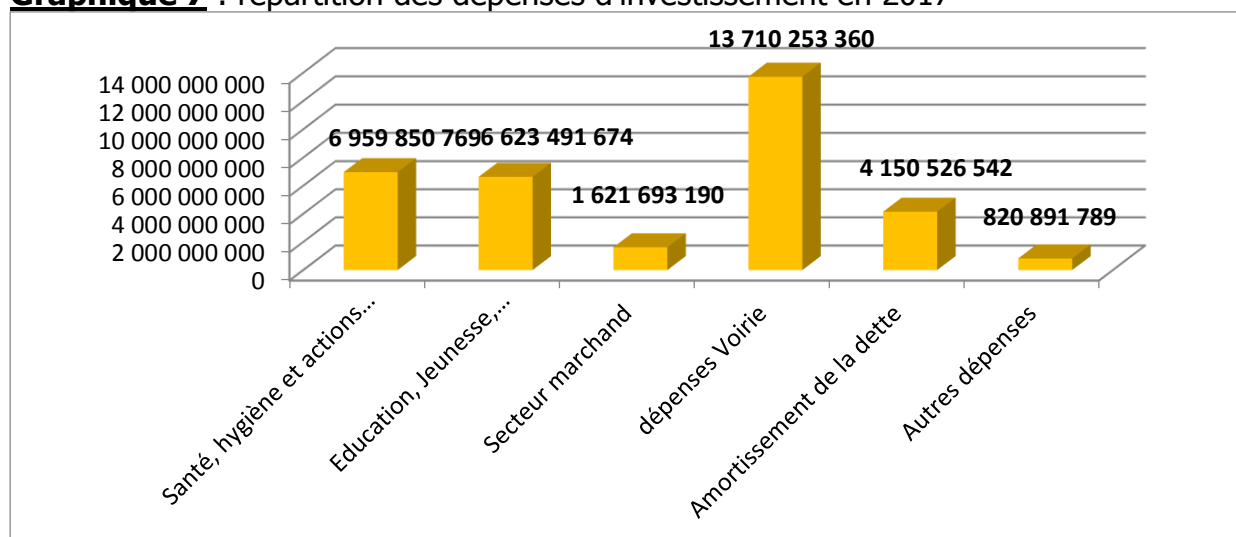
Par contre le remboursement du service de la dette connaît une baisse de 17,8%, passant ainsi de 5,1 milliards FCFA en 2016 à 4,2 milliards FCFA. Il constitue 12,3% des dépenses d'investissement.

Les dépenses du secteur marchand connaissent un repli important de 78,4% par rapport à l'année 2016 pour laquelle ces dépenses se chiffraient à 7,5 milliards FCFA avant de retomber à 1,6 milliard FCFA en 2017 et ne représenter que 4,8% des investissements locaux.

Les autres dépenses ont aussi reculé de 65,2% passant ainsi de 2,4 milliards FCFA à 820,9 millions FCFA.

L'encours des dettes non institutionnelles des collectivités territoriales auprès de l'Agence de Développement Municipal (ADM) s'élève à 3,84 milliards FCFA.

Graphique 7 : répartition des dépenses d'investissement en 2017



Source : DGCPT/MEFP

I.2. La mobilisation des recettes en 2017

Les ressources des collectivités territoriales en 2017 ont sensiblement progressé de 29,2% par rapport à la gestion 2016, avec des recettes totales qui s'équilibrent à 158,6 milliards FCFA.

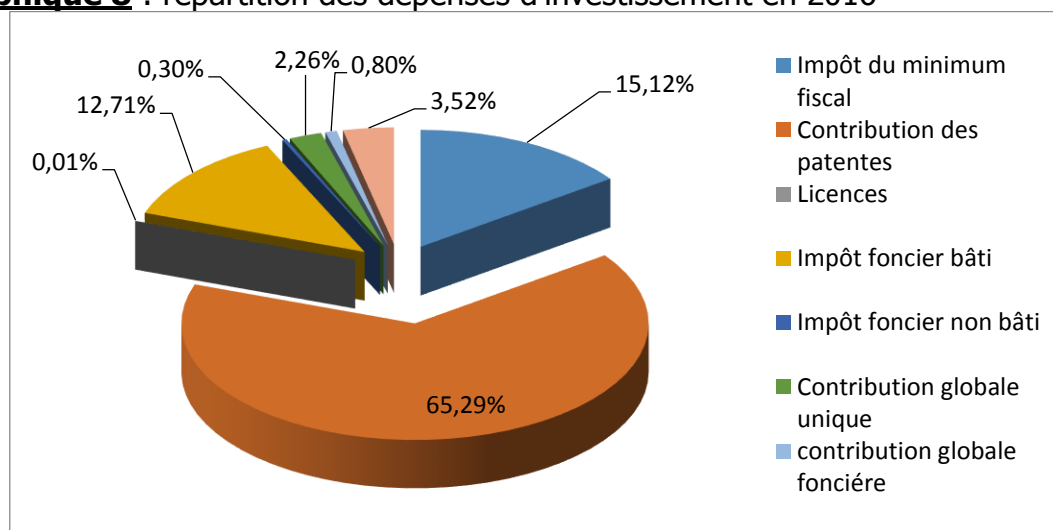
Les recettes de fonctionnement se chiffrent à 111,1 milliards FCFA pour 70,1% des recettes totales, soit une augmentation en valeur relative de 31% par rapport à la gestion précédente.

La part des recettes fiscales sur les recettes totales est en augmentation par rapport à la gestion 2016, passant de 67,5% à 78,8% pour l'année financière 2017. Cette performance s'explique par le bon comportement des impôts sur la contribution des patentes, du foncier bâti, ainsi que de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Les recettes fiscales représentent le premier poste de recettes en termes de recouvrement des recettes de fonctionnement avec 47,5 milliards FCFA en 2017 contre

31,5 milliards FCFA en 2016, soit 42,8% du volume global. Pour mieux appréhender son évolution, il est important d'analyser dans le détail cette catégorie de recettes fiscales.

Graphique 8 : répartition des dépenses d'investissement en 2016



Source : DGCPT/MEFP

En 2017 la contribution des brevets s'établit à 31 milliards FCFA, soit une progression de 25% sur une année et représente 27,9% des recettes de fonctionnement pour 65,29% des recettes fiscales. Elle représente à elle seule le montant recouvré l'année précédente pour le compte des recettes fiscales.

L'impôt du minimum fiscal a aussi progressé de 62,9% avec un volume global de 7,2 milliards FCFA, contre 4,4 milliards FCFA en 2016. Il représente à ce titre 15,1% des recettes fiscales. Cette situation s'explique par la substitution du recouvrement de la taxe rurale, principale ressource des ex- communautés rurales, par l'impôt du minimum fiscal.

Les recouvrements de l'impôt du foncier bâti ont été multipliés par 5 et se chiffrent à 6,04 milliards FCFA contre 949,6 millions FCFA pour l'année 2016. Ils représentent 5,4% des recettes de fonctionnement.

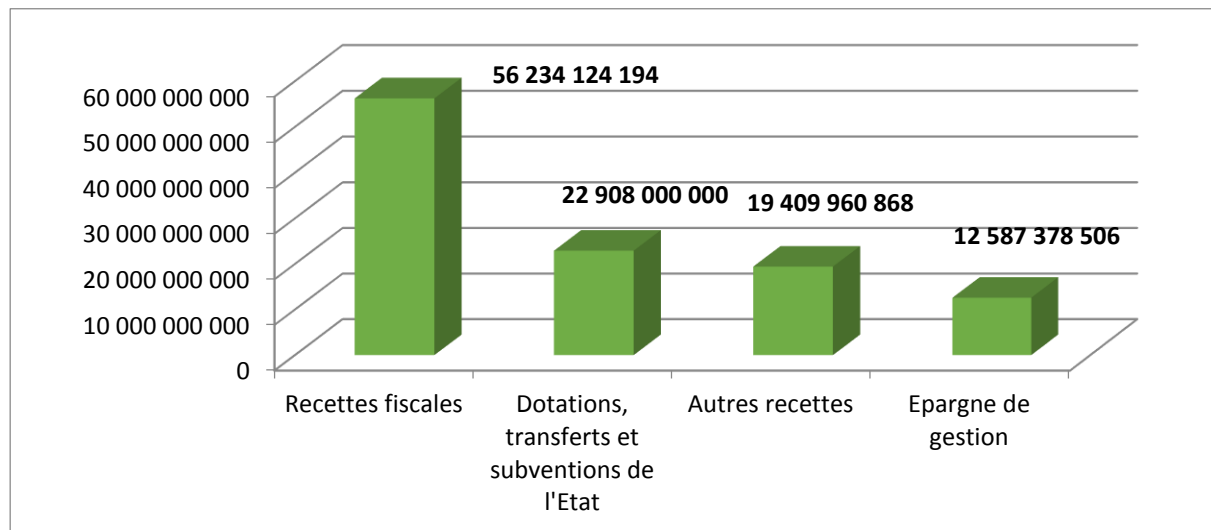
L'impôt sur le foncier non bâti a augmenté sensiblement par rapport à 2016.

Le recouvrement pour le compte de la contribution globale unique augmente de 14,8% sur une année.

Même si elle ne représente que 0,3% des recettes de fonctionnement, la contribution globale foncière connaît une timide progression. Toutefois, une attention toute particulière devra être portée sur son attractivité par le contribuable qui voit même l'intérêt de son choix remis en cause avec la réforme induite par les modifications du CGI, adoptée récemment par l'Assemblée nationale ainsi que la suppression de la TVA et l'introduction de la Contribution Forfaitaire à la Charge de l'Employeur (CFCE).

Dans le même sens, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères connaît une augmentation importante de plus de 500%, même si elle demeure également faible par rapport aux recettes globales de fonctionnement (1,5%).

Graphique 9: répartition des recettes de fonctionnement en 2017



Source : DGCPT/MEFP

Les recettes non fiscales s'équilibrent en 2017 à 19,4 milliards FCFA contre 24,4 milliards FCFA pour la gestion 2016, soit un repli de 3,18%. Elles représentent 17,5% du total des recettes de fonctionnement.

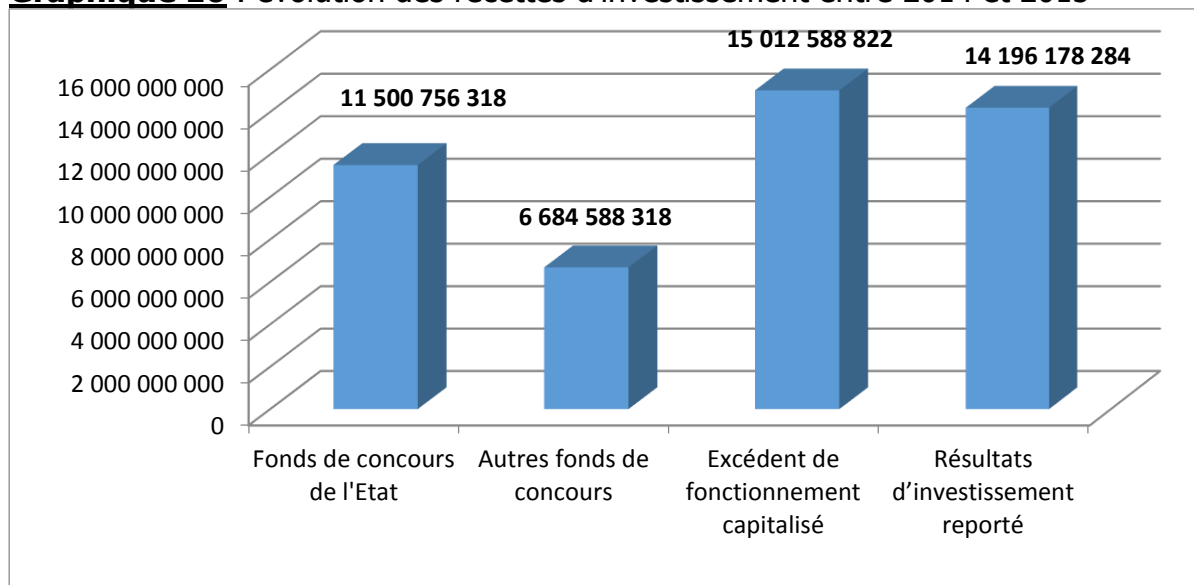
Les dotations, transferts et subventions de l'État aux collectivités territoriales connaissent aussi une moins-value de 6,2%, mais représentent 20,6% des recettes ordinaires.

L'épargne brute de fonctionnement connaît une augmentation de 40,6% sur la gestion 2016, pour 11,3% des mobilisations de recettes de fonctionnement.

Les recettes d'investissement s'établissent à 47,5 milliards FCFA, soit une hausse de 25,4% sur un an. Elles représentent 29,9% des recettes totales.

Une bonne progression des autres fonds de concours a été notée sur une année, portant ainsi, le montant de 2,6 milliards FCFA à 6,7 milliards FCFA. Cette catégorie de recettes est celle qui a le plus progressé sur les ressources d'investissement avec près de 150%.

Graphique 10 : évolution des recettes d'investissement entre 2014 et 2015



Source : DGCPT

Les fonds d'équipement des collectivités territoriales augmentent aussi de 21,7% de plus qu'en 2016, avec un montant de 11, 5 milliards FCFA.

Le résultat d'investissement reporté s'établit à 14, 2 milliards FCFA contre 12, 7 milliards FCFA en 2015.

I.3. Les transferts de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales de 2015 à 2017

Tableau 10: situation des transferts de ressources financières de l'État aux collectivités

<i>Nature des transferts</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
FDD reçus par les autres structures	2 210 571 000	2 361 000 000	2 486 000 000
FDD reçus par les collectivités locales	18 200 000 000	20 047 000 000	20 422 000 000
Total FDD	20 410 571 000	22 408 000 000	22 908 000 000
FECL reçus par les autres structures	6 800 000 000	9 450 000 000	9 400 000 000
FECL reçus par les collectivités locales	8 200 000 000	10 550 000 000	11 600 000 000
Total FECL	15 000 000 000	20 000 000 000	21 000 000 000
TOTAL FDD & FECL	35 410 571 000	42 408 000 000	43 908 000 000
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	2 677 104 088	2 833 829 450	2 833 829 450
Taxe sur la plus-value immobilière	1 685 804 912	1 529 079 550	1 529 079 550
Total des ristournes	4 362 909 000	4 362 909 000	4 362 909 000
Budget consolidé d'investissement (BCI) Santé	700 000 000	500 000 000	700 000 000
Budget consolidé d'investissement (BCI) Éducation	2 410 000 000	1 228 331 000	593 497 000
Total BCI	3 110 000 000	1 728 331 000	1 293 497 000
TOTAL des ressources budgétaires reçus par les collectivités locales	33 872 909 000	36 688 240 000	36 384 909 000
TOTAL des ressources budgétaires transférées	42 883 480 000	48 499 240 000	48 270 909 000

Source : DGCPT

Globalement, les transferts des ressources budgétaires de l'État aux collectivités territoriales ont connu une petite baisse passant ainsi de 48,5 milliards FCFA à 48,3 milliards FCFA, soit 0,5% en valeur relative.

Les fonds de dotation n'ont augmenté que de 375 millions FCFA, contre 1,1 milliard FCFA pour le fonds d'équipement des collectivités territoriales. Toutefois, pour la gestion 2017, l'État devrait sensiblement augmenter ses transferts en direction des collectivités territoriales.

Par contre, la taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur et celle sur la plus-value immobilière stagnent depuis 2014 avec respectivement 2,8 milliards FCFA et 1,5 milliard FCFA en 2015 et 2016.

L'impact attendu de la révision du CGI de 2012 en termes d'élargissement de l'assiette et par conséquent l'augmentation des montants à recouvrer et à allouer aux collectivités territoriales tarde à se réaliser.

Les montants alloués au titre du Budget Consolidé d'Investissement transféré (BCI) au profit des collectivités territoriales, relativement aux secteurs de la santé et de l'éducation, ont connu une baisse de 434,8 millions FCFA sur une année.

I.4. Perspectives 2018

Les transferts des ressources de l'État aux collectivités territoriales devront connaître une hausse sensible par rapport à 2017 en tenant compte de la réglementation en vigueur.

Pour permettre une plus grande mobilisation de l'épargne brute pour l'autofinancement des investissements locaux, il serait nécessaire de maîtriser certaines dépenses non essentielles pour ne pas anéantir les efforts de consolidation des ressources locales. Les investissements locaux devraient connaître une amélioration dans les années à venir.

I.5. Prévisions à l'horizon 2021

Tableau 11: prévision des transferts de ressources financières de l'État aux collectivités territoriales

<i>Nature des transferts</i>	<i>2018</i>	<i>2019*</i>	<i>2020*</i>	<i>2021*</i>
FDD recus par les autres structures	2 486 000 000	2 523 290 000	2 561 139 350	2 599 556 440
FDD recus par les collectivités locales	20 945 000 000	21 259 175 000	21 578 062 625	21 901 733 564
Total FDD	23 431 000 000	23 782 465 000	24 139 201 975	24 501 290 005
FECL recus par les autres structures	8 400 000 000	8 484 000 000	8 578 940 000	8 674 829 400
FECL recus par les collectivités locales	14 490 000 000	14 634 900 000	14 781 249 000	14 929 061 490
Total FECL	22 890 000 000	23 118 900 000	23 360 189 000	23 603 890 890
TOTAL FDD & FECL	46 321 000 000	46 901 365 000	47 499 390 975	48 105 180 895
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	2 975 520 923	2 975 520 923	2 975 520 923	2 975 520 923
Taxe sur la plus-value immobilière	1 605 533 528	1 605 533 528	1 605 533 528	1 605 533 528
Total des ristournes	4 581 054 451	4 581 054 451	4 581 054 451	4 581 054 451
BCI décentralisé du secteur de la Santé	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000
BCI décentralisé du secteur de l'Éducation	300 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
Total BCI	1 000 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000
TOTAL des ressources budgétaires transférées	51 902 054 451	52 682 419 451	53 280 445 426	53 886 235 346

Source : DGCPT, DGB

Les ressources à transférer par l'État aux collectivités territoriales devront évoluer pour atteindre à l'horizon 2021, la somme de 54 milliards FCFA, ce qui témoigne de la volonté des pouvoirs publics d'accompagner la décentralisation pour la création de territoires viables, compétitifs et porteurs de développement économique et social durable.

II. Les organismes de protection sociale

II.1 La Caisse de Sécurité sociale

La Caisse de Sécurité Sociale a été transformée avec la loi n° 91-33 du 26 juin 1991, en une Institution de prévoyance sociale de droit privé, chargée de service public, dont la mission est de gérer une branche de prestations familiales, la prévention et la prise en charge des accidents de travail et des maladies professionnelles. Elle garantit aussi à ses usagers l'accès à des services de qualité et contribue à l'amélioration du système de protection sociale.

Son fonctionnement est établi par la loi n° 73-37 du 31 Juillet 1973 portant Code de Sécurité Sociale et par la loi n° 75-50 du 03 avril 1975 relative aux institutions de Prévoyance Sociale.

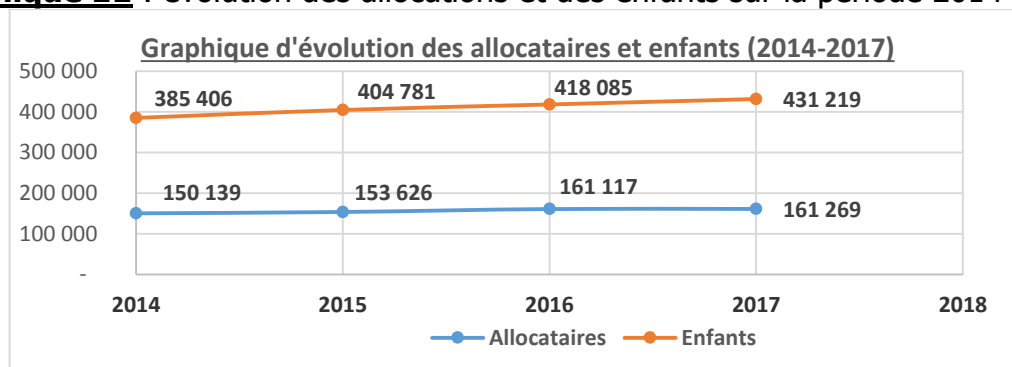
Déoulant du rôle que lui confère sa loi constitutive, les activités de la CSS s'articulent autour de trois (3) axes majeurs ci-dessous :

- l'affiliation au régime de la sécurité sociale ;
- les services de prestations ;
- l'accès à des soins de santé de qualité.

II.1.1 Indicateurs socio-économiques

- Evolution du portefeuille.
- a) Portefeuille des allocataires et enfants

Graphique 11 : évolution des allocations et des enfants sur la période 2014-2017



Source : CSS

L'augmentation du nombre d'allocataires démontre l'attractivité du système et les efforts consentis pour l'amélioration de la qualité de l'accueil et des prestations.

- b) Portefeuille des employeurs

Tableau 12 : évolution du fichier des employeurs

Evolution du fichier des employeurs				
Années	2014	2015	2016	2017
Employeurs	27 263	29 354	29 117	30 352
Salariés	226 069	238 240	250 744	297 769

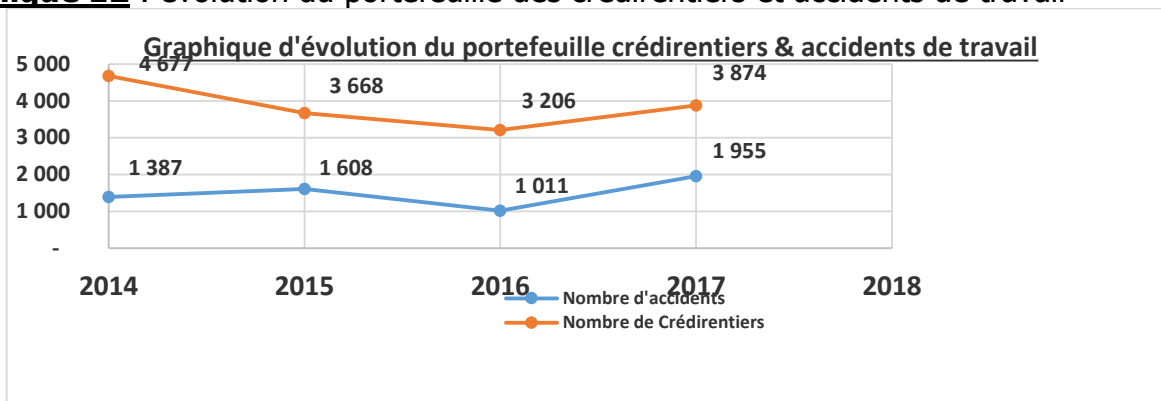
Source : CSS

Comme indiqué dans le graphique ci-dessus, le fichier employeur continue de croître constamment. Ceci, grâce aux efforts consentis sur les contrôles de dépistage qui aboutissent à l'immatriculation de plusieurs nouvelles entreprises chaque année.

En dépit du travail d'apurement du fichier employeurs entamé jusqu'à l'exercice 2015, il est noté une progression des employeurs résultant du dynamisme des nouvelles créations d'entreprises et la reprise d'activités pour certaines autres. Sur les trois exercices, la progression a été de près de 997 entreprises qui viennent s'ajouter au fichier, laquelle devrait se maintenir avec la bonne mise en œuvre des activités du PSE.

c) Portefeuille des crédientiers et Accidents de travail

Graphique 12 : évolution du portefeuille des crédientiers et accidents de travail



Source : CSS

Globalement, le nombre d'accidents de travail et de crédientiers est en diminution sur les (05) cinq dernières années.

Toutefois, sur l'année 2017, les données provisoires font ressortir une forte augmentation du nombre d'accidents par rapport à 2016. Cette situation peut s'expliquer d'une part, par l'existence des nombreux chantiers de BTP en cours dans le cadre du PSE, d'autre part, par l'exploitation de nombreux dossiers qui étaient en instance.

Cependant, beaucoup d'efforts sont en train d'être faits sur la prévention des risques professionnels notamment en termes de contrôle et de formations dispensées aux entreprises.

II.1.2. Indicateurs financiers d'exploitation

- *a) Les Prestations familiales*

Tableau 13 : évolution des prestations familiales servies

Evolution des Prestations familiales servies				
Nature Prestation\Année	2014	2015	2016	2017
Allocations Familiales	7 201 532 675	8 468 189 675	7 451 465 640	6 556 115 127
Indemnités journalières Congés de maternité	3 014 971 357	3 169 395 138	3 501 382 660	4 016 033 785
Allocations prépostnatales	1 323 736 420	1 330 272 993	1 358 467 423	1 254 623 533
Allocations Caf	93 674 940	91 568 220	93 054 367	75 923 000
TOTAL Prestations Familiales	11 633 915 392	13 059 426 026	12 404 370 090	11 902 695 445

Source : CSS

Globalement, l'augmentation des prestations familiales servies sur les 5 dernières années est surtout liée aux postes allocations familiales et indemnités journalières de congé de maternité.

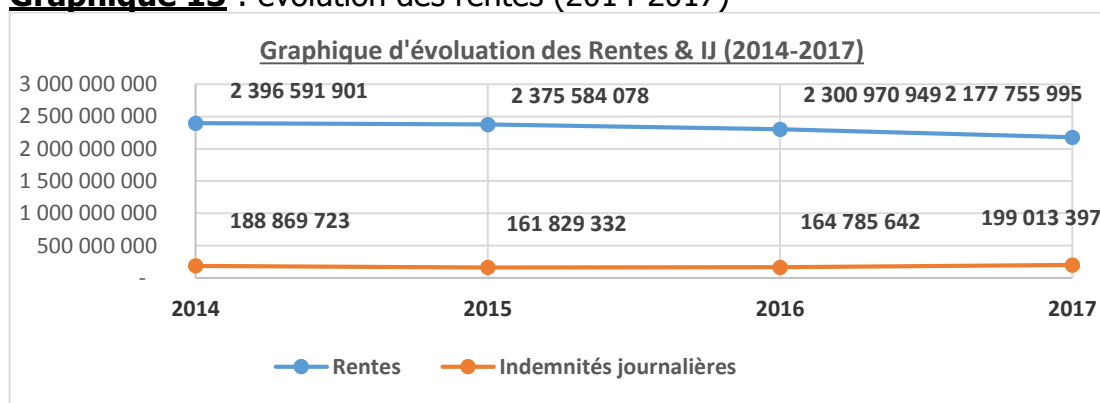
Cette évolution du poste allocation familiale s'explique d'une part, par les revalorisations de ces dernières années qui ont rendu le système plus attractif et d'autre part, par l'amélioration de la qualité des prestations.

S'agissant des indemnités journalières de congé de maternité, leur croissance est la conséquence de la féminisation de l'emploi cadre dans le secteur privé où les femmes occupent de plus en plus des postes de hautes responsabilités avec des salaires relativement élevés.

Toutefois, il faut préciser que l'importance des prestations en 2015, s'explique par leur revalorisation avec un effet rétroactif. Le niveau des charges va se stabiliser pour les exercices à venir.

- *b) Les accidents de travail et Maladies professionnelles*

Graphique 13 : évolution des rentes (2014-2017)



Source : CSS

Comme nous le montre le graphique ci-dessus, les rentes et les indemnités journalières sont en baisse durant ces dernières années. Cette tendance baissière est due aux gros efforts déployés sur la prévention des risques professionnels dans les entreprises.

- *c) Les Produits de facturation et Recouvrement des cotisations*

Tableau 14 : évolution du recouvrement des cotisations et de la facturation (2011-2017)

Cotisations\Année	2014	2015	2016	2017
Facturation	25 109 474 079	23 494 892 339	23 904 693 873	24 288 491 201
Recouvrement	19 411 000 000	21 184 000 000	20 126 000 000	22 728 901 030

Source : CSS

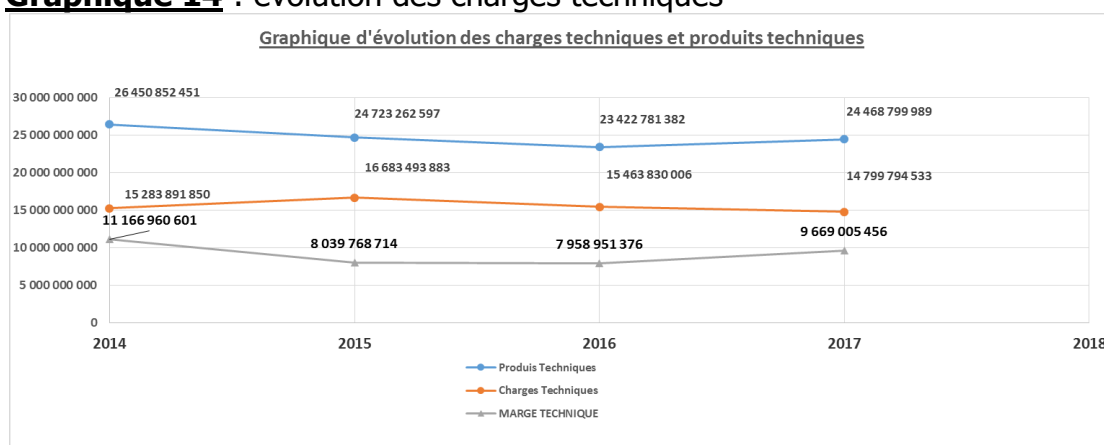
Le tableau ci-dessus met en évidence l'évolution de la facturation et du recouvrement des cotisations sociales.

La tendance en hausse s'explique par les efforts déployés ces dernières années en matière de contrôle «employeurs » et de recouvrement des cotisations.

Cependant, malgré ces performances notées, quelques difficultés liées au recouvrement des cotisations des professeurs et maitres contractuels subsistent avec un solde de plus de 2 milliards FCFA du fait de l'instabilité liée à la situation des contractuels de l'Education.

- *d) Les charges et produits techniques globaux*

Graphique 14 : évolution des charges techniques



Source : CSS

Sur les trois (03) derniers exercices, la marge technique qui est le solde d'exploitation de premier degré s'est bien comportée avec une évolution de près de 20,2%. Cette même tendance sera maintenue sur les prochains exercices, pour consolider la bonne tenue des indicateurs d'exploitation.

I- AUTRES ACTIVITES DE L'EXPLOITATION

- **Diversification des ressources et environnement de l'exploitation**

Dans le cadre de la diversification de ses niches de ressources, la CSS a engagé des projets immobiliers importants pour contribuer à l'aménagement de l'espace urbain en offrant des produits destinés à couvrir la forte demande en bureaux et espaces d'habitat aux normes.

C'est ainsi que six (06) immeubles de haut standing sont déjà réalisés sur la VDN, pour contribuer au désengorgement du centre-ville.

Quatre (04) autres immeubles sont en train d'être réalisés sur le site du Golf, qui enregistre une forte demande.

Le programme d'amélioration de l'habitat social se poursuit, avec la réalisation du premier programme portant sur quatre cents (400) logements sociaux sur le site de Bambilor.

L'IPRES et la CSS ont décidé de se doter d'une plateforme technologique et applicative moderne et commune qui permettra de:

- faire des économies d'échelle appréciables ;
- réduire les délais de traitement des dossiers d'adhésion des employeurs par la mise en œuvre d'un portail commun ;
- optimiser les procédures de facturation, d'encaissement et de recouvrement ;
- sécuriser les procédures des deux Institutions ;
- améliorer notablement le niveau et la qualité des prestations.

▪ **Revue des paramètres d'exploitation**

La revue des différents paramètres de l'Institution montre une bonne tenue des deux (02) branches (prestations familiales et Accidents du Travail) qui sont excédentaires sur toutes les périodes de référence et selon le terme triennal projeté.

Le compte « employeurs » devrait continuer à se conforter compte tenu de son évolution favorable actuelle, mais également avec les effets induits du PSE.

Par contre, le nombre d'enfants des allocataires évolue de près de 3,3%, ce qui est la conséquence de la maîtrise de la politique nationale de natalité.

Dans le même ordre, les créditeurs diminuent en nombre en passant de 6 231 en 2012 à 3 720 à l'horizon 2019, du fait de la maîtrise tendancielle des accidents du travail grâce à une politique agressive de prévention des risques professionnels et de l'amélioration de l'environnement de travail des entreprises.

Les réserves ainsi constituées (immobilisations techniques et valeurs financières) totalisant plus de 76 milliards FCFA sont très confortables pour contenir l'exploitation des 02 branches.

Toutefois, la revalorisation des cotisations, à l'image de l'IPRES, est devenue une urgence pour ne pas compromettre la bonne tenue des agrégats.

Au Sénégal, le plafond des cotisations a été fixé à **60 000 FCFA en 1973**, il n'a fait l'objet de révision qu'en **2003**, pour être porté à **63 000 FCFA**.

Ce plafond est toujours en vigueur, ce qui veut dire qu'en 43 ans, le **plafond du salaire** de référence des cotisations de la CSS n'a évolué que de **3 000 FCFA**.

Cette situation est complètement en déphasage avec toute réalité économique et sociale, au moment où les autres cotisations ou prélèvements par voie de perception ou déclaratives ont connu des évolutions substantielles.

II.2. L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES)

Les revenus de l'Institution sont essentiellement constitués des produits techniques (cotisations, majorations de retard), et des produits issus de la gestion des réserves de l'Institution (produits de placements immobiliers, bancaires, actions et obligations).

L'Institution connaît une progression régulière de ses ressources de cotisations depuis 2012 passant de 72 milliards FCFA, à plus de 106 milliards FCFA en 2017. Les produits techniques attendus en 2018 s'élèvent à 114⁴ milliards FCFA

Cette performance s'explique grâce notamment à l'amélioration globale de la situation économique du Sénégal depuis 2012, avec les retombées positives de la mise en œuvre du PSE dans les activités Bâtiments et Travaux publics (BTP), du raffinage de pétrole, des industries extractives, de la fabrication de produits chimiques, des industries alimentaires, de l'énergie et des services.

Les charges de l'Institution sont essentiellement constituées de charges techniques et de charges administratives.

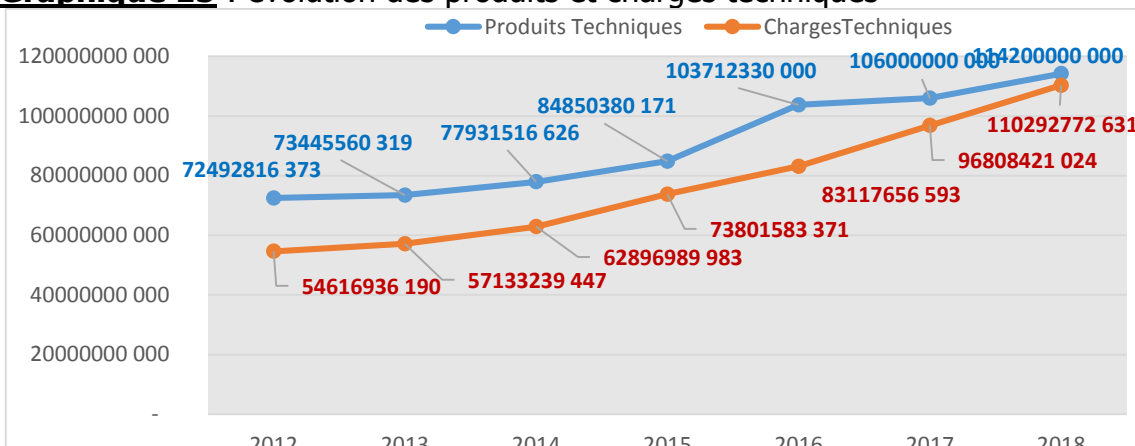
Les charges techniques, composées des pensions de retraite incluant les pensions de veuves/veufs, les majorations pour charges de famille, etc ont augmenté de 77%. Cette hausse est due essentiellement au croît de la valeur du point de 10%, de l'accompagnement de la mise en œuvre de la mensualisation et du relèvement du délai de stage d'un an à 10 ans ou 1 000 points qui renchérit le rachat d'allocations. Comme constat les charges augmentent plus rapidement que les produits. Ce qui peut conduire immédiatement à une tension de trésorerie et à la longue à un déséquilibre du régime.

En 2018 les charges techniques sont estimées à 110 milliards FCFA, soit une progression de 14,5% par rapport aux réalisations de 2017.

Quant aux charges administratives, elles ont fortement évolué du fait de l'ouverture de six (6) nouvelles agences à travers le Sénégal, impliquant le recrutement de personnel administratif et médical. Ainsi les charges administratives (hors dotations aux amortissements et provisions) sont passées de 8,754 milliards FCFA en 2012 à près de 14 milliards FCFA en 2016. Le budget de 2017 affichait les charges à hauteur de 13 milliards FCFA, soit une légère baisse. Pour l'année 2018, les charges sont estimées à 17,6 milliards FCFA.

⁴ Source Budget IPRES 2018

Graphique 15 : évolution des produits et charges techniques



Source : IPRES

L'action sanitaire et sociale occupe une place importante dans les dépenses de l'Institution. Avec plus de 20 000 consultations par an, les centres médicaux de Dakar et des régions assurent la couverture maladie gratuite des retraités de l'IPRES et de leurs familles depuis plus de 30 ans, faisant ainsi de l'Institution un pionnier dans la couverture maladie universelle.

II.2.1 Objectifs pour 2018

Ils se résument aux principaux thèmes suivants : (i) la mise en œuvre de la pension minimale ; (ii) le renforcement de la couverture maladie des retraités et de leurs familles tout en assurant l'autonomie de cette gestion ; (iii) la mise en production réussie du progiciel Oracle au sein des Institutions ; (iv) l'achèvement des projets immobiliers (immeubles Indépendance, programme SOCABEG) ; (v) la consolidation des ressources et l'amélioration substantielle des performances de l'Institution et (vi) la maîtrise des risques et des charges.

L'introduction de la carte allocataire biométrique permettra également de rendre beaucoup plus fiable l'identification des bénéficiaires des prestations en numéraire comme en nature ainsi que la maîtrise du fichier allocataire et plus globalement celle des charges techniques de l'Institution.

S'agissant de l'action sanitaire et sociale, les actions en vue sont les suivantes :

- la mise en place des points focaux assistants du Plan Sésame IPRES pour le contrôle du préfinancement dans les hôpitaux ;
- l'achèvement des travaux de réhabilitation du SATU (Service d'accueil et de tri des urgences) ;
- le renforcement du plateau technique et la mise en service du scanner ;
- la formation continue du personnel médical ;
- la poursuite de la réflexion sur le financement de l'ASS par la rentabilisation du CMS pour permettre son autonomie à terme.

II.2.2. Perspectives 2019-2021

Cette période marquera la fin des projets structurants lancés par l'Institution et le début de la rentabilisation des investissements consentis au plan immobilier comme organisationnel.

Les attentes portent sur:

- la mise en œuvre de la pension minimale, une des principales résolutions de la Conférence sociale 2017 ;
- la généralisation du régime complémentaire (extension aux non-cadres) ;
- l'introduction d'un régime complémentaire basé sur la capitalisation ;
- la consécration du droit au rachat des périodes creuses pour les travailleurs ayant connu des ruptures dans leurs carrières ;
- l'assouplissement des conditions pour le maintien de l'affiliation relativement à la durée et à la condition d'âge ;
- l'extension de la couverture personnelle et matérielle de la sécurité sociale au secteur non couvert par la mise en œuvre du Régime Simplifié des Petits Contribuables (RSPC) (économie informelle) ;
- l'introduction d'un régime d'affiliation volontaire en direction des travailleurs non-salariés et des Sénégalais de la diaspora ;
- le renforcement de la couverture maladie des retraités et de leurs familles tout en garantissant l'autonomie de la branche ASS ;
- la mise en production du progiciel Oracle garantissant la sécurité, la traçabilité et l'automatisation des traitements et transactions ;
- l'identification biométrique des pensionnés ;
- la montée en compétences des équipes, ainsi qu'une amélioration substantielle des performances collectives et des résultats de l'Institution ;
- la rupture totale dans l'organisation et le management de l'Institution qui passera d'une administration classique à une Institution compétitive, soucieuse de la gestion de ses talents et du Capital Humain, un des jalons importants du PSE ;
- la mise en place d'un guichet unique et la modernisation du système d'information pour la simplification des procédures tant internes, que celles impliquant les usagers (immatriculation unique, déclarations en ligne et paiement électronique des cotisations et des pensions).

Tableau 15 : projections des charges

	2020 (projections)	2019 (projections)	2018 (budget)
Charges administratives totales	23 016 849 584	22 011 663 771	20 833 980 274
88 Dotations aux amortissements.....	1 722 600 000	1 566 000 000	1 305 000 000
89 Dotations aux provisions.....	2 991 150 250	2 442 625 208	1 878 942 468
Charges administratives hors dotations aux amortissements et aux provisions	18 363 099 334	18 008 038 563	17 650 087 807
Cotisations sociales	162 591 000 000	147 810 000 000	113 700 000 000
Majorations et pénalités	1 625 910 000	1 478 100 000	500 000 000
Produits techniques	164 216 910 000	149 288 100 000	114 200 000 000
Produits financiers	7 250 155 712	7 107 995 796	6 900 966 792
Charges techniques	133 454 254 883	121 322 049 894	110 292 772 631
Masse salariale	6 406 752 304	6 281 129 709	6 098 184 184
Dépenses de formation (638600 +638120)	158 588 613	105 725 742	70 483 828
Charges administratives de l'ASS	530 642 710	457 450 612	394 363 976
Charges techniques de l'ASS	3 109 018 787	2 851 332 567	2 509 898 655
Charges totales de l'ASS	3 639 661 497	3 308 783 179	2 904 252 631

Source : IPRES

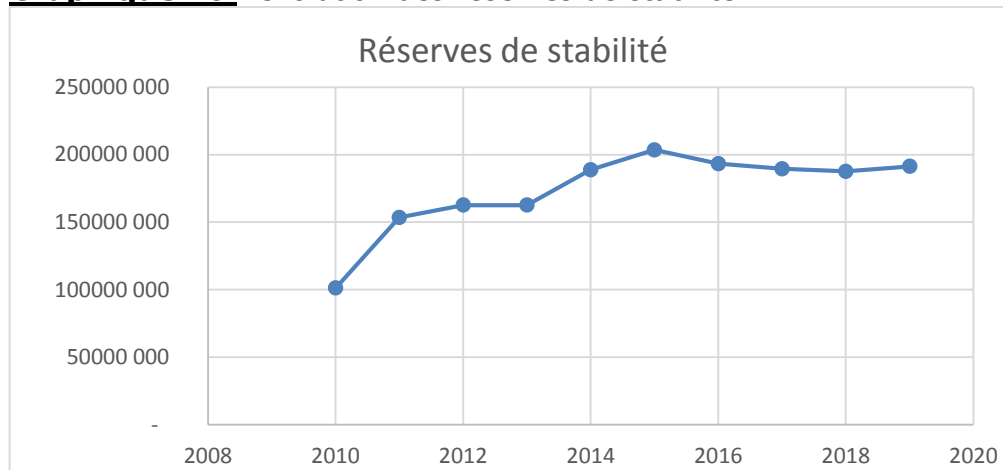
II.2.3. Réserves techniques de l'IPRES

L'IPRES constitue dans le cadre de la gestion des prestations à long terme (la retraite), des réserves techniques qui font face non seulement aux engagements futurs de l'Institution mais également à la fluctuation des cotisations durant une période déterminée grâce aux revenus financiers générés par leurs placements.

Compte tenu de l'importance de la stabilité de cette réserve, l'IPRES a effectué des placements car représentant des ressources de financement à long terme notamment dans :

- l'immobilier en rapport avec les objectifs de rendement satisfaisants ;
- les titres de participation et de placements remplissant les conditions suffisantes de sécurité et de rendement (DAT, obligations, Certificats de dépôt...), conformément à la politique définie par le Conseil d'Administration.

Graphique 16 : évolution des réserves de stabilité



Source : IPRES

Les réserves de l'Institution s'établissent à 189,4 milliards FCFA au 31 décembre 2017 dégageant une baisse substantielle de 4 milliards FCFA en valeur absolue, soit 2% en valeur relative par rapport à 2016. Cette baisse est essentiellement expliquée par l'augmentation des allocations payées sur l'exercice, les investissements immobiliers et la modernisation du système d'information.

Comme risques identifiés, il faut noter entre autres :

- la levée de la subordination de la liquidation complète des pensions au versement intégral des cotisations ;
- la mise en place de la fonction publique locale qui pourrait avoir une incidence sur le régime avec le transfert des agents concernés vers le FNR ;
- le basculement des agents non fonctionnaires gérés par l'IPRES vers le FNR.

III. Les entreprises publiques

Les entreprises publiques sont, au sens de la loi n° 90-07 du 26 juin 1990, constituées :

- des établissements publics à caractère industriel et commercial ;
- des sociétés nationales et ;
- des sociétés à participation publique majoritaire.

La situation financière ci-dessus décrite, concerne toutes les entreprises du portefeuille c'est-à-dire celles constituées sous la forme d'une société commerciale et au sein desquelles l'Etat détient une part du capital. Cette situation ne prends pas donc, en compte, les établissements publics à caractère industriel et commercial, traités plus loin, mais intègre quelques informations relatives aux sociétés à participation publique minoritaire.

III.1. Analyse de la performance du portefeuille de l'Etat

Le portefeuille de l'Etat est constitué de soixante (60) entités, réparties ainsi qu'il suit :

- treize (13) sociétés nationales ;
- trente- trois (33) sociétés anonymes à participation publique minoritaire ;
- onze (11) sociétés anonymes à participation publique majoritaire ;
- trois (3) sociétés régies par des lois spécifiques distinctes de la loi n° 90-07 du 26 juin 1990 relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur parapublic et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique.

Il fait l'objet d'un rapport exhaustif sur le secteur parapublic établi généralement dans le troisième trimestre de l'année, après réception des états financiers dont l'adoption par le Conseil (d'administration ou de surveillance) doit intervenir au plus tard, le 30 juin de l'année qui suit l'année considérée.

La capitalisation des entreprises suivies dans le rapport sur le secteur parapublic ressort à 431,589 milliards FCFA en 2016, en hausse de 7,908 milliards FCFA par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation de capital opéré par la LONASE. Les capitaux propres s'établissent à 879, 981 milliards FCFA, en progression de 95,812 milliards FCFA en valeur absolue, soit 12,22% en valeur relative par rapport à l'année 2015. Le total bilan s'inscrit également dans cette tendance haussière en se situant à 2 089,664 milliards FCFA, en progression de 5,45% sur l'année.

Au niveau de la performance opérationnelle, le résultat net cumulé est bénéficiaire de 33,727 milliards FCFA et en hausse de 17,263 milliards FCFA en valeur absolue et 104,85% en valeur relative par rapport à l'exercice 2015.

Cette performance est notamment portée par la SENELEC dont le bénéfice net est passé de 12,106 milliards FCFA en 2015 à 30,506 milliards FCFA en 2016. Sur la même période, le chiffre d'affaires cumulé s'est apprécié de 6,6%, passant de 468,2 milliards FCFA en 2015 à 499,083 milliards FCFA en 2016.

La valeur ajoutée, richesse brute créée par les entreprises, s'élève à 160,311 milliards FCFA en 2016 contre 142,847 milliards FCFA en 2015, soit une performance de 17,463 milliards FCFA en valeur absolue et 12,23% en valeur relative.

Au final, les dividendes effectivement encaissés par l'Etat du Sénégal, au titre de ses participations financières s'élèvent à 44,984 milliards FCFA⁵ à la date du 30 décembre 2016.

Au titre de la démarche de performance, il y a lieu d'évoquer les lettres de mission et contrat de performance signés entre l'Etat et les entreprises publiques. La sixième Lettre de Mission (LM6) de la SODAGRI et la douzième Lettre de Mission de la SAED

⁵ Les dividendes sont principalement versés par les sociétés à participation publique majoritaire (données tirées de la comptabilité du Trésor)

(LM12) qui sont des contrats d'objectifs et de moyens s'inscrivant notamment dans le cadre de l'atteinte de l'autosuffisance en riz, sont assez remarquables. Les contrats de performances des entreprises publiques concernent généralement celles en difficulté, pour assurer le pilotage de la restructuration.

Les perspectives s'inscrivent en droite ligne des objectifs de la stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat bâti autour de la vision suivante « **un portefeuille de l'Etat dynamique et performant, contributeur net au budget** » qui ambitionne entre autres, de mettre en place un dispositif performant de veille, de rendre compétitive les entreprises publiques, d'assurer une gestion dynamique du portefeuille et de le mettre au service de la promotion du secteur privé national.

Il s'agit d'un important outil qui devrait considérablement améliorer la gouvernance stratégique et opérationnelle des entreprises afin d'anticiper sur leurs difficultés pour en apporter les mesures correctives nécessaires.

III.2. Situation des établissements publics, agences et structures administratives similaires ou assimilées

L'exercice 2017 est marqué par la poursuite de l'amélioration de la gouvernance des organismes publics à travers notamment :

- l'accompagnement de trente (30) entités pour l'élaboration de plans stratégiques de développement (PSD) et de leurs contrats de performance (CDP) ;
- l'élaboration et la diffusion du Guide de l'Administrateur et le suivi de l'application du Code de bonne gouvernance des entreprises.

Sur le plan budgétaire, les quatre-vingt-neuf (89) organismes publics autonomes suivis cumulent, au terme de l'exercice 2017, un budget de 1 492,384 milliards FCFA. Ils sont constitués de :

- 57 agences et structures administratives similaires ou assimilés et établissements publics;
- 21 établissements publics de santé et ;
- 11 établissements publics d'enseignement supérieur et centres des œuvres universitaires.

Le budget cumulé pour l'année 2017, de toutes ces structures est abondé à hauteur de 480,248 milliards FCFA, soit 32,18% du budget par les transferts de l'Etat.

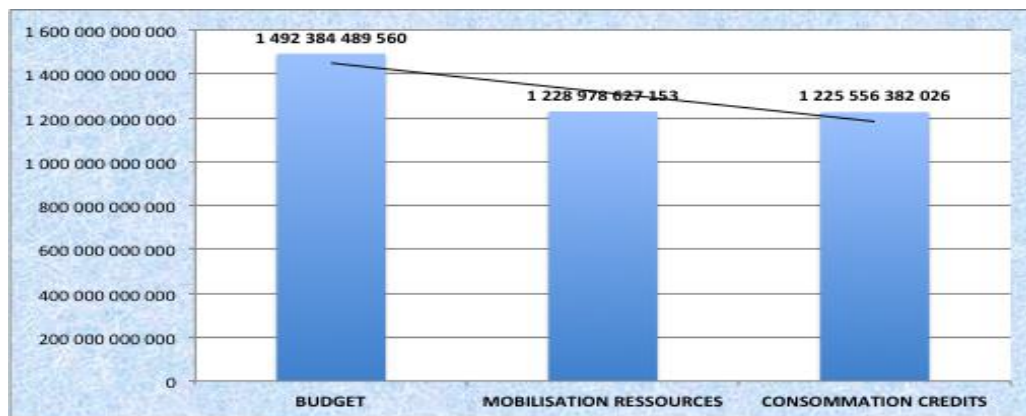
Sur ce montant les subventions de fonctionnement représentent 156,749 milliards FCFA, (32,64%) et les transferts en capital se chiffrent à 323,5 milliards FCFA, représentant 67,36% du montant attendu de l'Etat.

Une analyse des allocations budgétaires par section montre que les crédits ouverts pour le fonctionnement se situent à 579,769 milliards FCFA, soit 38,85% des prévisions (dont 156,749 milliards FCFA de transferts ordinaires attendus de l'Etat) alors que les crédits d'investissement étaient prévus, pour un montant de 912,615 milliards FCFA représentant 61,15% du budget global.

Les provisions pour la prise en charge des dépenses de personnel, dont le contrôle est renforcé, sont évaluées à 146,748 milliards FCFA, soit 24,79% des crédits de fonctionnement et 9,83% du budget total.

Au terme de la gestion 2017, les ressources budgétaires des organismes publics sont mobilisées à hauteur de 1 228,978 milliards FCFA, soit 82,35% et les dépenses exécutées à hauteur de 1 225,556 milliards FCFA, soit 75,42% des crédits ouverts.

Graphique n°1 : exécution du budget des organismes publics autonomes



Source : DGCPT

Les engagements financiers de l'Etat dans le cadre des contrats de performance signés et couvrant la période 2017-2019 s'élèvent globalement à 308,838 milliards FCFA. Ils sont constitués de transferts en capital à hauteur de 212,074 milliards FCFA et de subventions de fonctionnement arrêtées à 96,764 milliards FCFA. Pour la période 2018-2020, ces engagements financiers sont, à titre indicatif, arrêtés à 1 680,217 milliards FCFA.

III.3. La Restructuration des Entreprises en difficultés

Pour le programme de 2018, la restructuration s'articulera autour de :

- la poursuite et la consolidation des mesures de redressement pour la LONASE, le Groupe SN La Poste, la Nouvelle Société Textile du Sénégal (NSTS), et les Nouvelles Editions Africaines du Sénégal (NEAS) ;
- l'Intégration de trois (03) entreprises dans le Plan de restructuration : l'Agence de Presse Sénégalaise (APS), le CEREEQ et la RTS.

Pour la **LONASE**, une convention d'apurement de ses dettes a été signée le 16 janvier 2017. Le montant global des créances de l'Etat qui s'élèvent à 33,894 milliards FCFA a été utilisé pour recapitaliser la société (par apurement des reports à nouveau déficitaires à hauteur de 26 milliards FCFA) et pour augmenter le capital de 7,9 milliards FCFA. Le décret n°2018-489 du 26 février 2018 approuvant le cahier des charges de la LONASE a été signé et consacre une réduction du taux de redevance à payer à l'Etat qui passe de 10% à 5%. *Le ratio de solvabilité (fiscale et sur les redevances à payer) contenu dans le Contrat de performance (CDP) 2017-2019 permet un meilleur encadrement des paiements. A la date du 30 avril 2018, des paiements d'un montant de 1,040 milliard FCFA ont été effectués par la LONASE sur le montant global du moratoire de 1,560 milliard FCFA relatif aux arriérés de redevances à payer à l'Etat.*

Concernant l'encours de la redevance au titre des gestions 2017 et 2018, la LONASE a payé à l'Etat, de janvier 2017 à mars 2018, la somme de 1,557 milliard FCFA. Sur le plan de la performance opérationnelle et financière, le résultat net de la LONASE est passé de 0,648 milliards FCFA en 2015 à 3,468 milliards FCFA en 2016, pour se stabiliser à 1,499 milliard FCFA en 2017.

Pour le **Groupe SN La Poste**, une convention de dettes croisées a été signée en 2017. Elle dégage un reliquat en faveur de l'Etat de 174 milliards FCFA. Tout ou une partie de ce reliquat sera utilisé pour la recapitalisation de l'entreprise.

Le Plan de restructuration 2018 prévoit deux (02) mesures phares :

- la réforme de la procédure de garantie des opérations de compensation des chèques CCP avec l'ouverture d'un compte spécial de garantie alimenté par SN La Poste pour le remboursement systématique des opérations de compense dénouées par le Trésor public ;
- la mutation institutionnelle de Poste Finances en banque postale aux fins de lui rendre son autonomie financière.

Un plan d'apurement de la dette due à l'Etat sera également élaboré, compatible avec la restructuration en cours.

Le **Groupe Nouvelle Société Textile du Sénégal (NSTS)** traverse une situation préoccupante marquée par des difficultés à honorer ses engagements auprès de la BNDE et à démarrer la deuxième phase du plan d'investissement relative aux activités de tissage.

Il a été retenu pour 2018 de :

- parachever l'entrée du FONDIS dans le capital de la NSTS afin d'améliorer la gouvernance et le système de reporting de la société ;
- recourir à la cession d'actifs (terrains) pour d'une part, honorer les engagements auprès de la BNDE, et d'autre part, financer les investissements en préservant

les intérêts de l'Etat, notamment la créance de 2,5 milliards FCFA qu'il détient sur la société.

Pour les **Nouvelles Editions Africaines du Sénégal (NEAS)**, une convention de reconversion de créances fiscales et autres concours financiers a été signée le 17 novembre 2016 entre l'Etat et la société pour un montant de 0,131 milliard FCFA qui doit être consolidé dans le capital social. Cependant, eu égard au montant élevé des capitaux propres négatifs de 807 millions en 2016, un concours financier supplémentaire est attendu de l'Etat afin d'apurer la situation déficitaire de l'entreprise. Le changement de statut des NEAS en société anonyme à participation publique majoritaire va nécessiter une contribution financière substantielle de la part de l'Etat.

Dans le cadre de l'accélération du processus de modernisation de **l'Agence de Presse Sénégalaise (APS)** et conformément aux directives de Monsieur le Président de la République, lors du Conseil des ministres du 17 janvier 2018, il est prévu un accompagnement du plan de restructuration avec un appui pour renforcer le fonctionnement de la structure. En outre pour la mise en œuvre de son plan d'investissement, l'APS sollicite la restitution de la subvention d'investissement, non versée depuis 2015.

Pour la **RTS**, compte tenu de son niveau important de dettes fiscales et de ses créances envers l'Etat, il est prévu outre, la mise en œuvre d'un plan de financement des activités, la signature d'une convention de dettes croisées entre l'Etat et la RTS.

Pour le Centre expérimental de Recherches et d'Etudes pour l'Equipement (CEREEQ), sa situation financière reste marquée par : (i) des capitaux propres, consécutifs au cumul de résultats déficitaires et (ii) une baisse tendancielle de son chiffre d'affaires.

Il est prévu dans le plan de restructuration du CEREEQ :

- l'élaboration d'un Plan stratégique de Développement et la signature d'un Contrat de performance ;
- la consolidation des capitaux propres ;
- la mise en œuvre d'un plan de relance de ses activités.

III.4.La liquidation de personnes morales de droit privé et de droit public

Les liquidations constituent parfois des risques budgétaires pour l'Etat, surtout en cas d'insuffisance d'actifs. Les structures concernées (organismes et entreprises publics) étant créées et exclusivement gérées par l'Etat, leur dissolution devrait emporter un transfert universel de patrimoine à l'Etat qui devra faire face aux créanciers de ces structures.

Un programme de clôture de certaines liquidations est en cours de finalisation. Il est en outre envisagé pour d'autres liquidations, de recourir au financement de l'Etat pour prendre en charge certaines créances sensibles. Il s'agit des liquidations ci-après :

- **EX- AJEB, FNPJ et ANEJ** : le passif social actuel de ces liquidations concernent les dettes sociales (IPRES et CSS) pour un montant total d'environ 900 millions FCFA. Les liquidateurs devraient effectuer un appel de fonds auprès de l'Etat pour le règlement desdites dettes ;
- **EX- CES** : le passif social éventuel de cette liquidation serait circonscrit au contentieux judiciaire en cours opposant le liquidateur à deux (02) ex-agents. Au **cas où** le verdict serait défavorable, le liquidateur devra effectuer un appel de fonds auprès de l'Etat pour le règlement de la dette ;
- **EX- APROSEN** : le passif comprend, à ce jour, la dette fiscale et la dette sociale due à l'IPRES. Le défaut de paiement de la dette sociale s'explique par la contestation par l'IPRES du montant initialement arrêté d'un commun accord et sur lequel un acompte a déjà été versé. Ainsi, si le montant initialement arrêté devait évoluer à la hausse, un appel de fonds du budget de l'Etat devrait être envisagé ;
- **DAKAR MARINE** : les dettes résiduelles de cette liquidation dont le règlement pourrait conduire à un appel de fonds du budget de l'Etat concernent :
 - une dette sociale vis-à-vis de la CSS et de l'IPRES pour respectivement 61 millions F CFA et 89 millions FCFA ;
 - des dettes éventuelles de la liquidation suite aux contentieux entre le liquidateur et un contractuel et entre le liquidateur et un consultant. Le montant total de ces dettes est aujourd'hui estimé à 196,3 millions FCFA.
- **EX- RCFS** : le contentieux social porte désormais sur le dossier des ex-temporaires et celui des indemnités différentielles pour une réclamation estimative respective de 1,083 milliard FCFA et de 0,858 milliard FCFA ;
- **EX-DELEGATION GENERALE A LA FRANCOPHONIE** : des fournisseurs réclament des créances en cours de validation pouvant tourner, pour le cas spécifique de King FAHD, autour de 250 et 500 millions FCFA. Il n'est pas exclu que le liquidateur procède à un appel de fonds pour faire face à la situation;
- **Aéroport bus service (ABS SA)**. cette société qui exerçait principalement son activité au sein de l'aéroport Léopold Sédar Senghor de Dakar Yoff, a été reversée dans le patrimoine de l'Etat, à la faveur de l'arrêt de la CREI revêtu de l'autorité de la chose jugée. Compte tenu de l'absence d'activité, il a été retenu de procéder à sa liquidation. Celle-ci pourrait conduire à un appel de fonds pour prendre en charge les droits légaux des travailleurs.

Les actifs disponibles des autres liquidations en cours, notamment de l'ex ANPT, ex SENAT, ex PCRPE et l'ex-LIAISON MARITIME DAKAR-ZIGUINCHOR « LE JOOLA » peuvent, en principe, prendre en charge les passifs sans solliciter le budget de l'Etat.

ANNEXES

Tableau 1 : Evolution des critères de convergence de l'UEMOA

année	2018		2019	2020	2021	
	2017 réal.	<i>LFI</i>				<i>projet LFR</i>
Recettes et dons en% PIB	19,0%	19,5%	19,4%	19,2%	19,2%	19,3%
Pression fiscale (recettes fisc / PIB base 2014)	14,8%	16,2%	16,0%	16,2%	16,3%	16,4%
Recettes non fiscales / PIB	0,8%	0,9%	1,1%	0,8%	0,8%	0,8%
Recettes totales hors dons / PIB	16,9%	17,5%	17,3%	17,3%	17,3%	17,4%
Dépenses totales	21,9%	2018	22,9%	22,3%	22,2%	22,2%
Ratio masse salariale /recettes fiscales	32,5%	28,6%	31,8%	31,3%	30,9%	30,4%
Ratio masse salariale / PIB	4,8%	4,6%	5,1%	5,1%	5,0%	5,0%
Investissement global / PIB	8,6%	9,8%	9,2%	9,0%	9,0%	9,2%
Investissement interne / PIB	5,0%	6,0%	5,3%	3,5%	3,7%	3,9%
Dépenses courantes globales / PIB	13,3%	12,4%	13,7%	13,3%	13,2%	12,9%
Dépenses courantes hors intérêt / PIB	11,4%	10,8%	11,8%	11,2%	11,0%	10,8%
Dépenses courantes (fonctionmt et transferts)/	6,6%	6,1%	6,7%	6,1%	5,9%	5,8%
Intérêts / PIB	1,9%	1,6%	2,0%	2,1%	2,2%	2,1%
Dépenses courantes sur Recettes fiscales	90,1%	76,4%	85,8%	82,0%	80,7%	79,0%
Solde global dons compris / PIB	-2,9%	-2,7%	-3,5%	-3,0%	-3,0%	-2,9%

Tableau 2 : Evolution des ressources et dépenses du TOFE format 1986

<i>période</i>	2017 Réal.	2018	2018	2019	2020	2021
1. Total recettes et dons	2376,6	2662,0	2598,9	2920	3172	3463
1.1 Recettes budgétaires, FSE et autres recettes	2112,1	2378,0	2324,9	2525	2755	3021
- Recettes budgétaires	1941,8	2328,0	2294,9	2495	2725	2986
Recettes fiscales	1844,9	2211,0	2145,8	2372	2596	2850
<i>dont Mesures nouvelles fiscales et douanières</i>			26,5	53	57	62
Recettes non fiscales	96,9	117,0	149,1	123	129	136
<i>dont Télécom (4G)</i>			30,0			
- FSE	30,6	50,0	30,0	30	30	35
- Autres recettes	139,7	0,0				
1.2 Dons	264,5	284	274	394	417	442
Budgétaires	49,4	47	37	44	46	49
En capital	215,1	237	237	350	371	394
2. Dépenses totales et prêts (net)	2738,8	3029,0	3074,6	3362	3642	3963
2.1 Dépenses courantes	1661,8	1689,5	1842,0	1944	2095	2251
Traitements et salaires	600,0	633,0	683,0	743	801	866
Intérêts sur la dette publique	233,9	221,0	263,2	310	352	373
Extérieure	178,3	141,0	218,0	262	296	314
Intérieure	55,6	80,0	45,2	48	56	59
Autres dépenses courantes	827,9	835,5	895,8	891	942	1012
Fournitures, entretien et autres	325,5	321,7	316,0	350	380	414
<i>dont dépenses additionnelles Sécurité</i>			4,5			
<i>dont ajustement/LFI</i>			-17,0			
Transferts et subventions (ycompris FSE)	502,4	513,8	579,8	540	562	597
<i>dont SENELEC (compense)</i>			52,0	40	0	0
<i>dont différentiel transport</i>			14,0	14	0	0
<i>dont dépenses FSE</i>	30,6	50,0	30,0	30	30	35
2.2 Dépenses en capital	1077,1	1339,5	1232,6	1418	1546	1712
Financement intérieur	620,5	822,5	715,6	517	587	682
<i>dont Dépenses ajustés</i>			-136,5			
<i>dont Dépenses additionnelles Sécurité</i>			29,6	49		
Financement extérieur	456,6	517,0	517,0	901	960	1030
Solde Global de l'Administration Centrale	-362,2	-367,0	-475,7	-443	-470	-499
Entites non financieres du secteur public						
Solde Global des entites non fin. du secteur public	0,0	0,0	0,0	0	0	0
Solde global Adm. Cent. et entites non fin. du sec	-362,2	-367,0	-475,7	-443	-470	-499
Balance primaire Adm. Centrale	-128,3	-146,0	-212,5	-133	-118	-126
4. Ajustments base caisse	0,0	0,0	0,0	0	0	0
5. Solde global dons compris (Adm. Cent. et entites n	-362,2	-367,0	-475,7	-443	-470	-499
Solde global dons non compris (-)	-626,7	-651,0	-749,7	-727	-777	-832

Tableau 3: Evolution des ressources et dépenses du TOFE format 2001

	LFI		projections			
	2017	2018	2018	2019	2020	2021
(en milliards FCFA)	réal.					
Compte Administration centrale						
Recettes	2 377	2 662	2 598,9	2 920	3 172	3 463
Recettes fiscales	1 845	2 211,0	2 145,8	2 372	2 596	2 850
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	544	618,80	630,1	682	781	880
Impôts sur les salaires et main d'œuvre	14	16,10	10,0	0,0	0,0	0,0
Impôts patrimoine	34	33,18	33,2	36	35	37
Impôts sur les biens et services (y compris FSIPP)	955	1 126,0	1 046,1	1 163	1 310	1 429
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	266	282,09	299,2	327	349	373
Autres recettes fiscales	32	35,92	36,8	39	40	43
Mesures modificatives CGI, dépenses fiscales, PEC		98,90	64,0	72	24	27
Mesures nouvelles fiscales et douanières			26,5	53	57	62
Cotisations sociales	-	0,0				
Dons	264	284	274,0	394	417	442
Budgétaire	49	47	37,0	44	46	49
En capital	215	237	237,0	350	371	394
Autres recettes	267	167	179,1	153	159	171
dont recettes non fiscales	97	117,0	149,1	123	129	136
dont Télécom 4G			30,0			
dont recettes propres du FSE	31	50,0	30,0	30	30	35
dont autres versements	140					
Depenses	2 739	3 029	3 075	3 362	3 642	3 963
Charges	2 214	2 301	2 408	2 472	2 653	2 861
Remunération des salariés	600	633,0	683,0	743,4	801	866
Utilisations de bien et services	326	321,7	316,0	350	380	414
dont Montant dépenses additionnelles Sécurité			4,5	4,5		
dont Montant ajustement/LFI			-17,0			
Consommation de capital fixe	-					
Interets	234	221,0	263,2	310	352	373
Exterieur	178	141,0	218,0	262	296	314
Interieur	56	80,0	45,2	48	56	59
Subventions	43	45	45	38	42	48
Dons (courants et en capital)	725	942,5	963,6	928	971	1 045
Dons courants y compris FSE	190	331,5	397,5	400	414	434
dont SENELEC (compense)			52,0	40	0	0
dont différentiel transport			14,0	14	0	0
dont dépenses FSE			30,0	30	30	35
Dons en capital	535	611,0	566,1	528	557	611
dont Dépenses ajustées /LFI			-74,5			
dont Dépenses additionnelles Sécurité			29,6	49		
Prestations d'assistance sociales	7	5,3	5,3	7	8	9
Autres dépenses	280	132,0	132,0	95	99	106
Autres charges courantes	263	132,0	132,0	95	99	106
Autres charges en capital	18					
dont transferts en capital au secteur privé						
Solde brut de gestion (1-2+23+NOBz)	162	361	191	447	519	602
Solde net de gestion (1-2+NOBz) c/						
TRANSACTIONS SUR ACTIFS NON FINANCIERS:						
Acquisition nette actifs non financiers	525	729	667	890	989	1 101
Actifs fixes	525	729	667	890	989	1 101
Investissement financé/ressources internes et exécuté par l'Etat	68	211,5	149,5	99	139	181
dont nouveaux projets coupés			-62			
Investissement des autres entités financés sur dons de l'Etat						
Investissement financé/ressources externes et exécuté en partie par l'Etat	457	517	517	791	850	920
Variation de stocks						
Objets de valeur						
Actifs non produits						
Capacité/besoin financement (excédent/déficit)	-362,2	-367,0	-475,7	-443	-470	-499